



BOD/2013/11 DOC 06 Pièce jointe 3
Réunion du Conseil d'administration
Addis-Abeba, Éthiopie
du 18 au 19 novembre 2013

Évaluations finales

Pour information

CAMBODGE
Examen de la qualité – Étape III
Évaluation finale
Montant du financement proposé : 38,5 millions de dollars



DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

Le Royaume du Cambodge, situé en Asie du Sud-Est, a des frontières communes avec la Thaïlande, le Laos et le Viet Nam. Ces dernières années, il a su établir les conditions d'une croissance économique et d'une stabilité macro-économique remarquables. Son taux de croissance moyen est en effet de 12,9 pour cent l'an depuis 2002 ; en 2011, son produit intérieur brut (PIB) a augmenté de près de 10 pour cent. Le revenu par habitant a doublé au cours de la dernière décennie pour atteindre 2 080 dollars en 2011¹. La croissance économique du pays, stimulée par quatre grands secteurs (textile, tourisme, construction et agriculture), a également été soutenue par un régime commercial ouvert.

Malgré dix années de croissance saine, le Cambodge reste l'un des pays les plus pauvres de l'Asie du Sud-Est. Environ 20 pour cent des 14,5 millions d'habitants gagnent moins d'un dollar par jour, et 24 pour cent des citoyens cambodgiens vivent au-dessous du seuil de pauvreté. La vie quotidienne est marquée par divers facteurs de vulnérabilité : pauvreté, présence de mines terrestres, handicaps, taux élevés de mortalité et de morbidité dont les effets sont exacerbés par l'absence de filet social. Le Cambodge est classé 138^{ème} selon l'indice de développement humain de 2013.

Le gouvernement cambodgien et la communauté des bailleurs de fonds œuvrent ensemble à la résolution de nombre de ces problèmes et des progrès ont été réalisés au cours des cinq dernières années. Sur cette période, la pauvreté a régressé de plus de 60 pour cent à Phnom Penh et de 44 pour cent dans les autres zones urbaines.

¹ Indicateurs du développement humain du PNUD, 2011.

SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Le Cambodge est membre du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) depuis 2006. Dans ses efforts pour réduire la pauvreté et accroître la prospérité, le gouvernement cambodgien reconnaît l'importance de l'éducation pour le développement national. S'agissant des sous-secteurs de l'éducation de base, le Plan stratégique pour l'éducation 2009-2013 (PSE) met l'accent sur deux points : parvenir à un accès de tous les enfants à une éducation de base de qualité et promouvoir l'équité dans les opportunités d'éducation, afin d'augmenter les revenus et d'élever le niveau d'emploi.

Une version préliminaire du nouveau Plan stratégique d'éducation 2014-2018 a été évaluée en juillet 2013 et les recommandations formulées dans le rapport seront prises en considération au moment du processus de finalisation et d'approbation du PSE. Le PSE 2014-2018 sera finalisé une fois que le Plan national de développement stratégique aura été approuvé début 2014.

Le secteur de l'éducation du Cambodge a enregistré un certain nombre de réussites et de progrès notables ces dernières années : dans le primaire et le secondaire, le taux net de scolarisation a augmenté au cours des vingt dernières années, passant de 83,3 pour cent en 1992 à 96,4 pour cent en 2012 pour le primaire et de 16,6 pour cent en 2000 à 35,1 pour cent en 2012 pour le secondaire ; les filles ont désormais les mêmes opportunités d'accès à l'éducation que les garçons (s'agissant de la scolarisation nette, l'indice de parité entre les sexes s'établissait en 2011/2012 à 0,99 au primaire, 1,13 au premier cycle du secondaire et 1,05 au second cycle du secondaire). Le taux d'achèvement du cycle primaire (TACP) a enregistré une amélioration remarquable, passant de 47 pour cent en 2004 à 83 pour cent en 2010. Le pourcentage des enfants de 5 ans bénéficiant d'un programme d'Éducation de la petite enfance a progressé de 24,6 pour cent en 2004 à 52,7 pour cent en 2012. Les données recueillies auprès des ménages dans le cadre de l'Étude économique et sociale du Cambodge confirment que l'âge moyen d'entrée en première année du cycle primaire est descendu de 7,8 en 2004 à 6,8 ans en 2009. Outre l'amélioration de l'accès à l'instruction, le gouvernement a pris des mesures pour élever la qualité de l'éducation par l'organisation d'évaluations nationales.

Malgré les progrès notables accomplis en matière d'extension de l'accès et d'amélioration de la qualité de l'éducation de base, de graves lacunes subsistent, en particulier du côté de la petite enfance. À l'heure actuelle, 77,5 pour cent des enfants cambodgiens de trois à quatre ans n'ont pas accès à des programmes d'éducation de la petite enfance en raison du manque d'établissements préscolaires. S'agissant des enfants qui ont accès à une école, on constate un manque d'informations sur les disparités des résultats obtenus en matière de développement des enfants, ce qui empêche l'évaluation de l'efficacité, des points forts et des points faibles du système. Il a été observé qu'une grande majorité des enfants non scolarisés faisaient partie du quintile le plus pauvre de la population.

Compte tenu de ces problèmes d'accès, d'apprentissage, d'évaluation des acquis et d'enseignement, un afflux de ressources supplémentaires est nécessaire mais les dépenses publiques actuelles n'ont pas pu suivre le rythme d'augmentation de la demande. Le Cambodge a consacré 1,8 pour cent de son PIB à l'éducation en 2010, ce qui est bien peu par comparaison avec ses voisins. Pour atteindre un taux net de scolarisation de 100 pour cent en primaire, le déficit de financement est estimé à environ 51 millions de dollars pour l'année 2013. Ce déficit concerne à la fois les dépenses ordinaires (salaires, formations, charges relatives aux services d'utilité collective, assurances, etc.) et les dépenses d'investissement (construction et rénovation des établissements scolaires, acquisition de mobilier, d'équipements et de matériel pédagogique).

Il existe au Cambodge un Groupe de travail sur le secteur de l'éducation qui est très actif. Actuellement codirigé par le Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports et l'UNESCO (Agence de coordination), il comprend la Banque asiatique de développement (BAsD), l'Union européenne (UE), l'Agence Française pour le Développement (AFD), l'Agence japonaise de coopération internationale (AJCI), l'Agence de coopération internationale de Corée, l'organisation non gouvernementale *The Education Partnership*, l'Agence suédoise de développement international, l'UNICEF, le FNUAP, USAID, la Banque mondiale, et le Programme Alimentaire Mondial (PAM).

RESULTATS DANS LE CADRE DES FINANCEMENTS PRECEDENTS

Le Cambodge a reçu 57,4 millions du GPE pour la période 2008-2012. La Banque mondiale était l'Entité de supervision et une formule de projet avait été retenue dans le cadre de Initiative pour une mise en œuvre accélérée du Programme Éducation pour tous (FTI-EPT). Ce projet a permis la réalisation de nombreux objectifs du PSE et les principales réussites sont citées en exemple de meilleures pratiques à l'échelon mondial. Le GPE a salué le programme cambodgien d'évaluation de la lecture dans les petites classes (EGRA) qu'il a utilisé comme exemple de bonne pratique d'alphabétisation ayant débouché sur des résultats tangibles et observables. L'étude des handicaps, financée grâce à l'aide, a permis l'introduction de méthodes de pointe d'utilisation des systèmes scolaires pour identifier les besoins des enfants et y répondre. La composante d'Éducation de la petite enfance a permis l'introduction de nouvelles modalités de services pour les 3-5 ans et a placé, pour la première fois, l'éducation de la petite enfance à l'ordre du jour du développement du Cambodge. L'évaluation du programme de bourses a également fourni des preuves de l'efficacité des mesures de stimulation de la demande.

SYNTHESE DE LA REQUETE

La requête du Cambodge porte sur un montant de 38,5 millions de dollars, ce qui est en phase avec l'allocation indicative du Cadre d'évaluation des besoins et de la performance.

Le projet proposé complète aussi diverses interventions actuellement menées par les partenaires techniques et financiers et adopte une vision cohérente plus large, dont **l'objectif est de faire progresser le secteur en assurant un impact positif à long terme.**

La Banque mondiale a été choisie comme Entité de supervision et le financement proposé conservera la formule du projet, dans la continuité du projet FTI-EPT précédent. Sur la base des résultats déjà obtenus, le projet proposé appuiera l'éducation préscolaire et améliorera l'accès à une éducation de qualité des populations vulnérables et défavorisées du Cambodge. Le projet aidera également les enseignants, les directeurs d'écoles et le personnel du Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports par l'organisation de formations et d'actions de renforcement des capacités.

Le projet proposé comprend quatre composantes :

La composante 1 vise à accroître, dans l'ensemble du pays, l'accès aux programmes de soin et d'éducation de la petite enfance pour les enfants défavorisés de 3 à 5 ans en améliorant les services actuels afin qu'ils répondent aux normes, en développant de nouveaux services conformes aux normes, et en étendant l'accès dans les zones rurales reculées dépourvues de services d'éducation de la petite enfance.

La composante 2 permettra de financer l'élaboration et la distribution de manuels de lecture et de mathématiques, et d'assurer la formation d'administrateurs et d'enseignants en vue de l'organisation des tests d'évaluation à l'échelle nationale.

La composante 3, orientée sur l'élévation de la qualité de l'enseignement, prévoit la formation des enseignants en poste à l'éducation inclusive et à l'outil EGRA ainsi qu'une amélioration notable de la gestion des écoles par le biais d'une formation continue et d'un soutien pratique à l'intention des directeurs d'établissements.

La composante 4 appuiera un renforcement de la gestion axée sur les résultats pour la petite enfance et le primaire, dans le cadre du Programme de réforme publique de la gestion financière et inclura la gestion, le suivi et l'évaluation du projet.

	Composantes du programme	Montant (dollars)	Pourcentage du total (pour cent)
1	Amélioration de l'accès à l'éducation et de l'expérience scolaire des élèves vulnérables et défavorisés	23 800 000	61,8
	Sous-composante 1.1 : extension de l'accès aux programmes de soin et de développement de la petite enfance	18 400 000	47,8
	Sous-composante 1.2 : accroissement de l'accès aux services d'éducation de base	5 400 000	14,0
2	Étude comparative des compétences des élèves	4 300 000	11,2
	Sous-composante 2.1 : évaluation nationale des compétences en lecture et en mathématiques dans les petites classes (EGRA et EGMA)	4 000 000	10,4
	Sous-composante 2.2 : soutien de l'évaluation nationale	300 000	0,8
3	Perfectionnement du corps enseignant du Cambodge	2 500 000	6,5
	Sous-composante 3.1 : amélioration de la formation pédagogique	1 400 000	3,6
	Sous-composante 3.2 : renforcement du leadership dans les écoles	1 100 000	2,9
4	Gestion du système et suivi-évaluation	7 900 000	20,5
	Sous-composante 4.1 : renforcement de la gestion du système	7 300 000	19,0
	Sous-composante 4.2 : gestion de projet et suivi-évaluation	600 000	1,5
	TOTAL	38 500 000	100

*Autres Commissions de gestion des Entités non comprises dans le montant total demandé : 1,75 pour cent du financement du GPE.

** NB : la commission standard de l'Entité de supervision d'un montant de 100 000 dollars par an + 50 000 dollars, soit au total 350 000 dollars, n'est pas incluse dans le montant total du financement demandé.

Le projet proposé sera mis en œuvre selon la même structure que le projet FTI-EPT précédent et sera exécuté aux niveaux national, provincial, du district et des *Une éducation de qualité pour tous les enfants* page 5 sur 138 BOD/2013/11 DOC06 Pièce jointe 3

établissements, de mars 2014 à juillet 2017. Le Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports assumera la responsabilité générale de la coordination et de la mise en œuvre du programme, y compris la passation des marchés, les décaissements et la gestion financière. Les départements assurant la mise en œuvre seront soumis au contrôle attentif de l'équipe de gestion de projet. La composante d'Éducation de la petite enfance sera mise en œuvre en coordination avec le Comité national de la petite enfance et les autres ministères concernés.

RESUME DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITE

La première étape du processus d'examen de la qualité (QAR) a conclu que les décisions relatives au programme avaient été prises de manière transparente et collaborative et que le programme serait pleinement en phase avec le nouveau projet de Plan stratégique pour l'éducation 2014-2018. Le Cambodge ayant déjà bénéficié d'un financement du GPE, le Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports et les partenaires techniques et financiers sont familiarisés avec le modèle du GPE et ont veillé à ce que le financement du GPE vienne compléter les investissements nationaux et réponde aux besoins d'éducation du pays.

Le rapport de l'étape II de l'examen de qualité saluait la solide conception du projet de l'équipe cambodgienne. Les recommandations formulées et les réponses apportées par l'équipe-pays sont résumées ci-après.

1. Rapport coût-efficacité : afin de démontrer le bon rapport coût-efficacité de chacune des interventions, il a été demandé d'inclure dans le document d'évaluation du projet (PAD) des estimations de coût plus détaillées pour toutes les activités (y compris les travaux de génie civil, la formation, etc.) ainsi que des coûts unitaires.

En réponse, des informations détaillées sur les coûts unitaires et les quantités ont été ajoutées dans le PAD pour toutes les activités.

2. Utilisation du système et des résultats d'évaluation : des informations sur l'utilisation des résultats d'évaluation et sur la manière dont ils seront employés pour améliorer la pédagogie et les programmes scolaires ont été requises, ainsi que des informations sur la manière d'utiliser les conclusions d'un système indépendant d'évaluation nationale afin d'améliorer la participation et l'instruction des élèves.

Pour répondre à ces observations, des détails ont été ajoutés sur la manière dont la sous-composante utilisera les résultats des évaluations pilotes EGRA et EGMA (lecture et mathématiques) pour améliorer les méthodes d'enseignement de la lecture et des mathématiques dans les écoles cambodgiennes. En outre, la nouvelle version de la description du projet comprend des informations sur les responsabilités respectives assumées par les différents départements du Ministère de l'Éducation ainsi qu'un exposé détaillé des activités qui seront menées.

3. Valeurs cibles : il a été suggéré de prévoir dans le cadre des résultats des valeurs de référence ainsi que des valeurs cibles pour les indicateurs relatifs à l'objectif de développement du projet et aux résultats intermédiaires.

En réponse, des informations sur les valeurs de référence et les valeurs cibles pour chaque année ont été ajoutées dans le **cadre des résultats**, ce qui permettra d'évaluer de manière plus exacte les progrès et les résultats.

4. Détails relatifs au suivi-évaluation : des informations supplémentaires ont été demandées sur la façon dont seraient effectués le suivi et l'évaluation.

En réponse, une répartition détaillée des responsabilités du suivi entre les départements et selon les niveaux, ainsi que des renseignements sur la fréquence du recueil des données et sur leur analyse ont été inclus dans la description du projet.

5. Pérennité du projet : il a été souligné qu'au vu de l'expérience du projet précédent, il apparaissait que le Ministère en place disposait de capacités limitées qui devaient faire l'objet d'une assistance substantielle pour assurer une utilité et une efficacité maximales. La nécessité de développer davantage dans le PAD les liens entre les activités de renforcement des capacités proposées et les questions de pérennité a notamment été signalée.

En réponse, une partie séparée a été ajoutée au PAD pour expliciter les aspects relatifs à la pérennité du projet, exposer clairement les points qui rendent le projet pérenne et la façon dont la structure actuelle du gouvernement est prête à gérer cet aspect.

6. Décaissements et mesures anti-corruption : le projet prévoyant le versement de bourses en liquide à des élèves défavorisés habitant dans des zones reculées, il a été recommandé de préparer un plan d'action anti-corruption et de l'inclure dans le PAD.

En réponse, des critères d'attribution des bourses et de décaissement de l'argent correspondant ont été ajoutés dans le Manuel opérationnel. En outre, le Manuel de gestion financière, les audits internes et externes et le Cadre de bonne gouvernance qui couvre tous les projets de la Banque mondiale au Cambodge comportent aussi des mesures de réduction de ce risque. Des informations relatives à ces procédures sont données dans l'annexe du PAD.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat estime que le programme proposé a été élaboré d'une manière transparente et collaborative et juge que les documents et justificatifs à l'appui de la requête présentent

une cohérence interne et sont complets. Le dossier de requête est prêt à être évalué par le Comité consultatif financier (CCF).

Ces dernières années, le système éducatif du Cambodge a accompli d'énormes progrès : un grand nombre d'enfants cambodgiens ont pu accéder à l'éducation grâce à la construction de nombreuses écoles et à la formation de nombreux enseignants. Depuis quelques années, l'attention a été reportée de l'accès à l'éducation de base vers l'amélioration de la qualité et la fourniture d'une éducation pertinente à tous les enfants cambodgiens. En plus d'avoir fait de la qualité et de la pertinence des apprentissages des axes essentiels du Plan stratégique pour l'éducation 2014-2018, le Ministère de l'Éducation du Cambodge a clairement manifesté sa volonté de fournir un accès à l'éducation aux enfants présentant un handicap, ou un autre besoin éducatif spécifique ; à cette fin, une étude fondée sur le recueil de données relatives au handicap a été mise en place dans le cadre du financement précédent. Le Cambodge est ainsi devenu le premier pays du GPE à : a) disposer de données sur le handicap fiables et ventilées par type de handicap et b) projeter d'utiliser ces données pour étudier la situation des enfants présentant un handicap ou un autre besoin particulier et les inclure dans le système éducatif. Les enseignements tirés de l'expérience cambodgienne pourraient ouvrir des perspectives à nombre d'autres pays bénéficiant d'un financement du GPE sur la façon de scolariser les enfants les plus marginalisés en tenant compte de leurs besoins spécifiques.

S'il est approuvé et mis en œuvre tel que prévu, ce projet permettra au Cambodge de combler ses lacunes en assurant l'accès à l'éducation des enfants qui restent en dehors du système scolaire, d'améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation et de constituer des capacités internes très nécessaires au pays pour poursuivre la mise en place d'un système éducatif plus solide et plus équitable. Globalement, le financement jouera un rôle vital de soutien au secteur de l'éducation du Cambodge et changera la vie de milliers d'enfants cambodgiens.

CAMEROUN

Examen de la qualité - Étape III

Évaluation finale

Montant du financement proposé : 53,3 millions de dollars



DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

Le Cameroun est un pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure. Sa population est estimée à **21 millions d'habitants** et son produit intérieur brut (PIB) à **1 165 dollars** (2012). Malgré une croissance économique modérée au cours des dix dernières années, il a subi les contrecoups de la **crise mondiale qui a affaibli la demande d'exportation de produits non pétroliers** du Cameroun. Alors que le taux annuel de croissance démographique est supérieur à **2 pour cent**, l'augmentation en valeur réelle du PIB par habitant n'a été que de **1 pour cent par an en moyenne** au cours de la dernière décennie. Les taux de pauvreté ont baissé entre 1996 et 2001, mais stagné depuis autour de **40 pour cent**. En outre, les **taux nationaux moyens de pauvreté masquent d'importantes disparités sociales et régionales**. L'écart se creuse entre les revenus urbains et ruraux, entre les régions et entre riches et pauvres.

Le Cameroun est l'un des pays d'Afrique subsaharienne qui dépend le moins de l'aide et compte un petit nombre de partenaires techniques et financiers. En 2013, le pays se classe au **150^{ème} rang selon l'indice de développement humain** du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

SECTEUR DE L'ÉDUCATION

D'après des données récentes sur l'éducation, le Cameroun est mal engagé pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Bien que le taux d'achèvement du cycle primaire (TACP) progresse rapidement, il reste inférieur au taux requis pour assurer l'éducation primaire pour tous. En 2011, le TACP était compris entre **71,5 et 81,3 pour cent**, selon la source de données utilisée. L'indice de parité entre les sexes a baissé de **0,88 en 2004 à 0,85 en 2010**. L'évaluation du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC), réalisée en 2009, a montré que les résultats scolaires ont baissé depuis 2005, et, selon une enquête de 2011 sur le niveau de lecture, **49 pour cent des élèves de troisième année éprouvaient beaucoup de difficultés de lecture, tandis que 27 pour cent d'entre eux ne savaient pas lire du tout**.

Toutefois, entre 2007 et 2011, au cours des premières années de mise en œuvre du Plan sectoriel de l'éducation (PSE) élaboré en 2006, le Cameroun a un peu progressé en matière d'accès à l'enseignement primaire et d'achèvement de ce cycle. Le TACP a sensiblement augmenté pour les deux sexes, passant de **64,3 en 2007 à 81,3 en 2011**

(selon le rapport de la Banque mondiale sur l'état du pays), et le taux de redoublement a diminué. Dans les zones d'éducation prioritaires (ZEP), où les progrès ont été plus lents que dans le reste du pays, le TACP est passé de 51 pour cent en 2007 à 63,1 en 2011, et de 38 pour cent pour les filles en 2007 à 42,6 pour cent en 2010.

Le Cameroun est confronté à trois grands défis dans le secteur de l'éducation :

(i) Financement. La part du PIB par habitant allouée à l'éducation est d'environ 3,2 pour cent (2011), pourcentage très inférieur à la moyenne de 4,4 pour cent des pays d'Afrique sub-saharienne. En outre, la part du budget total de l'éducation consacrée à l'éducation de base n'était que de 38 pour cent en 2009 et elle a stagné depuis. Au Cameroun, l'éducation primaire se caractérise également par des dépenses élevées des ménages qui représentent 42 pour cent des dépenses totales pour l'éducation, contre 21 pour cent au Sénégal et 13 pour cent au Niger. Les ménages doivent payer de leur propre poche les manuels scolaires, les uniformes, les frais d'examen et le transport. Près de 18 pour cent des enseignants du primaire sont également rémunérés par les parents.

(ii) Prestation de services éducatifs. Dans l'ensemble, la prestation de services éducatifs est médiocre, vu la pénurie d'enseignants et de manuels scolaires. Au Cameroun, le rapport manuels/élève est de 12:1, le moins bon d'Afrique sub-saharienne.

(iii) Gouvernance. L'ensemble du secteur de l'éducation se caractérise par la faiblesse de la gouvernance et de la redevabilité. Il est d'autant plus compliqué de remédier à ce problème que la gestion du secteur est fragmentaire. La qualité des statistiques relatives à l'éducation est médiocre. Il n'existe pas non plus de cadre national d'évaluations prévoyant des évaluations formatives des élèves.

En août 2013, le gouvernement du Cameroun a publié une nouvelle stratégie (*Document de stratégie du secteur de l'éducation et de la formation* - DSSEF) dans le but de remédier à ces problèmes. Le DSSEF s'inscrit dans la continuité des politiques énoncées dans la stratégie sectorielle de 2006 et met l'accent sur l'accès et l'équité, la qualité et la pertinence, la gouvernance du secteur, la gestion, les mécanismes de financement pour l'éducation et la formation, ainsi que les aspects institutionnels et les modalités de suivi et d'évaluation.

Le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) est composé de représentants du Ministère de l'Économie, du Ministère des Finances, de l'équipe technique de l'éducation mise en place par le gouvernement (elle-même formée d'agents des cinq ministères compétents en matière d'éducation), de partenaires techniques et financiers multilatéraux et bilatéraux, de la société civile et d'organismes privés prestataires de services d'éducation. Le GLPE se réunit périodiquement et est pleinement associé à l'élaboration du DSSEF. Le représentant du gouvernement membre de l'équipe technique de l'éducation et le chef de file coordonnent les examens annuels conjoints du secteur.

RESULTATS DANS LE CADRE DES FINANCEMENTS PRECEDENTS

C'est en 2006, à la suite de l'adoption de son Plan sectoriel de l'éducation (PSE), que le Cameroun a adhéré au Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). Un accord de financement d'un montant de 47,3 millions de dollars a été signé en 2007 à l'appui du **Programme d'enseignants contractuels** du gouvernement, qui a permis de recruter plus de 37 000 enseignants sous contrat dans le pays. Le financement a été décaissé en deux tranches annuelles : **celle de la première année, d'un montant de 22,5 millions de dollars**, finançait les salaires versés aux enseignants recrutés en 2007 et 2008 (décaissement **effectué en 2008**), et **celle de la deuxième année, d'un montant de 24,8 millions de dollars**, était destinée au remboursement au gouvernement de la part des salaires versés en 2010 aux enseignants recrutés de 2007 à 2010 et aux salaires versés en 2011 (décaissement effectué en 2011). Après 2011, les salaires de ces enseignants ont été **intégralement couverts par le budget national, comme envisagé à l'origine.**

Le projet financé au titre de l'Initiative Fast Track (FTI) s'est achevé en décembre 2011, après avoir atteint la plupart de ses objectifs de développement. Le projet a contribué à : (i) attirer et retenir les enfants à l'école, (ii) réduire le rapport élèves/enseignant (REE) et (iii) élargir considérablement les effectifs d'enseignants, afin de résoudre le problème de pénurie d'enseignants et de réduire les inégalités dans la répartition des enseignants entre régions. Le résultat obtenu a toutefois été jugé modérément satisfaisant, l'objectif de répartition plus équitable des enseignants n'ayant pas été atteint.

SYNTHESE DE LA REQUETE

Le Cameroun sollicite un financement de 53,3 millions de dollars, ce qui correspond au **montant indicatif de l'allocation indicative prévue par le GPE dans son Cadre d'évaluation des besoins et de la performance.** La Banque mondiale a été désignée Entité de supervision par le GLPE. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sont les agences de coordination. Le programme est aligné sur le Plan sectoriel de l'éducation (DSSEF 2013-2020). **Plusieurs activités inscrites au programme envisagé s'appuient sur des interventions des partenaires.**

Le financement sera alloué selon une formule de projet. Les décaissements de la subvention pour les salaires des enseignants et la fourniture d'outils pédagogiques (84 pour cent de l'allocation totale) seront faits directement en faveur du Trésor public. Le projet sera exécuté directement par le Ministère de l'Éducation de base. Le risque global lié à l'exécution est estimé élevé. **Des mesures d'atténuation ont été prises.**

Le programme envisagé a deux composantes.

La composante 1 appuie des améliorations apportées aux services d'éducation, en particulier dans les premières années de scolarisation primaire, en donnant la priorité **aux zones défavorisées du pays et à l'amélioration de l'assiduité des filles**. Les deux principales activités visent à (i) convertir progressivement les maîtres des parents en instituteurs contractuels, et (ii) distribuer des outils pédagogiques aux enfants des trois **premières années du cycle primaire**. Le projet facilitera aussi l'établissement d'un système de suivi régulier des acquis scolaires dans les premières années.

La composante 2 vise à limiter les risques de mauvaise gouvernance et de faible participation des citoyens, et à remédier au manque de transparence et de redevabilité, à la fois dans la conversion des maîtres des parents en instituteurs contractuels et dans la distribution du matériel didactique et pédagogique. Elle permettra aussi de suivre avec plus de précision la qualité de prestations de services.

	Composantes du programme	Montant (dollars)	Pourcentage du total
1	Améliorer l'équité et la qualité du service public d'éducation dans l'enseignement primaire	48 300 000	86,5
	Sous-composante 1.1 : Augmenter la disponibilité des enseignants	31 400 000	56,3
	Sous-composante 1.2 : Fournir des outils pédagogiques	13 300 000	23,9
	Sous-composante 1.3 : Formation pour les enseignants et les inspecteurs	1 100 000	1,9
	Sous-composante 1.4 : Appui à l'éducation des filles	1 100 000	1,9
	Sous-composante 1.5 : Évaluation des acquis scolaires	1 400 000	2,5
2	Renforcer les capacités pour une amélioration de la qualité du service	5 000 000	9,1
	Sous-composante 2.1 : Améliorer la gouvernance et la redevabilité	3 300 000	6,0
	Sous-composante 2.2: Bâtir des connaissances en vue d'une meilleure qualité du service d'éducation et pour favoriser l'apprentissage	1 700 000	3,1
	Financement total alloué par le Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation	53 300 000	95,5
	Fonds gouvernementaux destinés à la gestion quotidienne du secrétariat du projet	2 500 000	4,5
	TOTAL	55 800 000	100,0

*Autres Commissions de gestion des Entités non comprises dans le montant total de la demande de financement : 1,75 pour cent de 53,3 millions de dollars.

**Il convient de noter que la commission standard reçue par l'Entité de supervision (soit 700 000 dollars par an) n'est pas comprise dans le montant total du financement demandé.

RESUME DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITE

L'étape I de l'examen de la qualité a permis de constater que la procédure d'élaboration du programme était transparente. Le programme envisagé est correctement aligné sur le **Plan (provisoire) pour le secteur de l'éducation et tient compte des priorités stratégiques** du GPE. Le rapport formulait trois remarques : (i) le niveau de collaboration entre partenaires peut être relevé ; (ii) la conception du projet doit être finalisée, les **composantes et la répartition des activités entre partenaires n'ayant encore fait l'objet d'aucun accord**, et (iii) il convient de mieux prendre en considération la **parité filles-garçons et l'éducation des filles**. Une recommandation a également été formulée à l'intention du gouvernement, afin qu'il précise les priorités de sa politique en matière d'éducation.

L'étape II de l'examen de la qualité débouchait sur la conclusion que le programme envisagé (i) répond à certains des **principaux problèmes rencontrés par l'enseignement primaire au Cameroun, décrits dans le rapport sur l'état du pays et pris en compte dans la stratégie sectorielle** ; (ii) **s'appuie sur des actions menées par d'autres partenaires techniques et financiers et les complète**, et tient compte des enseignements tirés **d'interventions précédentes**, et (iii) **cerne les risques liés à la mise en œuvre**. Voici les **principales améliorations préconisées dans le rapport d'examen de la qualité, étape II**, et un résumé des mesures prises par le GLPE à cet effet :

1. Le document pourrait se référer de manière plus explicite à la mise en œuvre de la première phase de la stratégie pour le secteur de l'éducation.

Réponse : chaque composante fournit un appui financier et technique aux actions envisagées dans le plan d'action.

2. Le programme devrait tirer toutes les conséquences des risques budgétaires identifiés : effet de substitution du financement du GPE, stagnation de la part de l'éducation dans le budget national et part limitée de l'éducation primaire dans le budget de l'éducation. Une attention particulière devrait être accordée à ces risques, et il conviendrait de prendre ceux-ci en compte dans le cadre de suivi et d'évaluation.

Réponse : Le Ministre de l'Économie a signé une lettre par laquelle il s'engage à **augmenter le budget affecté à l'éducation au cours des prochaines années**. En même temps, l'une des **responsabilités officiellement imparties aux partenaires techniques et financiers dans le nouveau cadre de partenariat** consiste à amener le gouvernement à honorer ses engagements.

3. Les différentes composantes du programme devraient être expliquées de manière plus claire. En particulier, tous les enseignements, y compris négatifs, tirés du financement précédent de la FTI/GPE, devraient être mentionnés. En outre, il faudrait préciser les avantages directs que représente la conversion des maîtres des parents pour les familles.

Les enseignements tirés des premières étapes du programme de conversion ont amené le gouvernement à proposer une méthode décentralisée de recrutement des enseignants qui permettra de surmonter la plupart des obstacles qui ont empêché les étapes précédentes **d'avoir des retombées positives.**

4. Certaines activités du programmes, en particulier la distribution de manuels scolaires, devraient mieux s'articuler avec un programme d'action plus large.

La composante relative aux manuels (...) s'entend comme le moteur de la réforme du secteur du livre ; elle ne consiste pas dans la simple fourniture de manuels à une cohorte d'élèves.

5. Le budget devrait être plus détaillé et préciser les coûts unitaires et les quantités, en particulier pour les manuels scolaires. Le document devrait aborder plus clairement la question du financement global de la première étape de la stratégie pour le secteur de l'éducation.

Réponse : La version finale du budget contient les détails requis, ainsi que les coûts unitaires des manuels.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat estime que le programme envisagé a été élaboré d'une manière transparente et concertée, que les documents de la requête et les pièces justificatives sont cohérents et exhaustifs, et que le dossier de la requête est prêt à être évalué par le Comité consultatif financier (CCF).

Le financement FTI/GPE précédent a été alloué de manière modérément satisfaisante, **selon le rapport de fin de mise en œuvre et de résultats publié par la Banque mondiale. Il a indubitablement contribué à stabiliser la profession d'enseignant au Cameroun. Toutefois, ses objectifs n'ont été que partiellement atteints, ce qui s'explique en partie par le fait que les indicateurs n'ont pas mis en évidence les résultats réels du projet.**

Le programme envisagé s'appuie sur les expériences précédentes de mise en œuvre par les différents partenaires. Au fil des années, le gouvernement du Cameroun et ses partenaires, y compris la société civile, ont noué de solides relations de travail, dans un cadre transparent. Le projet a été mis au point sur la base d'un diagnostic solide. Son principal atout est de s'attaquer à certaines failles essentielles du système éducatif : les dépenses élevées que les ménages doivent engager eux-mêmes, le manque criant d'outils pédagogiques et didactiques pour les enfants et le faible taux de scolarisation des filles. Le cadre de résultats montre que le projet envisagé vise à apporter des améliorations systémiques. Il convient toutefois de porter la plus grande vigilance à deux points importants :

Tout d'abord, il faut continuer de considérer la conversion du statut actuel des enseignants de parents en celui d'enseignants contractuels comme une mesure visant à améliorer *l'équité* au sein du système éducatif, et non la *qualité* de l'apprentissage. Rien ne porte à penser que cette politique contribuera à améliorer la qualité en tant que telle. **Si l'équité est un objectif qui se suffit à lui-même, il ne faut pas s'attendre à atteindre un autre résultat, sous peine d'aller au devant des mêmes déceptions que lors de l'opération de financement précédente.**

En second lieu, certaines activités ne sont pas suffisamment intégrées dans un **programme d'action plus large**. La **composante relative aux outils pédagogiques et didactiques** pourrait par exemple être liée à une politique nationale de réorganisation de la chaîne de distribution des manuels scolaires. De même, la composante concernant **l'éducation des filles serait plus efficace si elle s'adossait à une politique nationale solide** à cet effet. Ces deux exemples illustrent **l'une des faiblesses du programme, qui tiennent aux lacunes de la Stratégie pour le secteur de l'éducation, ainsi que l'a souligné le rapport d'évaluation**. La réalisation d'études, financées par le projet, devrait contribuer à combler ces lacunes.

Enfin, il faut souligner que le programme, qui fait partie du Plan sectoriel de l'éducation, **n'a de chances de réussir qu'à condition que le budget consacré à l'éducation soit sensiblement augmenté**. Dans le cadre de la stratégie de 2006 pour le secteur de l'éducation, le gouvernement s'était engagé à porter le budget de l'éducation à **19,5 pour cent** du budget national. Or, cette cible n'a pas été atteinte : la part du budget consacrée à l'éducation a baissé de **17 pour cent** entre **2007 à 2009 à 16,3 pour cent** seulement en **2011**. **Des examens annuels conjoints du secteur de l'éducation devront évaluer dans quelle mesure le gouvernement tient ses engagements budgétaires en faveur de l'éducation.**

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Examen de qualité - Étape III

Évaluation finale

Proposition de Financement accéléré pour l'éducation en situation d'urgence



Montant du financement proposé : 3,69 millions de dollars (soit 19,2 pour cent de l'allocation indicative totale de 19,2 millions de dollars)

DONNES GENERALES SUR LE PAYS

La République Centrafricaine (RCA) est un pays enclavé d'Afrique centrale, qui s'étend sur une superficie de 623 000 kilomètres. Sa population était estimée à 4,7 millions d'habitants en 2012, dont 70-80 en zone rurale. Malgré ses abondantes ressources en diamant, or, uranium et bois, la pauvreté reste élevée : 73 pour cent des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le pays a un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 472 dollars, et est classé 180^{ème} selon l'indice de développement humain de 2013.

Depuis son indépendance en 1960, le pays a été confronté à des troubles politiques, dont de **nombreuses tentatives de coups d'État. En décembre 2012, une coalition de trois groupes rebelles**, appelée la Coalition Seleka, a lancé une offensive contre Bangui, la capitale. Le 24 mars 2013, la **Seleka a pris le contrôle du pays, et Michel Djotodia s'est auto-proclamé président**. Le conflit armé a donné lieu à de **nombreux faits de violence contre la population civile, ainsi qu'à des pillages et à des actes de destruction**. La perturbation, voire la dissolution des services de base qui en a découlé, a eu un impact dévastateur sur l'accès des personnes aux services essentiels et de base, comme l'eau potable, les soins de santé primaires et l'éducation.

La situation politique et la sécurité du pays restent fragiles et imprévisibles, et le risque de conflits interreligieux résultant des actes de violence perpétrés par des membres de la rébellion ne cesse de s'accroître.

SECTEUR DE L'EDUCATION

La République Centrafricaine a rejoint le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en février 2008 suite à l'évaluation positive et à l'approbation de la **Stratégie nationale du secteur de l'éducation 2008-2020 par le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLE)**. La Stratégie nationale du secteur de l'éducation a été élaborée autour de quatre priorités : (i) la promotion de **l'enseignement primaire universel** ; (ii) **l'amélioration des apprentissages pour l'enseignement secondaire et supérieur** ; (iii) l'extension de l'alphabétisation pour tous, et (iv) le développement de l'enseignement professionnel supérieur.

La Stratégie nationale du secteur de l'éducation a été divisée en trois phases : (1) la phase **d'urgence de 2008-2011** ; (2) la phase de mise en œuvre de 2012-2015 et (3) la phase de consolidation de 2016 à 2020. La première phase a été retardée, ce qui a entraîné le report de la deuxième phase de 2013 à 2015. Au cours de la première phase, de réels progrès ont pu être observés. En termes d'accès à l'enseignement primaire, le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 73,7 pour cent en 2008 à 87,2 pour cent en 2011. Le taux brut d'admission (TBA) était de 75 pour cent en 2005, et a atteint 90 pour cent en 2011. Le taux d'achèvement du primaire est **passé de 30 à 39,7 pour cent au cours de cette même période. Les conditions d'apprentissage se** sont également améliorées, le nombre d'élèves par enseignant passant de 91 en 2006 à 81 en 2011, et le nombre de manuels scolaires par élève passant de 0,1 à 0,7 en français et en mathématiques. Malgré ces progrès, les taux de scolarisation restent faibles et les disparités sont fortes en raison de très grandes disparités géographiques, selon la zone de résidence (zone urbaine/zone rurale), et de genre (l'indice de parité étant de 0,72).

La situation a néanmoins été compromise par la crise qui a fait suite au coup d'État. Une rapide évaluation effectuée en août 2013 par le Cluster éducation a révélé que 49 pour cent des écoles visitées étaient toujours fermées et que, en moyenne, cinq mois et demi de l'année scolaire avaient **d'ores et déjà été perdus. L'analyse des taux de scolarisation est encore plus préoccupante** : sur 100 élèves inscrits en septembre 2012, **70 n'étaient toujours pas revenus en classe en août 2013**, avec de fortes disparités selon les régions. La peur de la violence (mentionnée par 81 pour cent des **personnes interrogées**) et **l'absence d'enseignants (mentionnée par 36 pour cent des personnes interrogées)** étaient les principales raisons identifiées par l'évaluation.

Par ailleurs, d'après l'évaluation, seulement 61 pour cent des enseignants étaient revenus à leurs postes (par rapport au recensement scolaire de 2012). En raison de ressources internes limitées², 42 pour cent des enseignants du primaire sont des enseignants communautaires directement rémunérés par les parents (appelés les « Maîtres-parents », **qui, pour la plupart, n'ont pas été formés et sont sans qualification**). Or, c'est cette catégorie d'enseignants qui a été la première à revenir en classe (81,5 pour cent des Maîtres des Parents sont de retour en classe). Soixante-six pour cent des enseignants fonctionnaires, appelés « titulaires » ont regagné leur poste, alors que seulement 42,5 pour cent des Maître d'Enseignement³ ont repris le travail.

Pour ce qui est des infrastructures, beaucoup de mobilier scolaire a été volé ou détruit pendant la crise (plus de 75 pour cent dans certaines régions). Les cantines scolaires et le rétablissement de

² Le budget consacré au secteur de l'éducation a considérablement diminué de l'année 1996 à la moitié de l'an 2000. En 2012, il a été estimé à environ 2,3 pour cent du PIB et à 13 pour cent du budget national mis en œuvre.

³ En raison de contraintes financières, une approche transitoire accompagnée d'un programme de formation et de certification et de « bourses pour les enseignants » a été mise en place. Les professeurs diplômés assortis du nouveau statut de « Maîtres d'Enseignement » ne sont pas recrutés comme fonctionnaires au départ, et leurs salaires sont d'environ 30 pour cent inférieurs à celui des enseignants fonctionnaires.

l'ordre et de la sécurité ont été identifiés comme des facteurs clés pouvant encourager les enfants à retourner à l'école.

Dans le cadre du Processus d'appel consolidé 2013 pour l'éducation, un besoin de financement de 22,5 millions de dollars a été estimé. À la fin du mois de septembre, seulement 7,3 millions de dollars étaient couverts par l'UNICEF et par le Programme Alimentaire Mondial (PAM).

Le GLE a été créé en 2008, et s'est appuyé sur les processus du GPE pour approuver et évaluer le Plan sectoriel de l'éducation au niveau national. Le GLE est composé de bailleurs de fonds et d'organismes internationaux (UNICEF, l'UNESCO, la Banque mondiale, le PAM, la France), et du Ministère de l'Éducation. Suite au processus du GPE, en 2012, des organisations de la société civile, dont les syndicats, ont rejoint le GLE et sont devenus des partenaires actifs. Après le coup d'État de mars 2013, la Banque mondiale, l'Agence Française de Développement (AFD) et l'UNESCO ont fermé leurs bureaux sur le terrain en raison des problèmes de sécurité. L'UNICEF est restée l'Agence de coordination. Le Cluster éducation a été renforcé en août 2013 avec l'arrivée d'un nouveau coordinateur.

RESULTATS DANS LE CADRE DES PRECEDENTS FINANCEMENTS

La République Centrafricaine a obtenu un premier financement du GPE en décembre 2008. Celui-ci s'élevait à **37,8 millions de dollars, avec la Banque mondiale comme Entité de supervision. La date de clôture du financement était le 30 juin 2013. Le programme a été suspendu le 25 mars 2013, à la suite du coup d'État. La date de clôture a été reportée au 31 mars 2014 de manière à pouvoir mener jusqu'au bout les activités lancées avant le coup d'État et qui avaient déjà été approuvées.**

La Banque mondiale examine actuellement la situation sur le terrain (au niveau général et sectoriel) afin d'évaluer la possibilité d'une reprise des activités.

Le programme suspendu comporte trois volets :

Composante 1 (18,5 millions de dollars) : Accès : construction, rénovation et équipement des écoles.

Composante 2 (8,2 millions de dollars) : Qualité : formation des enseignants et manuels scolaires.

Composante 3 (9,6 millions de dollars) : Gestion et efficacité. Cette composante vise à répondre à la fois aux défis immédiats de pilotage et gestion associés à la mise en œuvre des composantes ci-dessus, et à jeter les bases des phases ultérieures du programme.

Avant la suspension, la mise en œuvre du programme avait été jugée très satisfaisante. Environ 95 pour cent du budget avait été décaissé, et le taux de mise en œuvre était supérieur à 90 pour cent pour les trois composantes. Le financement du GPE représentait la principale source de financement extérieure pour la mise en œuvre de la première phase de la Stratégie nationale du secteur de l'éducation.

Les conditions d'enseignements ont positivement évoluées suite à la mise à disposition d'un plus

grand nombre de manuels scolaires, de la réhabilitation des salles de classe, et de la construction de nouvelles salles de classes. Plus de 1,3 millions de manuels scolaires de lecture et de mathématiques ont été distribués dans les écoles. Cela a conduit à une réduction considérable du nombre d'élèves par manuel, qui est passé de 7 à 1. Des visites dans les écoles ont permis de confirmer la présence de manuels scolaires dans les écoles et leur bonne utilisation dans les salles de classe. Environ 510 salles de classe ont été construites et 380 ont été réhabilitées, ce qui a contribué à faire baisser le **nombre d'élèves par salle de classe. Les besoins en salles de classe restent toutefois importants, et les disparités régionales persistent. Enfin, 1 500 maître d'enseignement ont été formés et certifiés, et 750 étaient en train de terminer leur formation.**

Dans le cadre du programme du GPE, une évaluation sectorielle a eu lieu en mai 2012 pour examiner les progrès accomplis et envisager l'évolution à venir de la Stratégie nationale du secteur **de l'éducation. L'évaluation a confirmé les résultats de la phase I, mais a aussi souligné les défis restants. Un rapport sur l'état d'avancement du programme présente en détail les enseignements tirés et les domaines qu'il reste à améliorer. Parmi les conclusions intéressantes figure la nécessité d'améliorer la coordination du suivi du programme, et la possibilité de s'inspirer du dernier processus du GPE, en particulier de la mise en place du nouveau GLE en juillet 2012. Une autre leçon retenue est l'importance du rôle des autorités et des communautés dans la réussite du programme local.**

Peu avant le coup d'État, la République Centrafricaine avait sollicité, dans le cadre d'une requête préparée en mars 2013, un financement 19,2 millions de dollars du GPE pour la mise en œuvre des programmes afin de soutenir la deuxième phase de la Stratégie nationale du secteur de l'éducation. Cette requête n'a cependant été présentée suite à la suspension des activités de l'Entité de supervision.

SYNTHESE DE LA REQUETE

Compte tenu du contexte politique instable, en avril 2013, les Partenaires techniques et financiers ont sélectionné l'option de Financement accéléré du GPE, et l'UNICEF a été choisie comme Entité de gestion. Le montant maximal pouvant être sollicité lors d'une **requête de Financement accéléré** était de 3,84 millions de dollars, soit 20 pour cent de l'allocation indicative de 19,2 millions de dollars allouée au pays. La requête reçue est conforme à cette règle puisque le montant sollicité se porte à 3,69 millions de dollars (soit 19,2 pour cent de l'allocation indicative totale).

Le programme de soutien accéléré reste en phase avec les priorités de la requête qui a été suspendue et le plan sectoriel approuvé. Il a cependant été adapté pour répondre à la nouvelle **évaluation de la situation. Les discussions pour l'élaboration d'un nouveau programme qui sera mis en œuvre avec l'allocation restante devraient être engagées prochainement.**

Les priorités identifiées par le Cluster éducation pour répondre à la crise concernent : i) **l'évaluation de l'état du secteur de l'éducation ; ii) le plaidoyer auprès des autorités locales et nationales pour la réouverture des classes iii) le soutien au retour des enseignants dans leurs zones**

de travail, iv) la réparation et l'équipement des écoles, v) la distribution de matériel didactique pour soutenir les familles ; vi) l'encouragement au retour de tous les élèves ; vii) le renforcement des capacités des différents intervenants, et viii) l'appui au Ministère de l'Éducation via la coordination des efforts des différents acteurs.

Les activités mises en œuvre par l'UNICEF et le PAM au sein du Cluster éducation, restent à ce jour fragmentées du point de vue géographique et programmatique. Elles concernent principalement à ce stade la fourniture de kits scolaires, le soutien au retour de 1 350 enseignants, le plaidoyer pour la réouverture des écoles, ainsi que la mise en place d'un programme de cantine scolaire.

Aucune disposition n'a encore été prise pour soutenir les enseignants rémunérés par les parents, qui demeurent les plus vulnérables du point de vue économique. En effet, ce sont les premiers à être revenus sur leur lieu de travail lors des derniers mois, mais ce sont aussi les plus vulnérables sur le plan économique, les familles faisant face à de grandes difficultés pour assurer leur contribution dans ce contexte de crise.

Par ailleurs, si la présence des enseignants est essentielle pour favoriser le retour des enfants, **aucune activité n'a encore été mise en œuvre pour former et accompagner le personnel chargé de suivre et de vérifier la présence des enseignants dans la salle de classe au niveau déconcentré.**

Enfin, aucun soutien n'est fourni aux associations de parents d'élèves, en charge de l'entretien et des réparations des écoles, alors que cela inciterait pourtant les enfants à retourner à l'école.

Le programme proposé *via* le processus accéléré vise à répondre à ces besoins. Il se concentre sur les 10 à 14 préfectures (en fonction des questions de sécurité) les plus touchées par la crise. Le programme se décompose en trois composantes :

Composante 1 : Soutenir la relance des activités éducatives, qui consistera principalement à réparer et rééquiper les écoles (115 000 enfants sont ciblés) avec la participation des associations **de parents d'élèves et la préparation du contenu des cours de rattrapage (2,1 millions de dollars, 57 pour cent du financement du GPE)**. L'UNICEF fournira parallèlement des kits scolaires et prendra en charge le plaidoyer pour la réouverture des écoles. **Le PAM mettra également en œuvre un programme de cantine scolaire.**

Composante 2 : Soutenir les enseignants déjà de retour à l'école (875) et faciliter le retour de ceux qui ne sont pas encore revenus (560) (0,31 millions de dollars, soit 8 pour cent du financement du GPE). Le financement du GPE prendra en charge un complément de 25 000 FCFA⁴ **par mois versé à 1 435 enseignants (maîtres des parents ou maîtres d'enseignement en attente d'une intégration dans le fichier de la fonction publique) pour dispenser des cours de rattrapage⁵** et réduire de moitié les contributions des parents au cours de cette période. Des

⁴ « Franc de la Communauté Financière Africaine »

⁵ Une demi-journée scolaire de décembre 2013 à février 2014

formations seront dispensées aux acteurs clés du système, principalement les directeurs des établissements scolaires et les administrateurs du système scolaire impliqués dans le soutien et le suivi des enseignants (125 chefs de secteurs et 13 chefs de circonscriptions scolaires) qui seront également dotés de moyens de communication⁶. L'UNICEF soutiendra également le retour de 1 350 autres enseignants.

Composante 3 : Assurer la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble du programme (1,3 millions de dollars, soit 35 pour cent du financement du GPE) qui comprend les éléments suivants :

- Assistance technique (482 000 dollars) via des personnels techniques engagés par **l'UNICEF ou par les partenaires d'exécution**
- Coûts administratifs (soit 647 223 dollars, dont des personnels administratifs, et les 5 pour cent correspondant au coût « directs » de l'UNICEF en République Centrafricaine, et 7 **pour cent de coûts indirects pour les partenaires d'exécution sur certaines activités**)
- Coûts liés aux aspects logistiques (146 750 dollars), qui incluent l'évaluation et la sélection **de sites qui bénéficieront de l'appui**

	Composantes des programmes	GPE (dollars)	UNICEF (dollars)	PAM (dollars)	Total (dollars)	Pourcentage du total (pour cent)
1	Accès et cadre scolaire	2 101 450	1 300 000	6 536 500	9 937 950	84,9
	Sous-composante 1.1 : Campagne sur la rentrée scolaire	1 754 250	1 300 000	6 536 500	9 590 750	81,9
	Sous-composante 1.2 : Création de cours de rattrapage	347 200	0	0	347 200	3,0
2	Soutien aux enseignants	312 680	182 000	0	494 680	4,2
	Sous-composante 2.1 : Retour et accompagnement des enseignants	225 740	182 000	0	407 740	3,5
	Sous-composante 2.2 : Suivi des enseignants	86 940	0	0	86 940	0,7
3	Soutien technique et administratif	1 275 972	0	0	1 275 972	10,9
	Sous-composante 3.1 : Soutien technique (aux membres du personnel)	482 000	0	0	482 000	4,1

⁶ Téléphones, crédits téléphoniques et fournitures de bureau

	<i>UNICEF</i>	<i>350 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>350 000</i>	<i>3</i>
	<i>Partenaires d'exécution</i>	<i>132 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>132 000</i>	<i>1,1</i>
	Sous-composante 3.2 : Soutien administratif (aux membres du personnel) et coûts	647 222	0	0	647 222	5,5
	<i>UNICEF</i>	<i>355 719</i>	<i>0</i>		<i>355 719</i>	<i>3</i>
	<i>Partenaires d'exécution</i>	<i>291 503</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>291 503</i>	<i>2,5</i>
	Sous-composante 3.3 : Soutien logistique	146 750	0	0	146 750	1,3
	TOTAL	3 690 102	1 482 000	6 536 500	11 708 602	100

*Autres frais de gestion non compris dans le financement total sollicité : 8 percent du financement du GPE (Couverture des frais de fonctionnement du siège de l'UNICEF).

Les activités qui seront financées par le GPE viendront compléter les efforts entrepris par le Ministère de l'Éducation (prise en charge du salaire des enseignants qui avait été suspendu suite au coup d'Etat, soutien au retour des inspecteurs de l'enseignement, des chefs de secteurs et circonscriptions scolaires, organisation des examens) et seront coordonnées avec les autres activités mise en œuvre par le Cluster éducation (principalement financées par l'UNICEF et par le PAM), en partenariat avec les organisations non gouvernementales.

RESUME DU PROCESSUS DE L'EXAMEN DE QUALITE

Le dépôt de la requête de Financement accéléré par la République Centrafricaine a respecté la procédure décrite dans le Cadre directeur pour l'accélération de l'appui dans les situations d'urgence et de reconstruction, approuvé par le Conseil d'administration.

En concertation avec le Cluster éducation, le GLE a adressé par e-mail le 25 avril 2013 un compte rendu des discussions entre les partenaires qui ont conduit à la décision de solliciter un financement via la procédure de Financement accéléré (phase 1).

L'UNICEF a été choisi comme Entité de gestion pour gérer les financements d'urgence et de reconstruction (étape 2). Elle était la seule organisation à : i) être en mesure d'opérer dans un contexte d'urgence ou de post-urgence et de fournir un soutien rapide à grande échelle et ii) avoir déjà conclu un accord de Procédures financières (anciennement appelé Accord de transfert) pour la mise en œuvre de financement du GPE en préalable au dépôt de la requête afin d'éviter tout retard. Le Secrétariat a confirmé l'éligibilité de la République Centrafricaine à présenter un Financement

accélééré le 25 avril 2013.

Le Secrétariat a réalisé un examen de qualité pendant la préparation de la proposition (étape 3). Cet examen consistait à regarder les versions préliminaires du document du **programme et à les commenter (étape II de l'examen de qualité)**. Pour répondre aux recommandations émises, les mesures suivantes ont été prises :

1. Les critères de sélection des préfectures ciblées pour l'intervention ont été clarifiés et un tableau comprenant les dernières informations connues pour chaque préfecture avant la crise a été intégré
2. Une présentation des différentes catégories d'enseignants ainsi que le niveau de **rémunération associé à chacune d'elle, a été intégrée**
3. La politique de cours de rattrapage a été clarifiée
4. Le mécanisme de compensation pour financer les cours de rattrapage a été détaillé, ainsi que la manière dont les contributions versées par les familles pourraient être réduites
5. **Les frais de gestion de l'UNICEF et coûts associés aux partenaires d'exécution ont été détaillés, et des informations sur la satisfaction de l'UNICEF ou du PAM concernant leur collaboration avec les partenaires d'exécution impliqués dans le programme ont été apportées**

La requête déposée (étape 4) selon la procédure de Financement accéléré est **l'aboutissement d'un processus de consultation entre l'UNICEF en tant qu'Entité de gestion, la Banque mondiale, la Cooperazione Internazionale Fondazione (COOPI), l'AFD, l'UNESCO, Save the Children, les autres membres du Cluster éducation, et le Secrétariat technique Permanent (du Ministère de l'Éducation)**.

La proposition :

- a. est fondée et alignée sur **l'évaluation des besoins urgents du Cluster éducation**
- b. fournit des informations sur les sources de financement prévues pour les autres **activités d'urgence et de reconstruction. Elle permet également de vérifier que les fonds du GPE ne se substitueront pas aux financements nationaux ou fournis par d'autres partenaires**
- c. présente un plan opérationnel mentionnant les activités envisagées, le budget, **les stratégies de mise en œuvre, et précise dans quelle mesure certaines activités seront sous-traitées à d'autres organisations, le cas échéant.**

OBSERVATIONS FINALES

La République Centrafricaine est éligible pour bénéficier de la procédure de Financement accéléré dans la mesure où : i) le pays est éligible à un financement pour la **mise en œuvre des programmes** ; ii) le pays est touché par une crise pour laquelle un **appel à l'aide humanitaire a été lancé et publié par le Bureau des Nations Unies pour la** coordination des affaires humanitaires, et au sein duquel figure l'éducation, et iii) les financements du GPE seront additionnels aux autres ressources (nationales ou fournies par des bailleurs de fonds).

La période de mise en œuvre proposé pour le Financement accéléré est inférieure à un an (soit la durée maximale de mise en œuvre définie dans les Directives), et le montant demandé est inférieur à 20 pour cent de l'allocation indicative disponible pour la République Centrafricaine.

Le Secrétariat estime que le programme a été élaboré de manière transparente et concertée, avec une forte implication du Cluster éducation. La requête et les documents justificatifs sont cohérents et complets, et le dossier de requête est prêt à être évalué par le Comité consultatif financier.

Ce programme cible les besoins essentiels tels qu'évalués par le Cluster éducation et s'appuie sur les principaux acteurs du système éducatif (le Secrétariat technique permanent du Ministère de l'Éducation, les chefs de secteurs et de circonscriptions scolaires, les enseignants, les Association de parents d'élèves, etc.) dans le but de pérenniser les résultats du programme. Il cherche également à renforcer les niveaux déconcentrés ainsi que le suivi et le pilotage de l'ensemble du système. Il s'appuie sur l'expérience de l'UNICEF en matière d'éducation en République Centrafricaine et sur sa collaboration avec différentes ONG et organisations nationales bien établies sur le terrain.

Le programme cible les préfectures les plus touchées (dès lors qu'un niveau minimum **de sécurité est garanti**), et sera mis en œuvre en coordination avec le Cluster éducation. Un examen à mi-parcours sera réalisé après six mois de mise en œuvre. Les enseignements tirés de cette évaluation permettront d'appuyer la préparation du programme qui sera soumis pour l'obtention de l'allocation restante disponible pour la République Centrafricaine.

DJIBOUTI

Examen de la qualité - Étape III

Évaluation finale

Montant du financement proposé : 3,8 millions de dollars



DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

Estimée à 0,86 million de personnes, la population de Djibouti se compose à près de 40 pour cent de jeunes de moins de 15 ans. Le fait que la jeunesse soit nombreuse pourrait dynamiser la croissance économique et le développement social de Djibouti. **Cependant, le taux de chômage global s'établit à environ 60 pour cent et on l'estime à plus de 70 pour cent chez les jeunes. D'après le Rapport sur le développement humain 2013 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Djibouti se classe 164^{ème} selon son Indice de développement humain.**

L'économie de Djibouti est massivement tributaire de ses activités portuaires et des investissements directs étrangers. Bien que le pays soit peu peuplé et dispose de ressources limitées, Djibouti a enregistré une croissance économique positive de 4,8 pour cent en moyenne entre 2008 et 2012. Le pays a été classé dans la catégorie III de l'Association internationale de développement (IDA) en juillet 2010.

Le gouvernement de Djibouti cherche à diversifier son économie en développant le secteur privé et différentes industries telles que le tourisme, la pêche, les transports et la production d'énergie. **Pour doper la croissance dans ces secteurs, le gouvernement a pour objectif de surmonter les importants obstacles structurels que constituent l'absence d'infrastructures de base, le coût élevé du travail par rapport à la productivité des ouvriers et le manque de travailleurs qualifiés, par le biais d'une augmentation des investissements dans les infrastructures, du développement du secteur privé et du capital humain.**

SECTEUR DE L'EDUCATION

Djibouti est un pays membre du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) depuis 2005. En 2010, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFOP) a élaboré une nouvelle Stratégie décennale pour l'éducation nationale (le « Schéma directeur 2010-2019 ») et une série de plans d'action axés sur l'amélioration de l'accès au système éducatif, de son équité, de sa qualité et de son efficience. Cette année, le gouvernement a actualisé son Plan d'action pour l'éducation (2014-2016), lequel a ensuite été avalisé par le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE).

Djibouti compte 159 écoles primaires (de la première à la sixième année) dont 65 se situent dans la capitale, Djibouti-ville. Au cours des dix dernières années, le taux brut de

scolarisation (TBS) dans le primaire à Djibouti a augmenté de 32 pour cent en 1999/2000 à environ 70 pour cent en 2012 (voire un pourcentage plus élevé selon d'autres sources). **Le taux de scolarisation des filles dans le primaire s'est aussi nettement amélioré et l'indice de parité entre les sexes a augmenté de 0,55 en 2005 à 0,88 en 2011.** La scolarisation dans le secondaire a triplé sur la même période. On estime à **69,9 pour cent le taux d'achèvement du cycle primaire. Malgré ces progrès importants,** il y a peu de chances que Djibouti atteignent les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'assurer l'école primaire pour tous et de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

La qualité du système de l'éducation demeure un problème majeur tant en termes d'acquis scolaires des élèves que de formation des enseignants. Environ 8,5 pour cent des élèves de cinquième année de primaire redoublent. Deux analyses des évaluations nationales des acquis scolaires des élèves en lecture réalisées en 2009 et 2010 sur un **échantillon d'élèves de la seconde année d'enseignement primaire ont révélé qu'environ 7 élèves sur 10 ne maîtrisaient pas bien – voire pas du tout – la lecture de base.** Il semble que les résultats des élèves soient **d'un niveau inférieur à celui dont ils ont besoin pour passer du stade de « l'apprentissage de la lecture » au stade de « la lecture pour l'apprentissage » à la fin de la troisième année d'école primaire.** **Moins de 2 pour cent du nombre estimé d'élèves de la classe d'âge concernée sont inscrits dans un cycle d'éducation de la petite enfance.**

Le gouvernement de Djibouti a conscience de l'importance du rôle de l'éducation et consacre environ un cinquième de son budget national au secteur. En 2010, près de 20 pour cent du budget national et environ 8 pour cent du PIB ont été affectés à l'éducation (dont 35 pour cent à l'éducation de base). **L'Initiative nationale de développement social de Djibouti (INDS) considère l'amélioration de la gestion du secteur – en vue d'accroître l'accès à l'éducation, sa qualité et sa pertinence – comme une priorité.** L'objectif du deuxième pilier de l'INDS est de développer les ressources humaines et d'améliorer l'accès aux services de base, notamment en : (i) renforçant l'accès à l'éducation tout en accroissant la qualité des services d'éducation, (ii) réduisant les disparités entre les sexes et géographiques dans le secteur, et (iii) améliorant la gestion du secteur. **Le Cadre de dépenses à moyen terme et le Plan d'action pour l'éducation actuel (2014-2016) s'efforcent de mettre en place un système efficace qui privilégie les résultats et garantit l'accès à l'éducation pour tous, en veillant à la qualité et à la pertinence de l'éducation et de la formation.**

Le Groupe local des partenaires de l'éducation se compose du MENFOP, de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), de l'Agence française de Développement (AFD), du Programme Alimentaire Mondial (PAM), de la Banque mondiale, de l'USAID, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'UNESCO, de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'UNICEF a été désigné à la fonction d'Agence de coordination par le MENFOP et le GLPE, prenant

ainsi la suite de l'AFD. Bien qu'ayant participé aux différentes réunions de consultation, les organisations de la société civile ne font pas partie du GLPE.

RESULTATS DANS LE CADRE DES FINANCEMENTS PRECEDENTS

En décembre 2005, Djibouti a reçu un financement sur des fonds catalytiques de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée (Fast Track Initiative) de 8 millions de dollars, réparti en deux allocations de 6 millions de dollars et de 2 millions de dollars. Un troisième financement d'un montant de 4 millions de dollars a été approuvé en juin 2010. La Banque mondiale a été choisie pour assumer la fonction d'Entité de supervision pour l'ensemble des trois financements. Ceux-ci ont été utilisés pour soutenir la mise en œuvre de la dernière phase du précédent Plan directeur pour l'éducation sur 10 ans et la première phase de l'actuelle Stratégie décennale pour l'éducation nationale qui a été mise en œuvre par le biais de plans d'action pour l'éducation à court terme financés par le gouvernement et ses partenaires extérieurs. L'accent a été mis sur : (i) le renforcement de l'accès et de la participation à l'éducation, (ii) la réduction des disparités au niveau de l'éducation et de la formation, (iii) l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement et de l'apprentissage, (iv) le renforcement de la formation professionnelle des enseignants, (v) le renforcement des capacités de planification, de gestion et d'orientation à tous les niveaux, et (vi) le soutien et l'amélioration de la viabilité financière.

Malgré certains facteurs tels que l'insuffisance des capacités institutionnelles du gouvernement et de la supervision de la conception du projet qui ont entraîné quelques retards, la mise en œuvre a été généralement réussie. Grâce au soutien de ces financements, Djibouti a pu améliorer de façon spectaculaire l'accès à l'éducation et la couverture de celle-ci. On a enregistré une augmentation de 44 pour cent du nombre d'écoles primaires construites et en activité depuis 2003. Cela étant, l'accès à l'éducation reste un problème majeur avec un taux net de scolarisation de 69,5 pour cent⁷. L'un des autres problèmes concerne la qualité du système éducatif.

Le dernier financement a pris fin le 31 mars 2013 et toutes les principales activités ont été achevées. Dans son Rapport de fin de mise en œuvre et de résultats, l'Entité de supervision a indiqué que, globalement, les objectifs avaient été atteints avec succès, comme en attestent les indicateurs de résultats qui, dans certains cas, ont dépassé les objectifs. Les contributions de ce projet ont été significatives et ont aidé le gouvernement à atteindre les résultats qu'il avait fixés dans son objectif de scolarisation universelle dans le primaire d'ici à 2015. Le projet a bénéficié de l'existence d'un programme de réforme clair et cohérent, issu d'un large consensus national et soutenu par un engagement politique solide.

⁷ Enquête auprès des ménages de Djibouti 2012.

SYNTHESE DE LA REQUETE

Le financement pour la mise en œuvre demandé de 3,8 millions de dollars est conforme à l'allocation indicative pour Djibouti du Cadre d'évaluation des besoins et de la performance du GPE. Du fait de son statut de pays de catégorie III de l'IDA, son éligibilité à déposer une requête de financement pour la mise en œuvre du programme du GPE a été examinée et le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion de novembre 2012, de prolonger l'éligibilité de Djibouti au-delà de la Série 1 de 2013.

La Banque mondiale a de nouveau été désignée à la fonction d'Entité de supervision. Le MENFOP sera chargé de la mise en œuvre, par l'intermédiaire de l'unité de gestion de projet actuelle (le *Service de gestion des projets* – SGP), des départements techniques et d'un comité de direction du projet qui assurera sa supervision. L'unité au sein du Ministère de l'Éducation soutient différents projets de bailleurs de fonds de l'IDA, de la Banque islamique de développement (IDB), de la JICA et de l'AFD.

Le programme est inspiré par le **Plan d'action pour l'éducation 2014-2016** de Djibouti et a été conçu pour soutenir les composantes « accès » et « qualité » de ce **Plan d'action**. Le programme est également aligné sur les objectifs stratégiques du GPE.

La **composante 1** vise à accroître l'accès à l'éducation et à améliorer l'environnement d'apprentissage grâce à la construction et à l'équipement d'une école, et à la rénovation et à l'agrandissement de six écoles choisies dans quatre quartiers ciblés de zones rurales (20 nouvelles salles de classe plus le mobilier plus l'équipement).

La **composante 2** est axée sur l'amélioration des résultats des élèves par le biais d'investissements dans du matériel didactique et pédagogique, et de la formation des enseignants, des conseillers pédagogiques, des directeurs d'école et des inspecteurs. Elle prévoit aussi l'élaboration d'une politique d'évaluation des élèves et l'expérimentation pilote d'un modèle à assise communautaire pour la fourniture d'un service d'éducation préscolaire en partenariat avec l'UNICEF. Cette composante viendra renforcer les investissements ciblant les enfants les plus vulnérables, dans les domaines de la santé en milieu scolaire et de l'éducation préscolaire.

La **composante 3** prévoit des financements complémentaires pour le service de gestion de projet existant (SGP). Il existe des problèmes qui limitent les capacités de mise en œuvre du MENFOP, à savoir : un taux de rotation élevé des personnels clés, des modifications récentes de la structure organisationnelle du MENFOP, et une absence de définition claire des rôles et responsabilités des différents départements du MENFOP. Le Ministère et la communauté des bailleurs de fonds ont conscience de ces problèmes, **lesquels font l'objet d'un projet d'appui distinct soutenu par la Banque mondiale en vue de renforcer les capacités institutionnelles et de gestion de l'éducation et de la formation**

(ACIGEF). L'appui proposé au SGP viendra en complément d'autres activités de formation et de renforcement des capacités destinées aux départements du MENFOP et déjà planifiées dans le projet ACIGEF.

	Composantes du programme	Montant (dollars)	Pourcentage du total
1	Accès à l'éducation primaire	1 600 000	42
	Sous-composante 1.1 : Construction et équipement d'une école primaire	245 000	6,4
	Sous-composante 1.2 : Rénovation et agrandissement de six écoles (20 salles de classe)	1 210 000	31,8
	Sous-composante 1.3 : Imprévus techniques	145 000	3,8
2	Qualité de l'éducation primaire	1 900 000	50,0
	Sous-composante 2.1 : Formation – initiale et continue –des enseignants	1 553 000	40,9
	Sous-composante 2.2 : Élaboration d'une politique et d'outils d'évaluation des élèves	93 000	2,4
	Sous-composante 2.3 : Éducation préscolaire et santé en milieu scolaire	53 000	1,4
	Sous-composante 2.4 : Imprévus tarifaires	201 000	5,3
3	Gestion et suivi du projet	300 000	7,9
	TOTAL	3 800 000	100,0

*Autres Commissions de gestion des Entités non incluses dans le financement total demandé : 1,75 pour cent du financement du GPE.

**On notera que la commission de gestion standard de l'Entité de supervision de 400 000 de dollars n'est pas incluse dans le total demandé.

Le programme proposé sera exécuté en partenariat et en coordination avec l'UNICEF, USAID, l'OMS et l'AFD pendant sa mise en œuvre. L'UNICEF conduira la composante sur l'éducation préscolaire, l'USAID financera une activité de lecture dans les petites classes qui sera étroitement associée à des activités axées sur les mathématiques dans ces mêmes classes financées par le projet proposé, et l'OMS aidera à faciliter la coordination interministérielle entre la Santé et l'Éducation. Actuellement, les bailleurs de fonds soutiennent plusieurs interventions dans le secteur et celles-ci sont suivies lors de réunions régulières du groupe de partenaires dans le pays. Des réunions d'examen sectoriel conjoint seront organisées pour suivre et évaluer les interventions du gouvernement et de l'ensemble des bailleurs de fonds dans le secteur.

RESUME DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITE

Pendant l'étape I de l'examen de la qualité, le Secrétariat a estimé que le processus appliqué à Djibouti était transparent et participatif. Il a cependant recommandé une meilleure représentation des organisations de la société civile dans la mesure où elles ne sont pas membres du GLPE. Pendant les différentes réunions de consultation, ces organisations ont été invitées à participer aux discussions, mais il faut en faire davantage pour accroître leur participation. Ce point a aussi été mentionné dans la lettre d'avis favorable du Plan d'action pour l'éducation. De plus, le Secrétariat a encouragé le gouvernement, l'Entité de supervision et d'autres partenaires du GLPE à hiérarchiser et à sélectionner un nombre limité d'interventions susceptibles de bénéficier de ce financement pour la mise en œuvre du programme du GPE. Concernant ce point, le rapport de l'étape I de l'examen de la qualité a instamment invité à améliorer la complémentarité des interventions des différents partenaires, en particulier dans les domaines de la formation des enseignants et des évaluations.

Les principales recommandations du rapport de l'étape II de l'examen de la qualité étaient :

1. Expliquer davantage les liens entre certaines des interventions planifiées et les résultats escomptés, notamment en ce qui concerne l'éducation des filles, l'utilisation du système de « double vacation » et l'amélioration de la qualité.

En réponse, des indicateurs plus clairs qui illustrent mieux les liens avec les interventions proposées ont été inclus dans la version finale du document du programme.

2. Il a été nécessaire d'examiner les coûts unitaires de certaines interventions, surtout en ce qui concerne la construction et la rénovation des salles de classe.

En réponse, le budget et les coûts unitaires ont été examinés et détaillés sur un tableau Excel distinct. Des explications ont été fournies là où les coûts unitaires restent élevés. Par exemple, le coût unitaire de la construction d'une salle de classe est élevé car il inclut une cafétéria/une cuisine, le logement d'un enseignant/directeur d'école, six toilettes et l'installation de panneaux solaires.

3. Le fait que le système éducatif de Djibouti soit de relativement petite taille devrait permettre une approche plus précise concernant les problèmes, les interventions requises et les liens avec les résultats escomptés.

En réponse, la version révisée du document du programme inclut différentes formations **pour les conseillers pédagogiques, directeurs d'école, inspecteurs et la formation initiale** des enseignants et des inspecteurs. Bien que Djibouti soit un petit pays, il est confronté à **des défis considérables concernant les questions d'accès à l'éducation et de qualité de celle-ci**. Le programme proposé essaie de trouver un équilibre pour répondre de façon **simultanée à ces besoins urgents**. **Il n'est pas possible de détailler davantage le document du programme actuel. On prévoit toutefois d'élaborer des approches plus adaptées pour chaque école au cas par cas.**

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat considère que le programme proposé a été élaboré de façon transparente et participative. Les documents de requête et justificatifs sont cohérents et complets.

Les précédents financements du GPE ont pleinement été mis en œuvre de façon satisfaisante dans le pays. Le programme proposé intègre les enseignements tirés des précédents financements du GPE et des expériences acquises par la Banque mondiale et **d'autres partenaires techniques et financiers à Djibouti** – surtout en ce qui concerne les questions de synergie entre les partenaires, de renforcement des capacités, de communication et de soutien à la formation initiale et continue des enseignants. **Les activités proposées sont une poursuite des interventions mises en œuvre avec succès lors des financements précédents et des opérations soutenues par les partenaires techniques et financiers et complémentaires à d'autres interventions engagées dans le secteur.** La préparation de la requête de financement a favorisé et renforcé la collaboration entre les différents partenaires.

Le dossier de requête de financement de Djibouti a été soumis **par l'UNICEF pour le compte du gouvernement et de ses partenaires techniques et financiers.** Le document du **programme proposé inclut un ensemble d'activités bien coordonnées qui répondent aux besoins du système éducatif du pays et sont alignées sur le plan d'action pour l'éducation** établi pour les prochaines années et les priorités stratégiques pertinentes du GPE.

Le choix fait de continuer de travailler par l'intermédiaire du Service de gestion du projet n'est pas la modalité la plus alignée, mais elle reste probablement la plus adéquate dans le contexte actuel et elle est couramment utilisée par la plupart des partenaires techniques et financiers. Les conclusions du diagnostic du PEFA 2010 (dépenses publiques et responsabilité financière) ont mis en évidence des insuffisances au niveau **de la préparation, de l'exécution et du contrôle du budget.** **Cela étant, il sera important de continuer de renforcer la collaboration avec d'autres partenaires et interventions afin de consolider les capacités du gouvernement en vue d'évoluer vers des modalités plus alignées à l'avenir.**

Le Secrétariat considère que le dossier de requête de Djibouti est prêt à être évalué par le Comité consultatif financier (CCF).

ÉRYTHRÉE

Examen de qualité - Étape III

Évaluation finale

Montant du financement proposé : 25 302 563 dollars
(Allocation indicative : 25 300 000 dollars)



DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

L'État d'Érythrée a obtenu son indépendance en 1993. Sa population, non recensée depuis, est estimée à environ 3,4 millions de personnes⁸. Quatre-vingt pour cent de la population vit dans les zones rurales. Il existe neuf nationalités ethniques. L'économie du pays est basée principalement sur l'agriculture, l'industrie légère, la pêche, et les services comme le tourisme. Ses principales ressources d'exportation sont les réserves minérales, telles que l'or, le cuivre et la potasse. Le pays présente des conditions topographiques et climatiques variées, avec des hauts plateaux froids et pluvieux, des plaines côtières et des régions arides désertiques. Certaines parties du pays sont difficilement accessibles en raison du terrain accidenté et de la distance par rapport aux points d'accès.

Les longs efforts de l'Érythrée pour obtenir son indépendance ont eu un impact négatif sur la situation socio-économique du pays. Si l'Érythrée a collecté des données au moyen du Système d'information de gestion de l'éducation pendant deux décennies, les données **sur le secteur de l'éducation** – en particulier celles se rapportant au financement de l'éducation en Érythrée –, ne sont pas facilement disponibles, et les données sur le **développement et l'inégalité des revenus sont limitées**.

Le produit intérieur brut (PIB) par habitant était estimé à 549 dollars en 2012, soit une augmentation de 16 pour cent par rapport à 2011. L'Érythrée est classée 181^{ème} selon l'indice de développement humain (IDH) de 2013.

SECTEUR DE L'ÉDUCATION

L'Érythrée a rejoint le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en avril 2013 suite à l'approbation de son **Plan sectoriel d'éducation**. Les trois principaux objectifs de ce plan sont les suivants : (i) améliorer l'accès équitable à l'éducation de base (y compris l'éducation des adultes et non formelle), l'éducation secondaire et technique et professionnelle, (ii) améliorer la qualité de l'éducation de base, de l'éducation secondaire

⁸ Ce chiffre provient de l'Enquête sur la santé et la population érythréenne menée en 2010 et de l'estimation actuelle du Bureau national des statistiques.

et technique et professionnelle et (iii) renforcer les capacités institutionnelles dans le but de fournir des services d'éducation de meilleure qualité.

Le secteur de l'éducation de l'Érythrée est décentralisé, les responsabilités liées à la prestation de services étant déléguées aux instances des niveaux décentralisés et aux départements techniques du gouvernement. Les capacités des niveaux régionaux et sous régionaux sont généralement limitées. Ces facteurs ont un impact sur la qualité et l'efficacité de la prestation des services et du suivi.

Depuis 1993, le secteur de l'éducation de l'Érythrée a accompli des progrès en termes **d'accès élargi, de maintien des élèves dans le système éducatif et d'achèvement de cycle** : les inscriptions dans les écoles primaires ont doublé, passant de 150 870 à 334 245, et le taux brut de scolarisation (TBS) dans les écoles primaires se situe actuellement à 107,4 pour cent (2013). L'inscription en enseignement secondaire a triplé et le taux brut de scolarisation pour le développement de la petite enfance est passé de 8,6 pour cent en 2000 à 31,5 **pour cent en 2011/12. Le taux de poursuite de la scolarisation jusqu'à la 5^{ème} année de scolarité est de 79,3 pour cent (EMIS 2011/12) et le taux d'achèvement de cycle en école primaire est de 70,4 pour cent (2013).**

Malgré les progrès réalisés dans le secteur, 36 pour cent des enfants de 5 à 14 ans sont **actuellement non scolarisés en Érythrée. L'abandon scolaire est aussi un défi, avec un taux d'abandon de 5 pour cent dans les classes primaires en 2011/12. Les taux de redoublement dans les classes primaires sont également élevés, avec une moyenne nationale de 12,6 pour cent.** L'indice de parité entre les sexes pour les classes primaires en Érythrée est de 0,82, avec des disparités persistantes entre les sexes dans la scolarisation à différents niveaux de l'éducation.

Les principaux facteurs qui influent sur le nombre élevé d'enfants non scolarisés ont été **identifiés. Il s'agit des conditions géographiques difficiles qui empêchent l'accès aux écoles, du mode de vie nomade qui a été affecté par de longues sécheresses répétées, des crues soudaines, et des difficultés économiques.**

Malgré les efforts du gouvernement pour fournir une éducation de qualité, la capacité à fournir des enseignants qualifiés et leur capacité à couvrir le territoire constituent les principales difficultés en raison de la capacité limitée des établissements de formation. **L'étude de Suivi permanent des acquis scolaires (MLA), réalisée en 2008, a révélé que la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage restait faible. Aucune des régions n'atteignait le niveau minimum de maîtrise requis dans les trois matières principales que sont la langue maternelle, l'anglais et les mathématiques en 3^{ème} année d'école primaire.**

Les dépenses consacrées à l'éducation représentent 2 pour cent du PIB du pays. La part des dépenses publiques consacrée à l'éducation a connu une hausse, passant de 8 pour cent en 2010 à 12 pour cent en 2013. **Ne bénéficiant d'aucune aide de la part de donateurs, l'Érythrée n'a reçu aucun financement externe pour l'éducation en 2011 et en** *Une éducation de qualité pour tous les enfants* page 35 sur 138 BOD/2013/11 DOC06 Pièce jointe 3

2012. Le déficit de financement estimé pour 2013 est de 79 millions de dollars. Le GPE apportera environ 53 pour cent des financements externes au secteur en 2014.

En 2012, l'Érythrée a reconstitué un Groupe local de partenaires (le Groupe de travail du secteur de l'éducation). **Ce groupe est dirigé par le Ministère de l'Éducation et est composé de partenaires techniques et financiers tels que l'UNICEF, l'Union européenne (UE), la Banque africaine de développement (BAD), la Commission nationale de l'UNESCO, et les organisations de la société civile comme l'Union nationale de la jeunesse et des étudiants érythréens (NUEYS), l'Union nationale des femmes érythréennes (UNFE), l'Association des enseignants de l'Érythrée (TAE) et un prestataire de formation privé (SMAP).** Les processus du GPE au niveau national ont contribué au renforcement de ce nouveau Groupe de travail du secteur de l'éducation. Le groupe a participé activement à la planification du programme financé par le GPE et devrait s'engager **pleinement dans sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation. L'UNICEF est l'Agence de coordination.**

SYNTHESE DE LA REQUETE

L'Érythrée sollicite un financement d'un montant de **25 302 563 dollars, soit 2 563 dollars de plus que l'allocation indicative** de 25,3 millions de dollars du Cadre des besoins et de la performance. **Le financement sera mis en œuvre sous la formule projet, supervisée par l'UNICEF qui fera office d'Entité de supervision.**

Le programme, conforme au Plan sectoriel d'éducation de l'Érythrée (2013-2017), contribuera à la réalisation de ses cinq priorités stratégiques : i) augmenter les taux de scolarisation équitable en éducation de base et secondaire ; ii) améliorer et étendre **l'apprentissage de la lecture et de l'écriture et la formation continue** ; iii) améliorer la **qualité de l'éducation de base, secondaire et technique et professionnelle** ; iv) **développer** les compétences techniques et la formation en technologie, et v) renforcer la capacité du secteur à offrir une éducation de meilleure qualité. Le programme est également conforme aux objectifs stratégiques du GPE.

L'objectif général du programme « **d'amélioration de l'accès équitable à une éducation de base de qualité pour une justice sociale** » est de permettre aux enfants non scolarisés et issus des communautés défavorisées en Érythrée de recevoir une éducation de qualité et **de terminer avec succès un cycle d'éducation de base. Le programme est constitué des trois composantes suivantes :**

La **composante 1** vise à accroître l'accès équitable à l'éducation de base, par la création et **l'extension de salles de classes et d'écoles, le renforcement de l'enseignement primaire** complémentaire et la modernisation des établissements de restauration pour les enfants à déficience auditive et ayant **des difficultés d'apprentissage.**

La **composante 2** a pour objectif d'améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans les écoles primaires et secondaires, ainsi que dans les Centres de développement de la petite enfance et les centres d'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour les adultes, en renforçant la création d'un environnement favorable aux élèves et aux enseignants.

La **composante 3** vise à renforcer la capacité de gestion et de suivi du Ministère de l'Éducation et à renforcer la capacité des départements de l'éducation à dispenser une éducation de base de qualité de manière effective et efficace. La composante porte aussi sur le travail qui renforcera directement le Plan sectoriel d'éducation de l'Érythrée.

	Composantes de programme	Montant (dollars)	Ajustement à l'inflation en dollars à 2 pour cent par an*	Pourcentage du total (pour cent)
1	Composante 1 : Augmenter l'accès équitable à une éducation de base	15 936 740	16 255 474,8	64,24
	Sous-composante A : Scolariser les garçons et filles non scolarisés des communautés défavorisées des régions ANGS : 40 000	937 500	956 250	3,78
	Sous-composante B : Construction et agrandissement des espaces consacrés à l'apprentissage : fournir et/ou améliorer les espaces d'apprentissage	11 781 000	12 016 620	47,49
	Sous-composante C : Fournir des ressources didactiques et pédagogiques aux nouvelles écoles et aux centres d'éducation de la petite enfance	3 218 240	3 282 604,80	12,97
2	Composante 2 : Amélioration de la qualité de l'éducation (enseignement et apprentissage)	6 429 319	6 557 905,38	25,91
	Sous-composante A : Planification, conception, mise en œuvre et évaluation du programme scolaire	4 067 383	4 148 730,66	16,40
	Sous-composante B : Soins et éducation de la petite enfance	136 846	139 582,92	0,55
	Sous-composante C : Enseignement de la langue maternelle	161 060	164 281,20	0,65
	Sous-composante D : Formation des	1 566 230	1 597 554,60	6,31

	enseignants et des animateurs			
	Sous-composante E : Renforcer et consolider dès que nécessaire le système de soutien scolaire dans les écoles d'enseignement primaire et secondaire et les centres d'éducation de la petite enfance ciblés à l'aide de supports matériels et d'équipement multimédia, de kits scientifiques, de bibliothèques, de laboratoires et de cours d'apprentissage en ligne et de remise à niveau	497 800	507 756	2
3	Composante 3 : Renforcement des capacités et des systèmes	1 601 511	1 633 541,22	6,46
	Sous-composante A : Améliorer les capacités de gestion et de suivi du Ministère de l'Éducation à tous les niveaux	481 000	490 620	1.94
	Sous-composante B : Mener des recherches et des études ciblées	634 341	647 027,82	2.56
	Sous-composante C : Publier des politiques	129 000	131 580	0,52
	Sous-composante D : Suivi, supervision de soutien et assurance qualité des écoles, activités et programmes supplémentaires soutenus par le programme	357 170	364 313.4	1,44
4	Coût de la gestion du programme (Ministère de l'Éducation)	855 643	855 643	3,38
	Sous-total des composantes 1, 2 et 3 et du coût de la gestion des programmes	24 823 213	25 302 564,4**	99,99
	TOTAL	24 823 213	25 302 564	100

*Notez qu'étant donné le coût élevé de l'inflation en Érythrée et l'impact espéré sur le programme au fil du temps, le calcul des coûts a été ajusté sur l'inflation.

**Total des composantes 1, 2, 3 ajusté pour l'inflation à 2 pour cent par an, auquel sont ajoutés les coûts de gestion du programme sans ajustement sur l'inflation.

***Notez que la Commission standard de l'Entité de supervision de 100 000 dollars par an n'est pas comprise dans le financement total demandé. L'Érythrée a soumis une proposition réclamant des Commissions de supervision de 335 800 dollars par an.

****Des écarts négligeables sont à noter avec le budget présenté dans le document de programme en raison de l'arrondissement des chiffres.

Des Commissions de supervision de 1 343 200 dollars ou de 335 800 dollars par an sont demandés pour ce financement, dans la mesure où plus de 90 pour cent des capacités en place de l'UNICEF-Érythrée sont déjà en charge de projets spécifiques. Pour assurer un

suivi et une supervision suffisants pour garantir la qualité du programme, les **programmes de l'UNICEF en Érythrée demanderont la création d'une équipe de ressources humaines dédiée au programme. L'Entité de supervision souligne également** le coût élevé des opérations dans le contexte érythréen où les formations géographiques rendent les visites sur le site difficiles et onéreuses en raison du prix élevé du carburant. Une justification plus détaillée est présentée pour examen sous forme de proposition **séparée au Comité consultatif des finances et au Conseil d'administration. Cette justification fait remarquer que des Commissions inférieures de supervision entraveront la capacité de l'UNICEF à remplir sa fonction d'Entité de supervision de manière satisfaisante.**

Le Ministère du Développement National assume la responsabilité de la coordination générale au nom du gouvernement de l'État d'Érythrée. Le Ministère du Développement National, le Ministère de l'Environnement et l'UNICEF **collaboreront à la mise en œuvre du financement dans le cadre de la modalité du Programme national de coopération déjà en place entre le gouvernement érythréen et l'UNICEF, et en particulier, du Plan national d'action programmatique (2013-2016) et de l'Accord de base de coopération. Les processus et les procédures d'achats et de gestion financière qui y sont liés seront conformes au Manuel de mise en œuvre du programme élaboré par le Ministère de l'Éducation avant le début du programme, soit au plus tard le 30 novembre 2013. Le Manuel de mise en œuvre du programme sera approuvé par le Ministère du Développement National et l'UNICEF.**

Le Ministère de l'Éducation mettra en œuvre le programme par le biais de l'Unité de gestion du projet du Département de l'administration et des finances. Celui-ci possède une certaine expérience dans la mise en œuvre des précédents programmes financés par la Banque mondiale, l'AfDB, l'UNICEF et l'Union européenne. Un renforcement des capacités au sein du Département est toutefois nécessaire et prévu.

Le programme proposé est lié au Cadre stratégique de partenariat et de coopération de l'ONU 2013-2016. Il envisage une solide collaboration avec d'autres secteurs (comme le secteur de la santé, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la protection de l'enfance et les services sociaux).

Les principaux risques du programme s'articulent autour de la capacité et des modalités fiduciaires. D'autres risques et mesures de réduction des risques sont présentés au début **de la page 43 du document de programme. En tant qu'Entité de supervision, l'UNICEF soutiendra le renforcement des capacités générales du système. La faiblesse des capacités en suivi et en communication des informations, en particulier à des niveaux inférieurs du gouvernement, sont résolues par l'intégration du suivi et de l'évaluation dans les systèmes publics et le renforcement des capacités du personnel public et des représentants de la communauté concernés à effectuer un suivi. Au niveau communautaire, le programme renforcera les capacités des membres de la communauté à l'aide de programmes de formation à court terme ciblés pour assurer la qualité de la construction.**

Pour éviter des retards dans les processus d'achat et réduire le risque fiduciaire, l'UNICEF mettra en place une unité séparée en charge de la supervision générale du programme. Un travail en synergie sera encouragé entre cette unité et la section éducation du programme national, sous la supervision du Chef de l'éducation. Des responsables financiers techniques seront également désignés à des niveaux respectifs, et les capacités de supervision des administrateurs zoba et sous-zoba et du personnel technique seront renforcées afin de permettre une gestion efficace des financements au niveau sous-national.

RESUME DU PROCESSUS DE L'EXAMEN DE QUALITE

L'étape I de l'examen de qualité a conclu que l'élaboration d'une note conceptuelle pour le programme proposé et financé par le GPE dans le cadre du Groupe de travail du secteur de l'éducation a été menée avec concertation et transparence. L'étape I de l'examen de qualité s'est concentrée sur la nécessité de dialoguer, sur le choix de la modalité du financement, sur le besoin de hiérarchiser les activités prises en charge par le financement, et sur la nécessité de s'assurer de la conformité du programme au Plan sectoriel d'éducation, qui était toujours en cours d'élaboration.

La création d'une Entité de gestion a été décidée au cours des discussions de l'étape I de l'examen de qualité. Le gouvernement érythréen a toutefois exprimé un vif intérêt, suite à l'étape II de l'examen de qualité, à passer d'une Entité de gestion à une Entité de supervision, l'UNICEF assumant la fonction de cette nouvelle Entité. Toutes les parties ont accepté cette nouvelle disposition et ont défini les modalités de mise en œuvre et les mesures de réduction des risques dans le document de programme.

Les principales recommandations de l'étape II de l'examen de qualité et les solutions proposées dans le document final du programme sont décrites ci-dessous :

1. Fournir des informations supplémentaires sur l'engagement du gouvernement érythréen à mettre en œuvre le projet et à fournir le détail des finances, dont la répartition des précédentes dépenses et les engagements futurs ou prévus pour financer l'éducation, en particulier l'éducation de base.

Suite à cette recommandation, les dépenses à la fois réelles et prévues concernant le financement pour l'éducation de base par le Ministère des Finances sont maintenant présentées dans le document de programme (tableau 1, page 5).

2. Analyser plus clairement les défis de la scolarisation en éducation de base, comme par exemple les problèmes rencontrés par les communautés sédentaires et nomades dans les quatre zobas, et fournir des informations plus contextuelles sur les solutions proposées.

Suite à cette recommandation, la section 2.1 du document de programme présente plus clairement les défis liés à la scolarisation en éducation de base et expose de manière détaillée les défis précis rencontrés par les populations défavorisées en Érythrée.

3. Décrire et définir un cadre de résultats plus élaboré, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation.

Suite à cette recommandation, une description détaillée du cadre de résultats au niveau des indicateurs de résultats, notamment des données de référence et des valeurs cibles, figure dans le document de programme (tableaux 10 et 11, pages 57-58, et annexe 1, page 87). **Un Manuel de mise en œuvre du programme sera élaboré par le Ministère de l'Environnement avant le début du programme, au plus tard le 30 novembre 2013. Il sera approuvé par le Ministère du Développement National et l'UNICEF avant son application. Il comprendra un plan détaillé de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du programme.**

4. Lier clairement les activités d'apprentissage de la lecture et de l'écriture aux adultes pour renforcer l'éducation de base et assurer l'alignement sur les priorités stratégiques du GPE.

Suite à cette recommandation, le document final du programme met l'accent sur la nécessité d'une population adulte alphabétisée pour soutenir les activités du programme qui visent à scolariser les enfants non scolarisés, en particulier dans les communautés nomades et chez les filles. L'alphabétisation des adultes est couplée avec des campagnes de sensibilisation qui visent à valoriser de manière générale l'apprentissage et la lecture.

5. Mettre à jour le budget de telle manière à ce qu'il relie clairement les coûts des activités du projet à ses composantes.

Suite à cette recommandation, le budget a été mis à jour pour établir des liens clairs entre les coûts et les activités.

6. Concevoir un Manuel de mise en œuvre du programme qui détaillera la manière dont le programme sera mis en œuvre, en expliquant notamment son mode de supervision, les modalités de suivi et d'évaluation et les dispositions de gestion financière et des achats.

Suite à cette recommandation, un manuel de mise en œuvre du projet sera élaboré et approuvé avant le début du programme.

7. En raison d'un certain nombre de lacunes importantes identifiées dans la version préliminaire du document à l'étape II de l'examen de qualité, le Secrétariat encourage vivement le gouvernement érythréen à remettre la présentation du dossier final de requête de subvention au Secrétariat du GPE au mois de septembre 2013 afin d'élaborer Une éducation de qualité pour tous les enfants page 41 sur 138 BOD/2013/11 DOC06 Pièce jointe 3

de manière plus solide le Plan de développement du secteur de l'éducation et le document de programme.

Suite à cette recommandation, il a été décidé de retarder le dépôt de la requête au mois de septembre 2013. La période intérimaire a été mise à profit pour consolider à la fois le **document de programme et le plan de mise en œuvre du Plan sectoriel de l'éducation.**

Les discussions de l'étape II de l'examen de qualité ont également mis en avant la nécessité d'examiner de manière plus approfondie la manière dont les ressources du GPE ou le travail complémentaire des partenaires viendraient soutenir l'éducation des filles en Érythrée. Depuis l'étape II de l'examen de qualité, l'équipe a ajouté une partie consacrée aux filles dans le programme.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat estime que le programme proposé a été élaboré de manière concertée avec **la participation du Groupe de travail du secteur de l'éducation. La requête et les documents justificatifs sont complets, et le dossier de requête est prêt à être évalué par le Comité consultatif financier.** On dénote un net progrès dans les discussions sur le financement de l'éducation et sa planification qui manquaient au départ de transparence, et le gouvernement érythréen a fourni les données financières requises pour compléter le dossier de requête.

Le programme est bien aligné sur le Plan sectoriel d'éducation et les stratégies nationales de développement de l'Érythrée, et les objectifs stratégiques du GPE. Le programme financé par le GPE comprend des activités précises qui visent à renforcer le plan, dont le **financement appuiera la mise en œuvre plus générale. Les partenaires techniques et financiers du Groupe de travail du secteur de l'éducation sont très favorables au programme du GPE.**

La communication entre le Secrétariat, **l'Entité de supervision et le gouvernement érythréen** est continue, et porte sur un certain nombre de défis importants concernant le **rôle de l'Entité de supervision et les modalités de mise en œuvre. Le Secrétariat a essayé de trouver une solution qui convienne à toutes les parties.**

Le contexte dans lequel le programme opère en Érythrée est complexe, en raison notamment de la jeunesse relative du pays, de ses conditions climatiques et **environnementales difficiles, et de l'état économique et politique relativement fermé dont le pays a souffert auparavant. Ces facteurs pousseront l'UNICEF à assumer son rôle d'Entité de supervision de manière plus forte que l'organisation ne l'a fait en Afghanistan et au Yémen. Les programmes de l'UNICEF en Érythrée ont sollicité une allocation de Commissions de supervision plus élevée pour cette raison. Cette modalité pourra s'avérer difficile dans la mesure où le gouvernement érythréen passe d'une période de relatif**

isolement à une période de plus grande transparence et d'engagement externe. L'UNICEF a toutefois fait preuve d'un grand soutien pour s'assurer que le gouvernement érythréen était soutenu de manière adéquate pour atteindre les résultats souhaités.

Les risques encourus par le programme concernent principalement la capacité, les achats et les questions fiduciaires. Bien que ces risques soient importants, des mesures ont été prises pour les résoudre et pour les réduire.

Le climat politique actuel en Érythrée offre la possibilité au Ministère de l'Éducation et aux partenaires techniques et financiers de s'engager dans des initiatives régionales et internationales qui viendront renforcer le secteur de l'éducation et accroître l'accès à une éducation de qualité. Une plus grande participation au Partenariat mondial pour l'éducation permettra à l'Érythrée à la fois d'harmoniser le soutien technique et financier des partenaires techniques et financiers et d'attirer peut-être le soutien de nouveaux partenaires techniques et financiers au secteur. Les processus du GPE ont déjà contribué à renforcer la coordination dans le nouveau Groupe de travail du secteur de l'éducation de l'Érythrée. Bien que le Secrétariat en attende plus, le gouvernement érythréen a partagé un nombre croissant de données financières et liées à l'éducation. Le Secrétariat constate, dans l'ensemble, une progression du secteur de l'éducation en Érythrée et de l'engagement du gouvernement à se consacrer à ce secteur depuis l'année où l'Érythrée a commencé à communiquer avec le Secrétariat.

ÉTHIOPIE

Examen de la qualité - Étape III

Évaluation finale

Montant du financement proposé : 100 millions de dollars



DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

L'Éthiopie est un pays multiculturel et multilingue, divisé en onze régions, avec un système de gouvernement fédéral. Avec 91,7 millions⁹ d'habitants, elle est classée **deuxième pays d'Afrique par sa population. Seulement 17 pour cent de la population vit dans les centres urbains.** L'Éthiopie est l'un des pays les plus pauvres du monde, classé au 173^{ème} rang selon l'indice de développement humain de 2013.

Le Plan de croissance et de transformation (GTP - *Growth and Transformation Plan*) énonce les objectifs stratégiques globaux de développement économique et humain de l'Éthiopie, le but principal étant de devenir un pays à revenu intermédiaire en 2023. Le pays a connu une forte croissance économique pendant la dernière décennie, avec une moyenne de 10,7 pour cent par an entre 2003/2004 et 2011/2012. Celle-ci a réduit la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté, qui est passée de 38,7 pour cent en 2004/2005 à 29,6 pour cent en 2010/2011. Toutefois, le produit intérieur brut (PIB) par habitant reste faible, avec 370 dollars.

L'Éthiopie, qui a rapidement progressé vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), est considérée en bonne voie d'atteindre ces OMD en **matière d'égalité entre les sexes dans l'éducation, de mortalité infantile et de lutte contre le VIH/sida et le paludisme.** Cependant, l'Éthiopie reste vulnérable aux chocs commerciaux qui découlent des prix internationaux des denrées alimentaires et du carburant, ainsi qu'à la sécheresse et à la famine. **La poursuite de l'amélioration dépendra d'une croissance économique et d'un progrès soutenus dans les secteurs sociaux.**

SECTEUR DE L'ÉDUCATION

L'Éthiopie a rejoint le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en 2005, lorsque ses partenaires techniques et financiers ont approuvé la troisième phase du Programme de **développement du secteur de l'éducation (PDSE III portant sur les années 2005/2006-2009/2010).** Le plan sectoriel de l'éducation actuel, le **PDSE IV, couvre les années 2010/2011-2014/2015.**

⁹ Nations Unies, 2012. Selon le Bureau central de statistique éthiopien, la population est de 82,6 millions d'habitants.

Les priorités du PDSE IV sont : (i) la qualité et l'efficacité interne, (ii) l'égalité d'accès, (iii) l'éducation des adultes (notamment l'alphabétisation fonctionnelle des adultes), (iv) l'enseignement et la formation scientifiques et techniques et professionnels et (v) les capacités de gestion. Dans le cadre du PDSE IV, le Programme d'amélioration de la qualité de l'enseignement général (GEQIP - *General Education Quality Improvement Program*) traite des questions de qualité à l'échelle nationale.

L'engagement fort du gouvernement en faveur de l'éducation se traduit par des dépenses en matière d'éducation qui sont passées de 11,3 pour cent du budget national en 1999/2000 à 24 pour cent en 2011/2012. En investissant une part importante de ses ressources dans l'éducation, le gouvernement est parvenu à faire passer le nombre d'écoles primaires et secondaires de près de 11 000 à plus de 31 000 établissements ; le nombre de salles de classe de près de 72 000 à près de 300 000 ; et le nombre d'enseignants d'environ 105 000 à 321 000 entre 1999-2000 et 2011/2012¹⁰.

Ces investissements ont entraîné une hausse des inscriptions en primaire, qui sont passées de 8,14 à 16,99 millions. Entre 2001/2002 et 2011/2012, le taux brut de scolarisation (TBS) a augmenté de 62 pour cent (51 pour cent chez les filles) à 95 pour cent (93 pour cent pour les filles) et le taux net de scolarisation (TNS) est passé de 52 pour cent (45 pour cent pour les filles) à 85 pour cent (84 pour cent chez les filles). **L'indice de parité entre les sexes (IPS) s'est amélioré, passant de 0,76 à 0,95 sur la même période.** Entre 2006/2007 et 2011/2012, le taux d'achèvement de la 5^{ème} année d'école a augmenté de 67 pour cent à 74 pour cent et le taux d'achèvement de la 8^{ème} année, de 45 pour cent à 52 pour cent. **Afin de contrôler les acquis scolaires, l'Éthiopie est l'un des rares pays d'Afrique qui ait institutionnalisé des évaluations scolaires sous la forme d'une évaluation nationale régulière des apprentissages (NLA - *National Learning Assessment*).**

Malgré l'augmentation rapide de l'accès à l'enseignement, environ 3 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire restent non scolarisés, selon l'UNICEF. Le taux d'abandon en 1^{re} année de primaire était de 28 pour cent en 2000/2001 et de 25 pour cent en 2011/2012. **Beaucoup d'enfants qui ne sont pas scolarisés ou abandonnent l'école prématurément se heurtent à de nombreux obstacles liés à l'éloignement et aux conditions géographiques, aux inégalités de revenus et aux disparités entre les sexes.** Nombre de ces enfants habitent dans des régions défavorisées (« émergentes »), où vivent la plupart des groupes pastoraux et semi-pastoraux.

Le déficit total de financement du PDSE IV s'élève à 1 316 millions de dollars, dont 821 millions pour 2013/2014 et 2014/2015.

¹⁰ Système de suivi et d'information sur l'éducation (EMIS - *Education Monitoring and Information System*) 2000, 2012

Le soutien du secteur de l'éducation est coordonné par le Groupe de travail technique sur l'éducation (ETWG - *Education Technical Working Group*), codirigé à tour de rôle par le Ministère de l'Éducation et par un partenaire technique et financier. Actuellement, le partenaire qui codirige est USAID. Les membres de l'ETWG comprennent la Banque africaine de développement, le Département pour le développement international (DFID), l'Ambassade du Danemark, l'Ambassade de Belgique, l'Ambassade de Finlande, l'Ambassade de Norvège, la Commission européenne, l'Ambassade allemande/GIZ/KFW, l'Irish Aid, la Coopération italienne, l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), l'Ambassade des Pays-Bas, l'Agence suédoise pour le développement international, le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, USAID, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et la Banque mondiale. Les organisations de la société civile ne sont pas représentées dans l'ETWG, mais participent activement à des groupes de travail technique dans le cadre de celui-ci.

RESULTATS DANS LE CADRE DES FINANCEMENTS PRECEDENTS

En 2008, le gouvernement a lancé la première phase du GEQIP, qui visait à améliorer la qualité de l'enseignement général de la 1^{ère} année à la douzième année de scolarité. Le GEQIP I était financé sous la forme d'un fonds commun, avec un financement pour la mise en œuvre du programme par le Ministère de l'Éducation. Le financement provenant de diverses sources n'était pas destiné d'emblée à des composantes spécifiques, ce qui donnait une certaine flexibilité pour transférer des ressources entre les composantes en fonction des progrès réalisés au cours de la mise en œuvre. Le GEQIP I était financé par des ressources nationales (84,5 millions de dollars), complétées par un financement externe d'un montant de 332,8 millions de dollars provenant des bailleurs de fonds, dont 168 millions du GPE avec la Banque mondiale comme Entité de supervision (70 millions de dollars approuvés en 2008 et 98 millions de dollars approuvés en 2010). Ces financements simultanés ont été décaissés à hauteur de 96 et 99 pour cent respectivement. Les 3 391 707 de dollars¹¹ restants ont été réservés au paiement des contrats de manuels scolaires.

Les principales composantes du GEQIP I comprenaient : (i) des programmes d'études, des manuels scolaires et une évaluation, (ii) un programme de formation des enseignants, dont un programme d'amélioration de la qualité de la langue anglaise, (iii) un programme d'amélioration de l'école, dont des subventions scolaires, (iv) un programme de gestion et d'administration, dont le Système de suivi et d'information sur l'éducation (EMIS) et (v) une coordination des programmes, dont des activités de suivi et d'évaluation.

¹¹ Selon les dossiers de décaissement du Secrétariat au 31 août 2013.

Parmi ses objectifs, le GEQIP se proposait d'atteindre un ratio manuel/élève de 1:1. À cette fin, le GEQIP I a soutenu l'élaboration et la distribution de plus de 120 nouveaux titres de manuels scolaires. Au total, environ 70 millions de manuels ont été imprimés et distribués à tous les niveaux scolaires. D'ici la fin du GEQIP I, avant la fin de l'année 2013, 78 millions de manuels scolaires au total auront été imprimés et distribués aux écoles. Une évaluation externe de 2012 a évalué la disponibilité de manuels scolaires et conclu à un ratio manuel/élève de 0,58. Le ratio actuel est estimé à 0,82.

Le GEQIP a également conduit à des progrès significatifs en augmentant le nombre d'enseignants qualifiés. Le pourcentage d'enseignants ayant les qualifications nécessaires (diplôme) a augmenté, en passant de 4 pour cent en 2006/2007 à 30 pour cent en 2011/2012, par rapport à un objectif de 16 pour cent pour le premier cycle de l'enseignement primaire (de la 1^{ère} année à la 4^{ème} année scolaire). Sur la même période, le pourcentage d'enseignants qualifiés est passé de 53 à 91 pour cent dans le deuxième cycle du primaire (de la 5^{ème} année à la 8^{ème} année scolaire) par rapport à une cible de 56 pour cent. Pour les niveaux de la 9^{ème} année à la 12^{ème} année scolaire, ce pourcentage a augmenté de 50 à 90 pour cent.

SYNTHESE DE LA REQUETE

Le montant de la requête, de l'ordre de 100 millions de dollars, est conforme à l'allocation indicative précisée dans le Cadre d'évaluation des besoins et de la performance du GPE. La Banque mondiale a été choisie comme Entité de supervision et la modalité de financement commun utilisée dans le cadre du GEQIP I sera maintenue.

Les deux phases du GEQIP contribuent aux objectifs du PDSE IV. Le GEQIP II continuera pendant un an après la fin du PDSE IV et fera partie intégrante du PDSE V lorsque celui-ci aura été mis au point. Les bénéficiaires principaux du GEQIP II seront les 21,65 millions d'élèves de la 1^{ère} à la 12^{ème} année scolaire, dont 10,54 millions devraient être des filles. Parmi les bénéficiaires secondaires, on compte 456 000 enseignants, dont 182 000 enseignantes. Le GEQIP comporte six grands volets :

La **composante 1** vise à réviser le programme scolaire, à accroître l'accès au matériel pédagogique et didactique, à améliorer l'évaluation des élèves et à renforcer les inspections des écoles.

La **composante 2** met l'accent sur la formation initiale et continue des enseignants ainsi que sur l'octroi et le renouvellement des licences aux enseignants et aux dirigeants d'établissements.

La **composante 3** prévoit des plans d'amélioration de l'école et des subventions scolaires pour soutenir la mise en œuvre de ces plans. Des incitations supplémentaires par habitant

seront apportées aux régions et aux élèves les plus défavorisés, ainsi que des incitations basées sur les résultats pour promouvoir l'amélioration des acquis scolaires.

La **composante 4** met l'accent sur la gestion et le renforcement des capacités, y compris l'EMIS.

La **composante 5** est un programme pilote conçu pour améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage grâce à l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC).

Enfin, la **composante 6** vise à renforcer les capacités institutionnelles, au moyen de l'apport d'un soutien consultatif technique, de la couverture des investissements et des coûts opérationnels non salariaux, ainsi que du suivi et de l'évaluation du programme GEQIP.

Le coût total de la phase II du GEQIP est estimé à 550 millions de dollars. Sur ce total, environ 474 millions sont soit assurés, soit en passe de l'être, ce qui comprend l'allocation de 100 millions de dollars demandée au GPE. Le gouvernement est en discussion en interne et avec les bailleurs pour combler le déficit de financement restant de 76 millions de dollars. Comme un mécanisme de fonds commun est utilisé, il n'est pas possible d'attribuer des activités spécifiques aux fonds du GPE. La répartition du budget est la suivante¹² :

	Composantes du programme	Montant (en dollars)	pour cent du total
1	Programmes scolaires, manuels et évaluation	115 000 000	20,9
	Sous-composante 1.1 : Réforme & mise en œuvre des programmes scolaires	2 000 000	
	Sous-composante 1.2 : Matériel pédagogique et didactique	104 200 000	
	Sous-composante 1.3 : Évaluation et examens	2 100 000	
	Sous-composante 1.4 : Inspection	6 000 000	
2	Programme de formation des enseignants	70 000 000	12,8
	Sous-composante 2.1 : Formation	19 700 000	

¹² Dans certains cas, les budgets des sous-composantes additionnés ne correspondent pas au budget total de la composante, car il existe de faibles écarts entre les budgets figurant dans le formulaire de requête et le document d'évaluation de programme. Les négociations finales sur ces points de détail auront lieu dans les semaines précédant la réunion du FAC et une note sera préparée pour expliquer les ajustements. Dans l'intervalle, ce rapport utilise les chiffres du formulaire de demande pour les grandes composantes et les chiffres provenant du PAD pour les sous-composantes.

	initiale des enseignants		
	Sous-composante 2.2 : Formation continue des enseignants	29 800 000	
	Sous-composante 2.3 : Octroi et renouvellement de licences aux enseignants et aux dirigeants d'établissements	20 500 000	
3	Programme d'amélioration de l'école	255 000 000	46,4
	Sous-composante 3.1 : Plans d'amélioration de l'école	6 000 000	
	Sous-composante 3.2 : Subventions scolaires	248 900 000	
4	Gestion et renforcement des capacités	20 000 000	3,6
	Sous-composante 4.1 : Renforcement des capacités en matière de planification et de gestion de l'éducation	4 800 000	
	Sous-composante 4.2 : Renforcement des capacités en matière de planification et de gestion scolaires	4 300 000	
	Sous-composante 4.3 : Systèmes d'information sur la gestion de l'éducation	12 500 000	
5	Amélioration de la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement grâce aux TIC	35 000 000	6,4
	Sous-composante 5.1 : Politiques et institution nationales pour les TIC dans l'enseignement général	1 200 000	
	Sous-composante 5.2 : Plan d'amélioration de l'infrastructure nationale des TIC pour l'enseignement général	28 400 000	
	Sous-composante 5.3 : Système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage intégré pour la composante des TIC	700 000	
	Sous-composante 5.4 : Perfectionnement professionnel des enseignants sur les TIC	2 800 000	
6	Coordination, S&E et communication du programme	20 000 000	3,6
	Sous-composante 6.1 : Coordination du programme	9 800 000	
	Sous-composante 6.2 : Suivi et évaluation	6 000 000	
	Sous-composante 6.3 : Communication	4 100 000	
	Total des composantes 1-6	515 000 000	93,7
	Imprévus physiques	20 000 000	3,6

	Imprévus du programme	15 000 000	2,7
	TOTAL	550 000 000	100

* Autres Commissions de gestion des Entités non incluses dans le financement total demandé : 1,75 pour cent

** **Veillez noter que la commission de gestion de l'Entité de supervision demandée est de 150 000 de dollars par an, ce qui est supérieur à la commission standard.**

Outre le financement du GPE, les contributions supplémentaires au fonds commun comprennent 130 millions de dollars de fonds de l'IDA, environ 190 millions de dollars de DFID, 27 millions de dollars de la Finlande, 10 millions de dollars de l'Italie et 20 millions de dollars de USAID¹³. Le financement par les bailleurs de fonds peut donc atteindre environ 477 millions de dollars. Le déficit de financement est influencé par la perte des fonds néerlandais, qui ont largement contribué au GEQIP I, ainsi que par la différence entre le montant du GPE et le montant pour le GEQIP I. Une partie de ces pertes a été compensée par des fonds d'autres bailleurs, notamment par une augmentation de l'allocation de l'IDA.

Le document de programme examine les risques associés à la conception, à la capacité, à la réalisation et au suivi. Les mesures de réduction de ces risques mettent à profit les enseignements tirés du GEQIP I.

RESUME DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITE

L'étape I de l'Examen de la qualité a conclu qu'un processus consultatif en vue de la préparation du GEQIP avait été mis en place, mais qu'il serait important de s'assurer que **les membres de l'ETWG qui ne contribuent pas au fonds commun, ainsi que les parties prenantes clés non représentées dans l'ETWG, dont la société civile, soient impliqués dans le processus de préparation du programme.** L'examen a également conclu que les liens entre le PDSE et le GEQIP sont clairs et que quatre des cinq objectifs stratégiques **du GPE seraient abordés par le programme.** Enfin, l'étape I de l'EQ a conclu que **le fonds commun multi-bailleurs de fonds qui soutient le GEQIP constitue la modalité de financement de l'éducation la plus pertinente qui soit.** Comme l'a démontré le GEQIP I, **il s'agit généralement d'une manière efficace de mettre des ressources en commun pour soutenir un programme mené par un gouvernement.**

La requête atteste que **l'ETWG au sens large, qui comprend la société civile et les organisations de la société civile, a pris part aux discussions sur la conception du programme en participant à six groupes de travail technique impliqués dans la**

¹³ Dans la mesure où seuls les montants financés par l'IDA, le GPE et USAID sont indiqués en dollars, ces montants sont des estimations et peuvent fluctuer selon les taux de change.

conception du programme ainsi qu'à plusieurs réunions de consultation qui ont abouti à un grand atelier.

Les principales recommandations de l'étape II de l'examen de qualité et les mesures de suivi consécutives sont les suivantes :

1. Examiner le cadre des résultats afin d'identifier les résultats qui reflètent précisément les progrès et rendent possible la création d'indicateurs adéquats ; fournir des données de référence et des objectifs chiffrés ; faire une distinction entre « résultats » et « produits ».

En réponse, le cadre des résultats finalisé inclut des indicateurs mesurables, reflète les investissements clés dans le projet et met l'accent sur les résultats. Des valeurs initiales et cibles ont été définies et ajoutées au document d'évaluation du programme.

2. Exposer explicitement les risques et les mesures de réduction de ces risques dans un tableau clair qui représente la gamme complète des risques inhérents et externes.

Le cadre global d'évaluation des risques a été ajouté au document et une synthèse a été comprise dans le document d'évaluation du programme.

3. Aborder les questions de pérennité de façon cohérente et systématique sur l'ensemble des composantes du programme, en indiquant les mesures qui seront prises pour promouvoir la pérennité.

L'analyse économique et financière présente les investissements potentiels nécessaires pour assurer cette pérennité. En plus de la question de la viabilité financière, certaines activités sont décrites comme ponctuelles, comme le perfectionnement des enseignants et la nouvelle formation des superviseurs et des directeurs. Ces activités permettront d'améliorer la capacité institutionnelle pour mieux gérer les systèmes d'éducation et **contribueront à la pérennité des autres activités en soutenant l'amélioration des acquis scolaires.**

4. Apporter un tableau plus complet du contexte, y compris les évaluations nécessaires manquantes dans la proposition préliminaire ; des explications claires sur la diversité régionale et ses conséquences susceptibles d'affecter la mise en œuvre dans différentes régions ; et montrer que les enseignements tirés du GEQIP I sur l'influence des facteurs contextuels seront pris en compte dans l'élaboration du programme.

Des évaluations financières, institutionnelles, sociales et sur la passation des marchés ont été menées au cours de la phase de conception du projet, et la conception finale du projet reflète les conclusions de ces évaluations. Des résumés de celles-ci sont joints à la requête. Les diverses lignes directrices **sont simplifiées pour faciliter la mise en œuvre**

dans les régions les plus défavorisées. Des campagnes de communication intensives cibleront aussi les zones les plus difficiles à atteindre et les parents les moins susceptibles d'être impliqués dans l'école.

5. Améliorer le suivi et l'évaluation du programme, en incluant des explications sur la façon dont seront utilisées les données et les conclusions du suivi et de l'évaluation dans la gestion du programme, la planification et la communication ; définir clairement les modalités de suivi des activités de renforcement des capacités ; évaluer les partenaires impliqués afin d'analyser et d'améliorer la coordination et la gestion et d'en tirer des enseignements en vue de la mise en œuvre des principes d'efficacité de l'aide.

Des sections renforcées sur le suivi et l'évaluation ont été fournies dans l'annexe sur la conception des composantes. L'évaluation des partenariats suggérée n'a pas encore été planifiée, car plusieurs évaluations des diverses interventions ont déjà été prévues, et cela pourrait saturer les systèmes gouvernementaux. Toutefois, l'évaluation proposée est essentielle pour une collaboration future et peut être planifiée en dehors du domaine du projet.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat estime que le programme proposé a été préparé de manière transparente et concertée, que la requête et les documents justificatifs sont cohérents entre eux et complets, et que le dossier de requête est prêt pour l'évaluation par le Comité consultatif financier. Une note explicative sera ajoutée pour refléter les ajustements finaux dans les budgets des sous-composantes.

Le gouvernement éthiopien a montré son ferme engagement en faveur de l'éducation avec l'allocation de ressources nationales significatives et l'attention rigoureuse portée à la conception et à l'ajustement des politiques et des programmes, au moyen de mécanismes de coordination et d'examen de secteur. De nets progrès ont été constatés en matière de participation de la société civile, notamment au moyen de la mise en place d'un bureau pour la coalition de la société civile, le Réseau d'éducation de base, au sein du Ministère de l'Éducation. Le Secrétariat continuera à discuter de la participation des organisations de la société civile avec le gouvernement et ses partenaires.

Malgré les nombreux défis de l'Éthiopie, la mise en œuvre de la première phase du GEOIP a dépassé les objectifs sur plusieurs résultats escomptés. Plusieurs éléments indiquent que cet effort concerté pour améliorer la qualité commence à ralentir le déclin des acquis scolaires et à initier le progrès vers des améliorations concrètes. Toutefois, davantage d'efforts sont nécessaires et le GEOIP II est un programme de suivi logique qui s'appuie sur les réalisations et les enseignements tirés du GEOIP I. Le Secrétariat note l'attention particulière accordée aux populations et aux régions vulnérables de l'Éthiopie.

Si le programme est complexe, la performance satisfaisante du GEQIP I ainsi que l'attention rigoureuse portée à ses enseignements tirés par le Ministère de l'Éducation et par les partenaires donnent l'assurance que le GEQIP II contribuera efficacement à un progrès constant vers une éducation de qualité. Le soutien important mobilisé auprès des différents bailleurs de fonds démontre la grande confiance accordée au GEQIP II.

GAMBIE

Examen de qualité - Étape III

Évaluation finale

Montant du financement proposé : 6,9 millions de dollars



DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

Pays d'Afrique de l'Ouest, la Gambie a une population estimée à 1,8 million d'habitants, dont plus de la moitié sont âgés de moins de 24 ans. À l'exception d'un coup d'État militaire en 1994, le pays est resté stable depuis son indépendance en 1965, lui permettant de se concentrer de manière continue sur son développement et sa croissance. Le pays est divisé en cinq régions ou divisions administratives. La croissance moyenne du produit intérieur brut (PIB) est de 3,3 pour cent, et le PIB par habitant est de 610 dollars. L'économie repose sur les secteurs de l'agriculture et du tourisme. La vulnérabilité de la Gambie aux bouleversements externes et sa base économique peu solide l'ont conduite à un surendettement important. Le pays occupe la 165^{ème} place selon le dernier index de développement humain (2013).

Bien que le pays ait fait preuve d'une progression constante au cours de ces dix dernières années, son classement d'après l'index de développement humain est révélateur des défis qui restent à relever en matière d'indices de santé et d'éducation. En outre, environ 40 pour cent de sa population vit sous le seuil de pauvreté.

SECTEUR DE L'EDUCATION

La Gambie est l'un des premiers pays à avoir rejoint le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en 2004. Le Plan sectoriel à moyen terme pour l'éducation, qui couvre tous les sous-secteurs de l'éducation, a été conçu en 2008. Il s'est achevé en 2011.

Le nouveau « Plan sectoriel à moyen terme pour l'éducation » (2014-2017), élaboré par le Ministère de l'Éducation de Base et Secondaire, repose sur des interventions qui prennent en compte (i) l'accès et l'équité ; (ii) la qualité et la pertinence ; et (iii) la gestion du secteur. Ce plan est basé sur un Plan stratégique d'ensemble du secteur de l'éducation pour la période de 2014 à 2023. Le Plan sectoriel à moyen terme pour l'éducation et le Plan stratégique du secteur de l'éducation ont été évalués et approuvés par le Groupe local des partenaires de l'éducation.

D'après les données des Systèmes d'information de la gestion de l'éducation, le taux brut de scolarisation (TBS) en cycle inférieur de l'éducation de base (de la première à la sixième année) est de 90 pour cent en 2012, et de 66,2 pour cent en cycle supérieur de l'éducation de base (de la septième à la neuvième année). L'augmentation prévue en

2010 et exposée dans le Plan d'éducation pour le cycle inférieur d'éducation de base (95 pour cent) n'a pas eu lieu, alors que les objectifs ont été atteints pour le cycle supérieur d'éducation de base. Le taux d'achèvement de cycle dans les écoles primaires en Gambie est de 72,4 pour cent en 2012, soit au-dessus de la moyenne de 67 pour cent de l'Afrique sub-saharienne. De la même manière, le taux d'achèvement de cycle du pays dans le cycle supérieur d'éducation de base est le troisième taux le plus élevé (environ 60 pour cent) des 24 pays d'Afrique sub-saharienne.

Si les financements du GPE ont contribué à l'amélioration des taux d'achèvement de cycle, les niveaux d'apprentissage restent faibles. L'évaluation en lecture dans les petites classes indique qu'au terme de deux ans de scolarité, 54 pour cent des élèves de deuxième année, et 27 pour cent des élèves de troisième année n'étaient pas capables de lire un seul mot. Le score moyen des résultats des Tests nationaux d'évaluation 2012 en mathématiques et en langues est d'environ 45 pour cent pour la 5^{ème} année d'école primaire, et de 42 pour cent en langue et 37 pour cent en mathématiques pour la 3^{ème} année d'école primaire.

Les dépenses consacrées à l'éducation se sont élevées à 5,2 pour cent du PIB en 2010 et se sont réduites à 4,2 pour cent du PIB en 2011. Elles ont légèrement augmenté ces deux dernières années. Les dépenses publiques consacrées à l'éducation constituent environ 19 pour cent du pourcentage total. Environ 73 pour cent sont alloués à l'éducation de base et l'enseignement en école primaire. En 2013, environ 65 pour cent des dépenses étaient destinées aux coûts récurrents, et 35 pour cent aux dépenses en capital. Le déficit de financement est d'environ 30 pour cent dans l'ensemble et de 24 pour cent pour l'éducation de base et l'enseignement en école primaire. Dans l'ensemble, 57 pour cent du plan de mise en œuvre sur 4 ans est financé par des sources externes. Les financements du GPE représentent un apport de 7 pour cent.

Le Groupe local des partenaires de l'éducation de la Gambie, dirigé par le Programme Alimentaire Mondial, est de petite taille, et est financé par les donateurs bilatéraux suivants : l'Ambassade de France, la Banque islamique de développement et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique. L'UNICEF et la Banque mondiale ne sont que des donateurs multilatéraux. Le Groupe local des partenaires de l'éducation bénéficie d'une forte participation de la société civile : les Corps de la Paix, ActionAid, la Campagne nationale pour l'éducation, et le Syndicat des Enseignants.

RESULTATS DANS LE CADRE DES PRECEDENTS FINANCEMENTS

La Gambie a déjà reçu trois financements du GPE, dont un de 4 millions de dollars, un de 9,4 millions et un dernier de 28 millions de dollars (toujours en cours d'utilisation). Le financement en cours du GPE est censé se terminer le 30 septembre 2013, et a été décaissé dans son intégralité. La date initiale de clôture du financement était le 31 décembre 2012. Le gouvernement a demandé deux reports des dates de clôture : un

premier de six mois, puis un autre de trois mois. Le dernier report était dû à des retards d'expédition de manuels scolaires achetés.

D'après l'Entité de supervision, le dernier financement du GPE a été jugé satisfaisant sur toute la période de mise en œuvre. Les domaines importants de soutien sont : (i) des bourses accordées à 2 800 étudiants formés à devenir enseignants ; (ii) la construction de 252 nouvelles salles de classe (dont 24 blocs de latrines séparés pour 9 779 filles) pour 10 000 élèves ; (iii) la mise à disposition de 81 charrettes tirées par des ânes pour aider 1 000 nouveaux élèves à se rendre à l'école ; (iv) la formation continue des enseignants pour 424 enseignants ; (v) la formation de 2 492 enseignants à la lecture dans les petites classes ; (vi) l'assistance financière à 6 000 jeunes garçons dans le besoin ; (vii) la fourniture de 13 812 serviettes sanitaires pour permettre aux filles d'assister aux cours ; (viii) des primes de pénibilité pour les enseignants dans les zones reculées ; (ix) des virements en numéraire conditionnels à 1 026 enfants des écoles coraniques pour recevoir un enseignement de base de l'apprentissage de la lecture et des notions de calcul ; (x) des primes de pénibilité pour les enseignants dans les régions reculées du pays.

Les enseignements tirés de ce programme ont été intégrés dans la nouvelle requête proposée. Des interventions essentielles comme les primes de pénibilité et la mise à disposition de charrettes tirées par des ânes continuent d'être financées, et l'unité de mise en œuvre du projet a été renforcée. Le programme souligne le besoin d'améliorer la gouvernance et la gestion de l'éducation au niveau des systèmes, qui sont abordées dans le présent programme.

SYNTHESE DE LA REQUETE

La Gambie sollicite 6,9 millions de dollars, conformément à l'allocation indicative du Cadre des besoins et de la performance. La Banque mondiale est l'Entité de supervision. Le mode projet est conservé et accompagné d'un soutien budgétaire qui met l'accent sur les résultats de l'une des composantes. En plus du financement du GPE, le projet proposé intitulé « Résultats pour la réussite et le développement de l'éducation » est financé par l'Association Internationale de Développement (11 millions) et le gouvernement (16 millions de dollars). L'objectif du projet est d'accroître l'accès à l'éducation de base, d'améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans les petites classes, et de renforcer les systèmes éducatifs. Le programme se compose des éléments suivants :

Composante 1 : Augmenter l'accès à l'éducation de base (13 millions de dollars, dont 3,5 millions fournis par l'Association Internationale de Développement, 2,3 millions par le GPE et 7,2 millions par le gouvernement). Cette composante comprend la construction de 40 écoles de plusieurs niveaux et de 20 Centres de développement de la petite enfance ; la mise à disposition de charrettes tirées par des ânes ; la formation des enseignants en Centre de développement de la petite enfance et des bourses scolaires.

Composante 2 : Améliorer la qualité de l’enseignement et de l’apprentissage (10,6 millions, dont 3,6 millions de l’Association Internationale de Développement, 1,6 million du GPE et 5,4 millions du gouvernement). Cette invention soutient la réforme de la formation initiale et continue des enseignements, et l’amélioration de l’apprentissage.

Composante 3 : Soutien technique et institutionnel (7,4 millions de dollars, dont 2,3 millions de l’Association Internationale de Développement, 1,7 million du GPE et 3,4 millions du gouvernement). Cette composante soutiendra l’élaboration d’une stratégie de communication et le renforcement des capacités institutionnelles.

Composante 4 : Renforcer le système éducatif en se concentrant sur les résultats de gouvernance et de gestion (3,6 millions de dollars, dont 2,3 millions de l’Association Internationale de Développement et 1,3 million du GPE). Cette composante est innovante dans la mesure où elle stimule la mise en œuvre ponctuelle des interventions mentionnées ci-dessus. Il existe neuf indicateurs, et lorsque chaque indicateur est atteint dans les délais, un soutien de 400 000 dollars supplémentaires est fourni pour les programmes au budget du Ministère de l’Éducation.

	Composantes du programme	Montant (dollars)	Pourcentage du total (pour cent)
1	Augmenter l’accès à l’enseignement élémentaire	2 300 000	33,3
2	Améliorer la qualité de l’enseignement et de l’apprentissage	1 600 000	23,2
3	Soutien technique et institutionnel	1 700 000	24,6
4	Renforcer le système éducatif en se concentrant sur la gouvernance et les résultats de la gestion	1 300 000	18,8
	TOTAL	6 900 000	100

*La requête requiert une Commission de supervision de 150 000 dollars par an pendant 4 ans, soit 50 000 dollars au-dessus de la norme des 100 000 dollars annuels (200 000 dollars pour les États fragiles).

Mesures de réduction des risques : Le document du programme identifie les indicateurs liés au décaissement comme un risque possible, en raison du manque de connaissances du gouvernement par rapport à une telle intervention. L’équipe du programme doit fournir un soutien supplémentaire à la mise en œuvre de cette composante.

RESUME DU PROCESSUS DE L’EXAMEN DE QUALITE

L’étape I de l’examen de qualité s’est terminée en janvier 2012. Le rapport présente les liens entre les composantes et le Plan sectoriel de l’éducation d’un côté, et les composantes et le Plan stratégique du GPE d’un autre côté. La requête préliminaire évoquait les interventions visant à améliorer l’accès, l’acquisition des connaissances et le

renforcement des systèmes. L'étape I de l'examen de qualité a proposé des solutions pour résoudre les limitations de la gestion des enseignants, et pallier aux risques observés encourus par la mise en œuvre du programme de langue nationale. Ces suggestions ont permis d'informer la requête proposée.

L'étape I de l'examen de qualité I comprend la liste de recommandations suivantes. L'Entité de supervision a effectué les changements dans le document de programme ou a fourni des explications.

1. Des clarifications sur la durée du programme de quatre ans au lieu de trois.

En réponse, dans la requête, l'Entité de supervision a fait la liste des décaissements du GPE sur trois ans, tandis que celui de l'Association Internationale de Développement se poursuivrait sur la quatrième année.

2. Améliorer l'analyse financière et de viabilité dans l'Évaluation du projet.

Une analyse détaillée des coûts est disponible dans la requête, et une analyse de la viabilité fiscale figure dans une section séparée de l'analyse économique du document du programme.

3. Concerne le programme de lecture dans les petites classes, qui se base sur un modèle peu éprouvé d'apprentissage de la lecture avec la langue maternelle comme matière enseignée dans les petites classes plutôt que d'en faire un moyen d'instruction.

L'Entité de supervision sa fourni une explication - le gouvernement a pris la décision de conserver l'anglais comme moyen d'instruction même dans les petites classes. Il a donc été décidé qu'une meilleure solution à l'avenir serait de faciliter l'apprentissage de la lecture en fournissant un enseignement supplémentaire spécifique de la lecture dans la langue maternelle.

4. Mieux intégrer les différentes interventions liées aux enseignants

Cette recommandation a facilité une meilleure approche, mieux intégrée aux activités qui concernent les enseignants. Le document de programme mis à jour présente les liens entre le développement professionnel et les réformes institutionnelles pour améliorer la gestion des enseignants.

5. Revoir les indicateurs pour estimer si le projet a atteint ses objectifs

Ces indicateurs ont été revus et la requête finale est plus claire par rapport à ce point.

OBSERVATIONS FINALES

Le contexte politique stable et les résultats du pays dans le cadre des précédents **financements présagent d'une bonne mise en œuvre de ce financement. Le programme** proposé est également en continuité avec le travail réalisé dans le secteur, dans le cadre, notamment, de certaines des interventions les plus importantes du précédent financement, comme les primes de pénibilité pour les enseignants, les charrettes tirées **par des ânes, et l'accent mis sur l'apprentissage des élèves.**

Le programme est complexe, **mais innovant. Une fois changé, il préserve, d'un côté, la simplicité de trois des composantes, et d'un autre côté, l'introduction d'une composante** innovante sur le décaissement stimule les réformes institutionnelles. Les fonds alloués pour cette composante sont suffisamment importants pour pouvoir être considérés comme un encouragement. En outre, le programme prépare le pays à un meilleur **alignement des financements dans les années à venir grâce à l'introduction de** mécanismes de transfert budgétaire dans cette composante.

Malgré le faible nombre de donateurs en Gambie, le PAM (qui fait office d'Agence de coordination), et les membres du Groupe local des partenaires de l'éducation ont fourni un soutien continu à la Banque mondiale toutes les fois qu'il était possible. Les processus du GPE ont également été utiles pour encourager les donateurs à s'assurer ensemble de l'alignement de leurs aides financières et garantir qu'ils partagent bien les responsabilités d'une mise en œuvre efficace du programme.

Le Secrétariat estime que le programme proposé a été élaboré avec transparence et concertation, que la requête et les documents justificatifs sont cohérents et complets. Le dossier de requête est donc prêt à être évalué par le Comité consultatif financier.

RÉPUBLIQUE KIRGHIZE

Examen de la qualité - Étape III

Évaluation finale

Montant du financement proposé : 12,7 millions de dollars



DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

La République kirghize est un pays montagneux enclavé d'Asie centrale, d'une population multiethnique de 5,5 millions d'habitants, dont 29 pour cent sont âgés de moins de 15 ans. Avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant estimé à 880 dollars en 2010, la République kirghize est l'une des économies les plus pauvres de la région **d'Europe et d'Asie centrale. Selon les dernières statistiques officielles disponibles, on estime que 32 pour cent de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté en 2009, tandis que trois pour cent vivaient dans une extrême pauvreté. L'incidence de la pauvreté dans les zones rurales (37 pour cent) était bien plus élevée que dans les zones urbaines (22 pour cent). La République kirghize se classe 125^{ème} sur l'indice de développement humain (IDH) de 2013.**

Le pays a obtenu son indépendance en 1991, mais a dû faire face à des troubles civils en 2005 et en 2010. Les manifestations politiques de 2010 ont atteint leur paroxysme avec des affrontements violents causant des centaines de morts et des déplacements internes à grande échelle. Cette tension est due aux multiples dissensions qui perdurent au sein **de la société, qu'on tente de contrecarrer par des tentatives de réconciliation sociale ainsi qu'un investissement équitable dans des secteurs critiques, tel que les services sociaux,** qui sont de qualité très variable dans tout le pays. Depuis 2010, la feuille de route du gouvernement comprend un programme de sécurité, de gouvernance, de lutte contre la corruption et, le cas échéant, de mesures de réconciliation ethnique dans le but d'assurer une consolidation politique.

SECTEUR DE L'ÉDUCATION

La République kirghize a rejoint le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en 2006, lorsque les partenaires de l'éducation ont émis un avis favorable sur sa stratégie de développement de l'éducation 2001-2010. Le pays a depuis lors préparé sa Stratégie de développement de l'éducation 2012-2020 et élaboré le Programme à moyen terme de développement éducatif 2012-2014. La priorité de la feuille de route du gouvernement est d'améliorer l'accès à une éducation de la petite enfance de qualité, et de perfectionner les acquis scolaires dans l'éducation générale de base.

En 2009, le système éducatif comptait environ 1,1 millions d'élèves, dont environ 400 000 dans les classes primaires. Quatre-vingt dix-huit pour cent des élèves, dont plus des

deux tiers vivent dans les zones rurales, fréquentent les écoles publiques. Si la couverture est satisfaisante, fournir une éducation de qualité reste un défi. Les évaluations nationales des élèves réalisées en 2009 ont révélé que les deux tiers des élèves de 4^{ème} année de primaire ne maîtrisaient pas les bases dans leur langue maternelle, en mathématiques et en sciences.

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement a démontré son engagement financier continu dans l'éducation (en moyenne 6,2 pour cent du PIB par an), malgré un contexte économique difficile et une instabilité politique accrue. Un léger progrès de la scolarisation en éducation de base, qui est passé de 85 pour cent à 87,8 pour cent entre 2004 et 2011 et un taux d'alphabétisation élevé (99,2 pour cent) en ont résulté. Le taux de transition du primaire au présecondaire est universel. La parité entre filles et garçons a été atteinte au niveau du système, y compris du préscolaire.

Malgré ces investissements, l'éducation pour la petite enfance en République kirghize est très peu disponible et de piètre qualité. Lorsque l'Union soviétique s'est effondrée, 34 pour cent des enfants âgés de 3 à 6 ans étaient scolarisés en éducation de la petite enfance. Depuis, le taux a baissé de manière significative, en particulier dans les zones rurales. En 2010, seulement 18 pour cent des enfants de 3 à 6 ans étaient scolarisés, et l'accès reste très inégalitaire selon les zones rurales ou urbaines et le statut socio-économique.

Le Plan sectoriel de l'éducation 2012-2014 et les prévisions supplémentaires pour 2015-2016 ont identifié un déficit général de financement de 61 millions de dollars pour le secteur entre 2014 et 2016. Le déficit annuel pour l'éducation préscolaire est estimé à environ 4,7 millions de dollars pour la même période. Le financement du GPE représenterait 9,6 pour cent des dépenses annuelles du gouvernement pour le préscolaire entre 2014 et 2016.

Si le déficit de financement risque de rester un problème dans le secteur de l'éducation dans un avenir proche, les efforts pour accroître l'efficacité des dépenses relatives à **l'éducation et l'introduction de mécanismes alternatifs pour augmenter l'accès à** l'éducation préscolaire devraient contribuer, à terme, à réduire ce déficit. Le modèle de projet proposé a été soutenu sur le principe que toutes les alternatives durables doivent être encouragées tout en favorisant une meilleure efficacité des dépenses liées à l'éducation.

Sous la direction du gouvernement, le Groupe local des partenaires se réunit régulièrement par le biais du comité de coordination des partenaires techniques et financiers, présidé par le ministre adjoint de l'Éducation et des Sciences. L'UNICEF est l'agence de coordination. Les membres du Groupe local des partenaires sont la Banque asiatique de développement (BASD), le Réseau Aga Khan de développement, l'Union européenne, **l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), la Fondation Soros, USAID** et la Banque mondiale.

RESULTATS DANS LE CADRE DES PRECEDENTS FINANCEMENTS

En novembre 2006, la République kirghize a reçu un financement du Fonds catalytique **de la FTI de 15 millions de dollars, divisé en deux tranches, l'une de 9 millions et l'autre de 6 millions de dollars** pour la période de 2007 à 2009, la Banque mondiale assumant la fonction **d'Entité de supervision. L'accord de financement pour la deuxième tranche de 6 millions de dollars** était sur le point d'être signée quand le gouvernement a été renversé en avril 2010. Toutes les opérations de la Banque mondiale ont été suspendues, y compris la deuxième tranche de financement de la FTI. Après la stabilisation du gouvernement, la dernière tranche de 6 millions de dollars a finalement été dégagée en mars 2011, et le programme a été clôturé en décembre 2012.

La première tranche de financements du GPE, puis de la FTI (FTI-1), a contribué à un meilleur environnement d'acquisition des connaissances, à une sensibilisation accrue des communautés locales et des parties prenantes à l'importance du développement de la petite enfance, à une mise à niveau du corps enseignant, et à de meilleure base **d'équipements et d'outils pédagogiques en République kirghize. Quarante-neuf écoles** ont été réhabilitées, 841 enseignants ont été formés, plus de 100 titres de nouveaux manuels pédagogiques préscolaires ont été créés, dont plus de 360 000 exemplaires imprimés et distribués. Environ 300 écoles ont fourni des suppléments nutritionnels à 76 000 élèves, et 99 écoles maternelles ont fourni des programmes alimentaires à 11 000 élèves. **Même étendue, la courte période de mise en œuvre a toutefois empêché d'évaluer la progression** des résultats des élèves.

La seconde tranche de financements (FTI-2) a servi à soutenir la mise en place du programme national de préparation à l'école par le gouvernement pour une transition en **douceur vers l'école pour les enfants âgés de cinq à six ans. L'enseignement qu'on peut tirer du financement FTI-1** est que les contributions aux projets prennent du temps, et que des résultats ou des changements vraiment intéressants dans le comportement des groupes récipiendaires ne peuvent être atteints ou mesurés dans un laps de temps aussi court. Ce financement a par conséquent adopté des indicateurs de résultats simples et mesurables. Étant donné la courte période **de mise en œuvre de 18 mois, l'unité en place de mise en œuvre du projet du Ministère de l'Éducation et des Sciences financée par la Banque mondiale** dans le cadre de la FTI-1 a été mise à contribution, et le projet a pu atteindre ses objectifs. Depuis le lancement officiel de la campagne de préparation du programme scolaire de 240 heures dans tout le pays début avril 2012, 2 135 écoles ont ouvert au moins une classe préscolaire proposant le programme de 240 heures aux communautés qu'ils desservent. Le nombre total d'enfants inscrits au programme s'élève à environ 55 000.

De nombreux enseignements ont été tirés de l'expérience des précédents financements et ont été pris en compte dans la conception du projet. Il s'agit notamment de la nécessité

pour la Banque d'assurer une solide coordination avec les partenaires techniques et financiers, tout en évitant d'adopter une approche sectorielle en raison de l'absence de systèmes fiduciaires et de mécanismes de suivi fiables et satisfaisants ; **et il s'agit de l'importance de sensibiliser la communauté et d'inciter les parents à s'impliquer afin de pouvoir donner à leurs enfants la possibilité de bénéficier de services d'éducation de la petite enfance.**

SYNTHESE DE LA REQUETE

Le financement pour la mise en œuvre du programme de 12,7 millions de dollars est conforme au montant indicatif du Cadre des besoins et de la performance du GPE. La Banque mondiale a été sélectionnée comme Entité de supervision. Bien qu'une approche sectorielle ait été adoptée afin de mieux coordonner l'aide au développement dans le cadre de la stratégie et du Plan sectoriel du gouvernement, créer un fonds commun n'est pas réalisable dans la mesure où les systèmes nationaux déjà en place ne suffisent pas à garantir le respect des conditions et des procédures fiduciaires conformes à des normes internationales acceptables. La modalité de projet a donc été sélectionnée et approuvée par le Groupe local des partenaires.

Le projet soutient la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'éducation 2020 et le Programme à moyen terme de développement éducatif 2012-2014 dans le but **d'étendre l'accès à une éducation préscolaire de qualité. Il augmentera également l'accès équitable à celle-ci et mettra en œuvre les conditions nécessaires pour améliorer sa qualité.** Sont proposées les composantes suivantes :

La **composante 1** a pour objectif de permettre à tous les enfants de bénéficier d'un **programme de préparation à l'école sur toute l'année, d'accroître l'accès à l'éducation préscolaire** pour les enfants de 4 à 5 ans des communautés marginalisées mal desservies, et de soutenir une initiative pilote visant à intégrer les enfants de 4 à 6 ans ayant des **difficultés d'apprentissage dans les services traditionnels d'éducation de la petite enfance.**

La **composante 2** vise à améliorer les politiques, les programmes et l'efficacité des systèmes.

La **composante 3** financera la communication et les coûts opérationnels supplémentaires générés par le projet.

En plus d'un fort alignement avec la stratégie nationale de développement de l'éducation, le projet vise également les priorités du GPE suivantes :

- ***Augmenter fortement le nombre d'enfants qui apprennent et sont capables de démontrer qu'ils maîtrisent les compétences de base en lecture, écriture et calcul d'ici la 3^{ème} année de primaire.*** Les données internationales indiquent clairement

que des interventions d'éducation de la petite enfance de qualité sont essentielles pour développer des compétences en calcul et en langues. La composante 1 s'attaquera à cette question en lançant un programme de préparation scolaire sur toute l'année destiné aux enfants de 6 ans ; en appuyant les classes maternelles communautaires pour les enfants de 4 à 5 ans dans les communautés les plus marginalisées, et en soutenant une initiative pilote visant à intégrer les enfants qui ont des difficultés d'apprentissage.

- *Améliorer l'efficacité des enseignants en les formant, les recrutant et en les maintenant à leurs postes, et en les aidant à dispenser un enseignement de bonne qualité.* La composante 1 fournira une formation continue de qualité aux enseignants et aux directeurs adjoints.
- *Augmenter le volume, l'effectivité, l'efficacité et l'allocation équitable des financements et du soutien à l'éducation externes et internes au pays.* Des mécanismes sont prévus pour assurer une allocation équitable des ressources financières équitable et favorable aux populations pauvres. Le gouvernement a également fait part de son engagement au projet en acceptant de financer les coûts récurrents des enseignants du programme de préparation sur toute l'année.

	Composantes des programmes	Montant (dollars)	Pourcentage du total (pour cent)
1	Extension d'un enseignement pré-primaire de qualité	11 600 000	91,3
	Sous-composante 1.1 : Extension du programme de préparation scolaire	8 750 000	68,9
	Sous-composante 1.2 : Extension de services d'éducation de la petite enfance	2 600 000	20,5
	Sous-composante 1.3 : Soutien de l'éducation inclusive	250 000	2
2	Amélioration de l'efficacité des politiques, des programmes, et des systèmes	300 000	2,4
3	Soutien à la communication et à la mise en œuvre	800 000	6,3
	Sous-composante 3.1 : Communication et plaidoyers	60 000	0,5
	Sous-composante 3.2: Suivi et évaluation des parties prenantes	100 000	0,8
	Sous-composante 3.3 : Soutien de la mise en œuvre	640 000	5
	TOTAL	12 700 000	100

*Les autres Commissions des entités de gestion ne sont pas comprises dans le financement total demandé : 1,75 pour cent du financement du GPE.

****Notez que l'Entité de supervision a demandé des frais de supervision de 150 000 dollars par an, soit 50 000 dollars au-dessus de la norme. Les frais totaux de l'Entité de supervision de 450 000 dollars ne sont pas compris dans le financement total demandé.**

En dehors du contexte **politique complexe**, les risques auxquels fait face la mise en œuvre effective et efficace du projet sont le manque de financements, la faible capacité institutionnelle, l'absence d'un système fiable d'information et de gestion de l'éducation, le manque de transparence et de responsabilité, et les problèmes généraux de gouvernance. Afin de réduire ces risques principaux, le modèle de projet reste simple et se limite aux quelques interventions qui encouragent les précédentes alternatives. Les départements du **Ministère de l'Éducation et des Sciences seraient directement impliqués dans la mise en œuvre du projet, et seraient pris en charge par une petite unité de coordination**, responsable des domaines fiduciaires et du suivi des projets. Le ministre adjoint responsable de l'éducation de base serait le coordonnateur national du projet.

SYNTHESE DE L'EXAMEN DE QUALITE

La première étape de l'examen de qualité a conclu que le concept du projet et l'identification des activités avaient été réalisés de manière transparente et participative, et que le projet était conforme au plan national du secteur de l'éducation. Elle a également conclu que trois objectifs stratégiques du GPE sur cinq avaient été inclus au projet et a recommandé de porter une plus grande attention à l'équité, en particulier pour les filles, les enfants handicapés ou les enfants issus de minorités ethniques et religieuses. Enfin, l'étape I de l'examen de qualité a noté que le pays s'était solidement approprié le projet et l'avait soigneusement harmonisé, mais a recommandé qu'une plus grande conformité aux processus et procédures nationaux soit respectée.

Les principales recommandations de l'étape II de l'examen de qualité sont résumées comme suit :

1. Améliorer les principes d'alignement, en changeant la modalité de projet afin de suivre autant que possible les modalités nationales, en particulier en termes de gestion financière, ou en passant à une approche sectorielle complète.

Suite à cette recommandation, et étant donné les lacunes fiduciaires du secteur, en particulier celles du **Ministère de l'Éducation et des Sciences, les partenaires techniques et financiers ont convenu qu'il n'était pas encore possible de mettre en commun les financements** car les systèmes nationaux existants ne répondaient pas encore à des normes internationales acceptables. Le projet proposé soutiendrait la transition vers une **plus grande utilisation des systèmes nationaux. La mise en œuvre des financements sera effectuée par le Ministère de l'Éducation et des Sciences par l'intermédiaire du département d'éducation préscolaire et générale en place plutôt que par une Unité**

autonome de mise en œuvre de projet. Pour compenser le manque de fonction fiduciaire et de personnel adéquat, le Ministère de l'Éducation et des Sciences sera soutenu par une petite unité de coordination pour la gestion des achats et les rapports de gestion financière.

2. Améliorer le cadre des résultats afin de mieux identifier les résultats prévus du projet et les résultats de chaque composante.

Suite à cette recommandation, les indicateurs de résultats ont été révisés de manière à tenir compte de la valeur ajoutée du projet. Le projet proposé introduirait deux outils de **mesure permettant d'évaluer l'efficacité de la formation des enseignants** et leur degré de préparation pour l'enseignement scolaire.

3. Aborder de manière plus approfondie la question du renforcement des capacités et proposer des activités sérieuses de renforcement des capacités.

Suite à cette recommandation, le document de programme a été amélioré pour expliquer que le renforcement des capacités était intégré au modèle de projet, et était en équilibre avec le renforcement institutionnel à long terme et la capacité à gérer les difficultés **immédiates de mise en œuvre.**

4. Impliquer un organisme tiers dans le suivi et l'évaluation afin de garantir une plus grande transparence et une meilleure qualité.

Suite à cette recommandation, la réalisation du suivi et de l'évaluation par une tierce partie a été intégrée à la composante 3 pour **que la mise en œuvre et les résultats** puissent être évalués de manière indépendante.

5. Renforcer la stratégie de communication du projet à travers une plus grande implication de la communauté dans le suivi et la communication des données.

Suite à cette recommandation, l'équipe de l'Entité de supervision a renforcé la stratégie de communication en vertu de la mise à jour de la composante 3. Les activités de communication et de plaidoyer étendues permettent de cibler les principales parties prenantes, comme les parents et les collectivités, afin de stimuler la demande en éducation et développement de la petite enfance ainsi que son soutien. **Les communautés sont encouragées à s'exprimer et à participer afin de les inciter à soutenir** et à choisir de nouvelles écoles maternelles communautaires dans le cadre de la composante 1. Un suivi et une évaluation effectués de manière indépendante ont été introduits dans la composante 3 de manière à impliquer les parties prenantes et les communautés dans la **mise en œuvre.**

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat estime que le programme proposé a été élaboré avec transparence et concertation, que la requête et les documents justificatifs sont cohérents et complets, et que le dossier de requête est prêt pour être évalué par le Comité consultatif financier.

Les financements précédents FTI/GPE ont été mis en œuvre de manière satisfaisante. La structure du projet proposé a bien assimilé les enseignements retenus et s'appuie largement sur les projets pilotes pris en charge par des financements antérieurs. Le programme d'éducation de la petite enfance sur toute l'année (480 heures) est une extension du programme de 240 heures au contenu approfondi. Le cadre politique et législatif de l'extension de l'éducation de la petite enfance était le résultat direct de la mise en œuvre de la seconde étape du financement précédent. Dans la mesure où les modalités de mise en œuvre intègrent des éléments et des structures du projet pilote tout en y apportant des améliorations, le projet sera prêt pour la mise en œuvre dès que l'approbation aura été obtenue.

Les stratégie de développement de l'éducation 2020 et le Programme à moyen terme de développement éducatif 2012-2014 reflètent les priorités du gouvernement à élargir l'accès à une éducation préscolaire de qualité, à établir un programme de préparation scolaire sur toute l'année, et à faire progresser les connaissances dans le domaine de l'éducation de la petite enfance. Le projet proposé est parfaitement conforme à ces objectifs, et est favorable aux solutions trouvées, à l'amélioration des connaissances et aux capacités à les atteindre. L'Entité de supervision a accepté, avec le Ministère de l'Éducation et des Sciences, de commencer à passer des modalités de mise en œuvre à un mécanisme par lequel les responsables des départements et des unités du Ministère de l'Éducation et des Sciences prendraient la tête de la mise en œuvre. L'unité de mise en œuvre des précédents projets de la FTI a été réduite à une unité de coordination de projet afin d'aboutir à un seul groupe central pour assumer les responsabilités fiduciaires et de décaissement. Bien que l'accord de mise en œuvre ne semble pas se conformer de manière optimale aux processus et aux procédures nationaux, les membres du Groupe local des partenaires ont convenu que les dispositions proposées étaient adéquates et réalistes pour le moment.

Le programme de la République kirghize est donc prêt à être mis en œuvre, et le dossier de requête à être examiné par le Comité consultatif financier.

NIGERIA

Examen de qualité - Étape III

Évaluation finale

Montant du financement proposé : 100 millions de dollars



DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

Avec une population de 162 millions d'habitants, le Nigeria est le plus grand pays d'Afrique. Il représente 47 pour cent de la population d'Afrique de l'Ouest. Le pays possède les plus grandes réserves de gaz naturel d'Afrique et est le plus grand exportateur de pétrole du continent. Son produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 7 pour cent en moyenne entre 2004 et 2012, ce qui représente un des taux de croissance les plus rapides du monde ces dix dernières années.

Malgré un bilan économique solide, la pauvreté est importante au Nigeria. Soixante-huit pour cent de la population vit encore dans la pauvreté avec moins de 1,25 dollars par jour. Le problème central de la gouvernance est sous-jacent à ces difficultés, en particulier au niveau de l'État. La décentralisation fiscale fournit aux 36 États et aux 774 gouvernements locaux du Nigeria une autonomie considérable en matière de politiques, leur permettant de contrôler 50 pour cent des recettes de l'État et de gérer la prestation des services publics. La capacité est faible dans la plupart des États, en particulier dans les cinq États du Nord qui doivent être pris en charge par le programme proposé du GPE (États de Jigawa, Kaduna, Kano, Katsina et Sokoto). Le Nigeria est classé 153^{ème} selon l'indice de développement humain 2013 du PNUD.

SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Le Nigeria a rejoint le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en novembre 2012 suite à l'engagement du gouvernement fédéral à réaliser le programme d'Éducation pour tous et à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il a proposé de mettre en œuvre une intervention globale du secteur de l'éducation dans les domaines suivants : (i) l'éducation des filles et l'équité entre les sexes, (ii) l'amélioration des résultats scolaires, (iii) les enfants non scolarisés, et (iv) les États fragiles. Trois États ont été sélectionnés dans un premier temps pour participer à la phase de mise en œuvre : Jigawa, Kano et Katsina. Deux autres États ont rejoint l'intervention plus tard : Kaduna et Sokoto.

Le secteur de l'éducation du Nigeria opère dans un contexte de forte pression démographique : la population croît à un taux annuel moyen de 2,6 pour cent, et 44 pour cent de la population est âgée de moins de 15 ans. Le Nigeria devrait devenir le quatrième

pays le plus peuplé au monde d'ici 2050, avec une population totale de 400 millions de personnes. Cette situation démographique représente un défi considérable pour le système éducatif et il est possible que le pays ne soit pas en bonne voie pour atteindre la plupart des OMD.

Avec plus de 10 millions de jeunes non scolarisés, le Nigeria regroupe **43 pour cent de l'ensemble des enfants non scolarisés d'Afrique subsaharienne, et environ 20 pour cent du nombre total d'enfants non scolarisés dans le monde.** Au cours des deux dernières décennies, les progrès réalisés pour atteindre une éducation primaire pour tous ont été lents. Le taux net de présence dans les écoles primaires n'a augmenté que de 7 points de pourcentage, passant de 54 pour cent en 1990 à 61 pour cent en 2010, et stagne depuis 2003. Le taux brut de présence dans les écoles primaires, y compris chez les enfants plus âgés, indique une progression entre 1999 et 2003, en passant de 76 à 91 pour cent, avec une diminution à 85 pour cent en 2008. Les disparités régionales sont importantes : alors que les taux de présence dans les écoles ont augmenté dans les États du Nord entre 1999 et 2010, ils ont diminué dans les États du Sud. Les États qui ont connu la plus nette augmentation sont les États de Jigawa et de Kaduna (augmentation de 30 points de pourcentage). Les États de Kano, Sokoto et Katsina ont connu une progression modeste à **substantielle, leur taux de présence à l'école primaire ayant augmenté d'environ 13 points** de pourcentage pour les États de Kano et de Sokoto et de 5 points de pourcentage pour **l'État de Katsina.** Les États du Nord restent toutefois loin derrière. Environ la moitié des enfants en âge d'aller à l'école ne sont pas scolarisés dans ces États. La moyenne nationale est d'environ un quart. Il se peut que ces enfants n'aient jamais été à l'école, ou qu'ils fréquentent des écoles religieuses non intégrées qui inscrivent 18 pour cent des garçons non scolarisés et 27 pour cent des filles non scolarisées du Nigeria.

Outre le grand nombre d'enfants non scolarisés, le système éducatif se caractérise par une gouvernance **complexe et démultipliée, un manque d'efficacité et des résultats scolaires** faibles. Au niveau national, 60 pour cent des élèves de 4^{ème} année de primaire et 44 pour cent des élèves de 6^{ème} année de scolarité ne sont pas capables de lire une phrase complète. **Environ 10 pour cent des élèves ne sont pas capables d'ajouter des chiffres à la fin de l'école primaire.** La faiblesse des résultats scolaires est particulièrement grave dans les États du Nord. Plus des deux tiers des étudiants du Nord restent illettrés après avoir terminé l'école primaire, contre seulement environ 18 à 28 pour cent dans le Sud. Quarante-sept pour cent des élèves de 6^{ème} année de l'État de Jiwaga et **95 pour cent des élèves de 6^{ème} année de l'État de Sokoto ne sont pas capables de lire une phrase complète dans leur première langue parlée qu'est le haoussa.**

De nombreux facteurs empêchent les enfants de commencer l'école, d'aller à l'école, ou de terminer le cycle d'enseignement primaire. La pauvreté est le facteur numéro un. Un grand nombre de familles n'ont pas les moyens de payer les frais de scolarité ou les frais cachés. La religion et les préférences d'un genre par rapport à l'autre sont les deux facteurs après la pauvreté. Les filles ont moins tendance à être envoyées à l'école que les garçons, et nombre de familles musulmanes préfèrent envoyer leurs enfants à des écoles

islamiya/coraniques non-intégrées (environ 25 pour cent des enfants non scolarisés du Nord vont à ces écoles).

D'autres défis importants restent à relever : (i) le développement de la petite enfance est insuffisant ; (ii) la formation des enseignants est déficiente et inadéquate, (iii) la fourniture de manuels scolaires et de matériel pédagogique et didactique est peu suffisante, (iv) enfin, une mauvaise infrastructure et un manque de responsabilisation à tous les niveaux entravent l'efficacité et l'efficience du système éducatif.

Pour résoudre ces problèmes, le gouvernement a élaboré un plan stratégique de développement du secteur de l'éducation sur 4 ans (2011-2015) qui met l'accent sur : (i) le renforcement de la gestion institutionnelle du secteur de l'éducation, (ii) l'amélioration de **l'accès et de l'équité ; (iii) le renforcement des normes et de l'assurance qualité ; (iv) le renforcement de la formation et du développement des enseignants, (v) l'amélioration de l'enseignement et de la formation techniques, et (vi) la mobilisation des financements et le renforcement des partenariats dans le secteur de l'éducation.** En outre, chacun des cinq États pris en charge a élaboré ou révisé son propre plan sectoriel de l'éducation et son **Plan d'action en partenariat avec les Groupes locaux de partenaires de l'éducation (GLPE) au niveau de l'État. Ces plans ont été approuvés par les Partenaires techniques et financiers locaux de niveau fédéral.**

Le Groupe local de partenaires de l'éducation (GLPE) de niveau fédéral, qui est composé du Ministère Fédéral de l'Éducation, de la Commission d'éducation de base pour tous, du Département du Développement International (DfID), d'USAID, de la Banque mondiale, de l'UNICEF et de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), organise des discussions hebdomadaires sur le secteur. Le GLPE établira et procédera à des examens sectoriels conjoints annuels afin d'aborder les résultats du secteur avec l'ensemble des parties prenantes.

SYNTHESE DE LA REQUETE

Le Nigeria demande un financement d'un montant de 100 millions de dollars, ce qui est **conforme à l'allocation indicative du Cadre des besoins et de la performance du GPE.** L'allocation des fonds du GPE doit être répartie entre les cinq États participants en fonction de la budgétisation indicative de leur plan opérationnel qui présente les activités prévues et la taille des populations. **Au cours de la mise en œuvre du projet, des réallocations peuvent s'avérer nécessaires entre les États afin de pouvoir utiliser les ressources de manière effective et efficace en cas de blocage des fonds.** La Banque mondiale a été désignée comme Entité de supervision. USAID est l'Agence de coordination.

Le GLPE n'a pas recommandé d'utiliser une modalité plus alignée étant donné la structure de gouvernance et les blocages actuels en matière de transferts fédéraux vers les

États. Le risque global de mise en œuvre a été jugé « substantiel ». Des mesures d'atténuation ont été mises en place pour réduire la plupart de ces risques.

Le programme proposé a été élaboré en étroite collaboration entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers. Il est aligné sur les plans sectoriels d'éducation spécifiques à chaque État et sur la Stratégie fédérale globale de 2011-2015. Le projet vient compléter les activités en cours et les nouveaux engagements des partenaires techniques et financiers de l'éducation du Nigeria. La désignation d'un partenaire technique et financier faisant office d'instance de gouvernance dans chaque État (DFiD pour les États de Kaduna, Kano, Jigawa, USAID pour l'État de Sokoto et l'UNICEF pour l'État de Katsina) témoigne de l'objectif de la stratégie globale du GPE d'améliorer la coopération et l'harmonisation des activités dans le secteur.

Le programme proposé comporte trois volets.

La **composante 1** vise à améliorer la prestation des services d'éducation dans les écoles publiques d'enseignement pré-**primaire et d'éducation** de base. Le programme soutiendra un mécanisme décentralisé de financement des dépenses non salariales liées à l'amélioration de l'apprentissage et de l'enseignement en particulier dans les petites classes.

La **composante 2** vise à soutenir l'intégration des filles en éducation de base, en mettant l'accent sur les interventions axées sur la demande. Cette composante permettrait d'augmenter le nombre d'enseignantes, de renforcer les capacités et de fournir un soutien opérationnel aux autorités locales et aux écoles pour remédier au problème de maintien **des filles à l'école. En outre, des activités systématiques de sensibilisation et de services** directs seront réalisées pour encourager les familles à envoyer leurs filles à l'école.

La **composante 3** vise à : (i) assurer le renforcement des capacités, indiquer les coûts opérationnels et fournir une assistance technique au Ministère Fédéral de l'Éducation, à la **Commission de l'éducation de base pour tous, au Comité étatique de l'éducation de base pour tous** et aux instances gouvernementales locales chargées de l'éducation ; (ii) soutenir un suivi et une évaluation solides et rationaliser la coordination des activités d'éducation à tous les niveaux, y compris au niveau des instances gouvernementales locales chargées de l'éducation, et (iii) régulariser les mesures annuelles de l'acquisition des connaissances et des accomplissements des élèves.

Coûts du projet (en milliers de dollars)

	État de Jigawa	État de Kaduna	État de Kano	État de Katsina	État de Sokoto	Niveau fédéral	Total	Pourcentage du total
Composante 1								
Financements scolaires	4 441	7 781	12 092	4 627	5 878	0	34 818	34,8

Comités de gestion scolaire	680	1 910	1 655	938	192	0	5 374	5,4
Formation des enseignants	1 133	3 184	2 758	1 563	319	0	8 957	9,0
Sous-total	6 254	12 875	16 505	7 127	6 389	0	49 150	49,2
Composante 2								
Bourses d'études pour les filles	7 639	4 180	7 906	3 808	2 145	0	25 677	25,7
Enseignantes	210	2 481	726	204	371	0	3 992	4
Sous-total	7 849	6 661	8 632	4 012	2 517	0	29 669	29,7
Composante 3								
Gestion du projet	225	225	225	225	225	750	1 875	1,9
Suivi et évaluation	510	510	510	510	510	775	3 325	3,3
Évaluation de l'impact	0	0	0	0	0	1 000	1 000	1
Renforcement des capacités institutionnelles	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	900	8 400	8,4
Évaluation de l'acquisition des connaissances	210	210	210	210	210	0	1 050	1,1
Renforcement des instances gouvernementales locales chargées de l'éducation	810	690	1 320	1 020	690	0	4 530	4,5
Soutien technique aux États	0	0	0	0	0	1 000	1 000	1
Sous-total	3 255	3 135	3 765	3 465	3 135	4 425	21 180	21,2
Total	17 358	22 671	28 902	14 604	12 041	4 425	100 000	100

*Autres Commissions de gestion des Entités inclus dans le financement total demandé : 1,75 pour cent du financement du GPE.

**Notez que la commission de l'Entité de supervision de 700 000 dollars n'est pas incluse dans le financement total demandé.

Le document de programme souligne que le risque encouru par les intervenants est « substantiel » et que le risque encouru par les organismes de mise en œuvre est « élevé ».

RESUME DU PROCESSUS D'EXAMEN DE QUALITE

Il convient en premier lieu de noter que la première étape du processus d'examen de qualité a commencé en retard et a été réalisée bien après la phase d'identification du **programme, ce qui limite son utilité. Le rapport de l'étape I de l'examen de qualité a** estimé que le processus utilisé pour élaborer le programme était transparent, participatif **et qu'il prenait bien en compte les priorités stratégiques de GPE. Le rapport a** recommandé une communication plus efficace entre les partenaires sur les questions de **l'allocation, de la hiérarchisation des priorités et du lien des activités proposées avec les** plans sectoriels des États (y compris les plans opérationnels). Il émet également des recommandations importantes sur les activités éducatives destinées aux filles, qui doivent être présentées comme faisant partie d'une approche globale qui viendrait compléter les mesures axées sur la demande par des mesures axées sur l'offre. L'une des préoccupations principales était de veiller à ne pas nuire, étant donné les problèmes de sécurité et les difficultés possibles. Il a recommandé de porter une attention particulière aux questions qui devaient tenir compte du conflit et au lien entre ces questions et les activités proposées.

Le rapport de l'étape II de l'examen de qualité a conclu que le programme proposé (i) prenait bien en compte les plans des États, renforçant ainsi l'alignement sur ces plans et l'appropriation du programme par les États ; (ii) prenait en compte les défis actuels et la situation des cinq États participants, et couvrait les objectifs du GPE, (iii) complétait les interventions des autres organismes de développement actifs dans les cinq États. Voici les **principales recommandations du rapport de l'étape II de l'examen de qualité pour** contribuer à ces améliorations, ainsi que les réponses du GLPE à ce sujet :

1. La conception du programme pourrait être renforcée en : (i) indiquant clairement les priorités des États pour chaque composante, et en indiquant le coût estimatif de ces éléments, (ii) en révélant les enseignements tirés ; (iii) en indiquant comment le projet agira sur certains des obstacles identifiés sans être résolu, comme la sécurité des filles.

En réponse à cette recommandation, une ventilation sommaire des coûts par État figure **sous chaque composante dans le document de programme et s'accompagne de tableaux** de coûts détaillés. Une synthèse des coûts du projet par État se trouve également à l'annexe 7. Ces éléments indiquent clairement les priorités de chaque État. Les enseignements tirés sont présentés en détail dans l'annexe 2. De plus amples détails sur la sécurité des filles sont fournis dans la liste des mesures de sauvegarde.

2. Les critères de sélection concernant les bourses d'études et les subventions pour la formation des enseignantes doivent être mis au point. Des indications de ces critères, y compris le processus de décision, devraient toutefois figurer dans le document de programme.

En réponse, ces critères ont été revus et les coûts unitaires et le nombre de filles admissibles par État ont été présentés en détail. Une présentation davantage détaillée **figure à l'annexe 2. En outre, le Manuel de mise en œuvre du projet, qui doit être** finalisé à une date ultérieure, fournira les critères, les procédures et les directives détaillés de la mise en œuvre de cette composante.

3. Le suivi et l'évaluation pourraient être renforcés en : (i) rassemblant tous les indicateurs dans un tableau qui contienne les données de référence ventilées pour les indicateurs de résultats, et (ii) en détaillant le suivi effectué par une tierce partie.

En réponse, le document du programme révisé contient un Cadre matriciel de résultats remanié qui comprend des indicateurs clés de résultats alignés sur l'objectif de développement du projet, et des objectifs révisés dans la mesure du possible par rapport aux données de référence, à partir de données fournies par les États. Le suivi par une tierce partie a été présenté de manière plus détaillée, sachant que ce niveau de détail est **généralement propre au Mandat et au Manuel de mise en œuvre du projet.**

4. Les modalités de mise en œuvre pourraient être clarifiées et renforcées en établissant un organigramme des fonctions assumées par les institutions à chacun des quatre niveaux : fédéral, État, gouvernement local, école/communauté.

En réponse, le document de programme révisé inclut dorénavant un organigramme et clarifie les rôles et responsabilités de chaque niveau institutionnel.

5. Expliquer plus clairement la manière dont le projet investira dans la pérennité des processus et des interventions prévues, en précisant comment l'assistance technique contribuera à renforcer la capacité institutionnelle.

L'assistance technique apportée au projet n'est pas substantielle. Elle consiste à répondre directement au besoin du gouvernement d'une expertise et d'un soutien à la réalisation des activités prévues. Une assistance séparée sera fournie aux tâches soumises à un délai de réalisation. Le document de programme expose quatre stratégies permettant d'assurer la pérennité du programme. L'appui sur les structures de gestion en place et la mise en place inédite d'un soutien financier efficace aux comités de gestion scolaire locaux sont deux de ces mesures. L'alignement des activités du programme sur les plans sectoriels en place au niveau des États couplé avec le montant de financement relativement modeste en comparaison avec les budgets des plans d'éducation de l'État, est perçu comme une mesure qui contribuera à cette pérennité. Il est difficile de voir comment cette démarche de pérennité fonctionnera dans un contexte où le pays est confronté à des blocages de transfert de fonds fédéraux vers les gouvernements provinciaux et locaux. Le programme **est conçu pour être mis en œuvre dans le contexte financier actuel du secteur de l'éducation, et le document du programme souligne qu'il est possible que les allocations aux cinq États doivent évoluer en fonction des changements apportés au mécanisme de**

financement fédéral de l'éducation au niveau de l'État. Le programme ne donne pas de moyens de comparaison ni d'engagements précis pour augmenter des financements **pérennes de l'éducation au niveau fédéral ou au niveau des États. À la place, l'assistance technique au programme** fournie aux États vise à aider les États à « déverrouiller » ou à mobiliser des fonds à partir des ressources fédérales actuelles.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat estime que le projet de programme a été élaboré de manière transparente et concertée. L'application elle-même contient de nombreuses lacunes et incohérences, notamment pour ce qui concerne les données financières et la performance du secteur **éducatif par État et à l'échelle nationale. Le GLPE n'a pas été en mesure de résoudre ces problèmes** avant la date limite de dépôt de la requête au Comité consultatif financier.

Le programme proposé repose en grande partie sur les expériences de mise en **œuvre** précédentes des différents partenaires, notamment celles de DFiD, de l'UNICEF et de USAID. La complexité du cadre institutionnel, le nombre élevé de très petites transactions financières, et la nécessité de travailler en parallèle dans cinq États différents dans un **contexte où la sécurité pose problème représenteront un véritable défi de mise en œuvre. La coordination de tous les intervenants, tant au niveau fédéral qu'au niveau des États,** est essentielle. L'articulation de l'ensemble des activités nécessitera un engagement fort de la part des autorités nigérianes (à la fois fédérales et étatiques), une participation rapprochée de tous les partenaires, et un suivi approfondi à chaque examen annuel sectoriel conjoint.

Le programme a été conçu pour répondre à certaines difficultés auxquelles le système de l'éducation du Nigeria est confronté. Il s'adapte également à un contexte institutionnel complexe et est en phase avec les plans sectoriels de l'éducation des cinq États participants. Certaines **préoccupations méritent cependant d'être soulignées :**

En premier lieu, tous les partenaires doivent scrupuleusement respecter les **recommandations du rapport de l'étape I du processus de l'examen de qualité qui suggèrent d'accorder une attention particulière aux problèmes de sécurité lors de phase de mise en œuvre. Toute réaffectation des ressources d'un État à un autre État pendant la durée du programme ne doit pas fragiliser davantage le contexte, ni augmenter les disparités de l'allocation des ressources.**

En **second lieu, beaucoup dépend de la finalisation du Manuel de mise en œuvre du projet pour affecter les bourses d'études aux filles (26 pour cent du financement du programme)** et réaliser d'autres activités. Ce Manuel doit être préparé avec le plus grand soin en raison du nombre élevé des petites transactions et des détournements possibles de fonds. Les critères d'allocation et de distribution de bourses d'études devront être à la

fois cohérents et transparents de manière à réduire les risques qui peuvent découler d'un mécanisme aussi vaste et aussi complexe.

En troisième lieu, la faiblesse du secteur de l'éducation et des données sur le financement **dans le contexte des cinq États cibles expose la mise en œuvre du programme à un risque**. Le programme proposé **est conçu pour être mis en œuvre dans un contexte qui offre peu de données, mais n'est peut-être pas suffisant pour remédier matériellement aux blocages actuels de la gestion du système d'éducation**.

Enfin, si le GLPE n'a pas opté pour une modalité plus alignée dans le cadre de ce programme, il sera important de travailler à un meilleur alignement à l'avenir. Les discussions à ce sujet pourront être menées en conformité avec les recommandations de **la Réunion ministérielle de l'apprentissage pour tous qui s'est déroulée en avril 2013**, en particulier la recommandation qui suggère de trouver une solution aux blocages des flux de financement vers les États.

RÉPUBLIQUE DU NIGER
Examen de qualité - Étape III
Évaluation finale
Montant du financement proposé : 84,2 millions
de dollars



CONTEXTE DU PAYS

Avec une population d'environ 16,6 millions de personnes, le Niger connaît un taux de **croissance démographique de 3,5 pour cent, soit l'un des plus élevés au monde**. Si la croissance du produit intérieur brut (PIB), **d'une moyenne de 6,5 pour cent au cours des cinq dernières années, a été plus rapide que la croissance de la population, elle n'a pas entraîné d'amélioration notable de la situation économique des 82 pour cent de la population vivant dans les zones rurales**. Avec un PIB nominal par habitant de 383 dollars, près de 3 Nigériens sur 5 vivent dans la pauvreté. En 2012, le Niger a été classé 186^{ème} selon l'indice de développement humain, soit la dernière place du classement. Les graves inondations et les famines récurrentes sont des problèmes persistants qui entravent le développement économique.

L'extraction d'uranium et de pétrole génère une bonne partie de la croissance économique, et une grande partie de ces activités se trouve dans la partie nord du pays, loin des concentrations de population. La sécurité y demeure une préoccupation, suite aux **guérillas qui ont secoué la Libye et le Nord-Mali entre 2011 et 2013**. La disponibilité **accrue d'armes lourdes suite au conflit au Mali, le retour des travailleurs migrants**, la présence de réfugiés ainsi que le trafic florissant de drogue dans la zone transsaharienne, menacent la sécurité en général.

SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Lors des deux dernières décennies, le système éducatif du pays a subi de fortes pressions. La forte croissance démographique conjuguée à de faibles niveaux de résultats scolaires et des coûts unitaires d'apprentissage élevés, en particulier pour les enseignants de la **fonction publique, n'ont pas permis à la jeunesse du pays d'acquérir les compétences de base nécessaires à une économie qui a évolué**. Comme une grande partie du pays est peu peuplée, le système scolaire n'a pas été en mesure de dispenser aux enfants vivant dans des localités isolées un enseignement de proximité satisfaisant. Au cours de la dernière décennie, le système scolaire a connu une expansion impressionnante. En effet, le taux brut de scolarisation a presque doublé en passant de 42 à 79 pour cent, de même que l'achèvement du cycle primaire qui est passé de 26 à 56 pour cent entre 2002 et 2012. Les effectifs actuels dans l'enseignement primaire étaient de 1,72 millions en 2010 et devraient atteindre les 2,16 millions en 2014. Si l'accès a connu une progression

Une éducation de qualité pour tous les enfants page 77 sur 138 BOD/2013/11 DOC06 Pièce jointe 3

impressionnante, cette progression doit être mise en perspective avec le niveau de départ, qui était extrêmement faible. L'inégalité des sexes demeure une préoccupation majeure avec une différence de 17 points du taux de scolarisation entre les garçons et les filles en 2012. Les récentes mesures de résultats d'apprentissage montrent que près des trois quarts des sortants du cycle primaire n'ont pas les compétences minimales requises.

Les dépenses publiques du pays en matière d'éducation représentent 3,2 pour cent du PIB et 23 pour cent des dépenses publiques, ce qui place le Niger au-dessus de la moyenne pour les pays comparables. Bien qu'il soit peu probable que les dépenses publiques **consacrées à l'éducation augmentent de façon importante, beaucoup peut être entrepris** pour améliorer l'efficacité de ces dépenses : diminuer l'absentéisme des enseignants, **redéployer le personnel administratif redondant vers des postes d'enseignement dans ce** qui est maintenant le premier cycle du secondaire et augmenter la persévérance scolaire **et l'achèvement du cycle primaire. Il pourrait aussi** y avoir des gains importants en efficacité en examinant la manière dont l'enseignement est organisé dans les zones **rurales, où il n'y a pas assez d'enfants en âge d'aller à l'école pour établir une école** standard avec un niveau par enseignant.

Le plan sectoriel actuel (Programme sectoriel de l'éducation et de la formation), approuvé en 2013, couvre la période 2014-2024 et définit les priorités suivantes : (i) l'accent sur la qualité de l'éducation de base, avec l'introduction de l'enseignement de la langue maternelle dans les petites classes, un meilleur contrôle pédagogique, l'amélioration de la **fourniture d'outils pédagogiques, (ii) la poursuite du recrutement d'enseignants** contractuels rémunérés par l'État et une baisse correspondante de la dépendance à l'égard des enseignants fonctionnaires, (iii) le redéploiement des enseignants vers les zones rurales, (iv) les programmes d'encouragement à la scolarisation et au maintien des filles, (v) l'extension du cycle d'éducation de base aux quatre premières années de ce qui est maintenant le premier cycle du secondaire. Le plan couvre l'ensemble du secteur et comprend un plan d'action détaillé avec les coûts afférents selon les directives fournies **par l'Initiative de suivi sectoriel du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE).**

Le secteur de l'éducation est confronté à une crise croissante de transition entre les cycles primaire, secondaire inférieur et secondaire supérieur. Par exemple, le taux brut de scolarisation (TBS) des filles est de 63,9 pour cent dans le primaire, de 14,1 pour cent dans le premier cycle du secondaire et de seulement 2,5 pour cent dans le secondaire **supérieur. Compte tenu de la priorité accordée par le Programme sectoriel de l'éducation** et de la formation à la création d'un cycle d'éducation à base élargie, la crise de l'accès à la **7^{ème} année d'enseignement risque d'être particulièrement aigue au cours des années à** venir.

Le programme sectoriel de l'éducation et de la formation estime que les coûts récurrents **et d'investissement s'élèvent à 1 631 millions de dollars pour la période 2014-2016** et inclut un déficit de financement résiduel de 68 millions de dollars, soit environ 23

millions de dollars par an. Le financement intérieur pour les dépenses en capital représente 5 pour cent des dépenses sectorielles domestiques totales.

Au Niger, l'UNICEF est l'Agence de coordination pour le Groupe Local des Partenaires de l'Éducation (GLPE). Le pays a rejoint le Partenariat en 2002. Le GPLPE a récemment officialisé la participation des organisations de la société civile, et deux coalitions d'organisations de la société civile de l'Éducation pour tous (EPT) sont signataires de la lettre d'approbation du Programme sectoriel de l'éducation et de la formation. Il s'agit d'un progrès positif car le mécontentement au sein du corps enseignant a eu un impact très négatif sur la mise en œuvre du plan sectoriel précédent. Les partenaires engagés activement qui ont approuvé le Programme sectoriel de l'éducation et de la formation sont l'Agence Française pour le Développement (AFD), la Coopération suisse, l'UNESCO, la Banque mondiale, l'Union européenne, le Programme Alimentaire Mondial, l'Agence d'exécution de la coopération au Développement luxembourgeoise (LuxDev), l'agence allemande de coopération internationale (GIZ), Plan Niger, Save the Children, Oxfam, Aide et Action, Handicap International et les coalitions d'organisations de la société civile de l'EPT (ASO-Niger et Rosen).

RESULTATS DANS LE CADRE DES PRECEDENTS FINANCEMENTS

Le Niger a reçu un total de 21 millions de dollars de financement (5 millions en 2004, 8 millions en 2005 et 8 millions en 2009). **Le programme le plus récent, mis en œuvre avec la Banque Mondiale comme Entité de supervision, comportait trois composantes : accroître l'accès, améliorer la qualité de l'enseignement primaire, et renforcer le management. Le rapport de fin de mise en œuvre a évalué le programme comme étant « moyennement satisfaisant ».** Dans le cadre de l'activité de construction d'écoles, 294 salles de classe ont été construites sur les 400 prévues, grâce à la décision prise par **l'Entité de supervision d'accepter la demande du gouvernement de payer les impôts sur le financement du Partenariat.** Cela a entraîné une diminution de 30 pour cent du nombre de salles de classe construites, bien que l'indicateur de programme concerné n'ait pas été modifié.

La mise en œuvre du programme a été entravée par la situation en matière de sécurité, en particulier dans le nord du pays ainsi que par le coup d'État de 2010. L'affaiblissement des systèmes nationaux après le coup d'État a aussi entraîné des **retards dans le processus d'achat. Le programme a été mis en œuvre quelques années après une mauvaise utilisation de fonds à grande échelle dans un programme précédent, qui a entraîné l'incarcération de plusieurs personnes du Ministère. S'il est possible que la baisse de capacité ait été évaluée correctement au moment de l'évaluation, le coup d'État qui a suivi a entraîné une diminution encore plus forte de la capacité. C'est la leçon qui en a été tirée. Il a pu paraître à l'époque que les capacités de mise en œuvre étaient encore relativement intactes car les personnes responsables des irrégularités financières**

avaient été sanctionnées ; cependant, d'autres problèmes de capacité ont pu être sous-estimés.

Le rapport de fin de mise en œuvre indique que les indicateurs de niveau supérieur (objectifs de conception du projet) ont dans tous les cas été dépassés, notamment le taux d'achèvement du cycle primaire, l'égalité des sexes et les scolarisation en milieu rural.

SYNTHESE DE LA REQUETE

Le financement de 84,2 millions de dollars demandé reflète le montant publié dans l'édition 2012 des allocations du Cadre de besoins et de la performance.

La Banque mondiale fait office d'Entité de supervision pour le nouveau programme. Le mode de mise en œuvre est celle d'un fonds commun en mode projet, qui utilise une « Agence de maîtrise d'ouvrage » dédiée et intégrée au sein du MENALPN (Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales), sélectionnée selon les procédures de passation des marchés de la Banque mondiale. Actuellement, le seul autre partenaire du fonds est l'Agence française pour le développement (AFD), qui apporte une contribution de 15,8 millions de dollars, ce qui porte le budget total du **programme à 100 millions de dollars. Même s'ils ne contribuent pas au fonds commun**, les partenaires techniques et financiers suivants interviennent en étroite coordination et fournissent un appui complémentaire aux instituts de formation des enseignants et ses activités : LuxDev, UNICEF, la Coopération suisse, la GIZ et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA).

L'Entité de supervision attribue au programme l'évaluation globale des risques suivante : « substantiels ». Cela s'explique par des faiblesses dans les domaines de la conception, des capacités de l'agence de mise en œuvre et de la gouvernance. La faible capacité du MENALPN est citée comme un vecteur de risques, notamment fiduciaires, et le mécanisme de gestion du programme est conçu pour en atténuer les effets. L'utilisation de l'appui budgétaire sectoriel a été examinée par le GLPE au cours du processus d'élaboration du programme, mais les risques fiduciaires et de gouvernance ont été jugés trop élevés en ce moment.

Le « Programme d'appui à l'éducation de base » **proposé œuvrera à (i) améliorer l'accès à l'éducation de base et le maintien dans le système éducatif d'une manière équitable, avec un accent particulier sur les infrastructures pour l'enseignement, les intervention en faveur des filles et de l'alimentation, (ii) élever la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage par la multiplication et l'amélioration des outils et techniques pédagogiques, et par des compétences d'enseignement mettant davantage l'accent sur les acquis scolaires et (iii) renforcer les capacités en management, en mettant l'accent sur l'amélioration des capacités institutionnelles et les mesures incitatives au niveau du Ministère, du système et de l'école.**

Parmi les deux priorités marquantes du programme, on notera les efforts visant à réduire le coût de la scolarité pour les familles ainsi que les efforts visant à améliorer les acquis scolaires en mettant l'accent sur **l'acquisition des compétences de base en lecture, écriture et calcul** dans les classes primaires.

Le document de programme indique que les indicateurs du cadre de résultats se situent principalement au niveau des résultats car, comme le programme est aligné sur le plan sectoriel, les indicateurs de résultats sont principalement ceux du Programme sectoriel de l'éducation et de la formation.

	Composantes du Programme	Montant (dollars)	Financement du GPE (dollars)	Financement de l'AFD (dollars)	Pourcentage du total (pour cent)
1	Améliorer l'accès à l'éducation de base et le maintien dans le système éducatif d'une manière équitable	54 000 000	45 500 000	8 500 000	56,8%
	Sous-composante 1.A : Infrastructures pour l'enseignement	40 000 000	33 700 000	6 300 000	42,1%
	Sous-composante 1.B : Éducation des filles	5 000 000	4 200 000	800 000	5,2%
	Sous-composante 1.C : Cantines scolaires et hygiène	9 000 000	7 600 000	1 400 000	9,5%
2	Améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage	23 000 000	19 500 000	3 500 000	24,3%
	Sous-composante 2.A : Outils et techniques pédagogiques	8 000 000	6 800 000	1 200 000	8,5%
	Sous-composante 2.B : Formation des enseignants (initiale et continue)	11 000 000	9 300 000	1 700 000	11,6%
	Sous-composante 2.C : Acquis scolaires	4 000 000	3 400 000	600 000	4,2%
3	Renforcer les capacités en management	18 000 000	15 100 000	2 900 000	18,9%
	Sous-composante 3.A : Renforcement des capacités du Ministère, en charge de l'éducation de base	6 000 000	5 000 000	1 000 000	6,2%
	Sous-composante 3.B : Gestion du système et des écoles	10 000 000	8 400 000	1 600 000	10,5%
	Sous-composante 3.C : Gestion de projet et coordination	2 000 000	1 700 000	300 000	2,1%

	Composantes du Programme	Montant (dollars)	Financement du GPE (dollars)	Financement de l'AFD (dollars)	Pourcentage du total (pour cent)
	SOUS-TOTAL	95 000 000	80 100 000	14 900 000	100,0%
	CONTINGENCES	5 000 000	4 100 000	900 000	0,0%
	TOTAL	100 000 000	82 400 000	15 800 000	100,0%

*Autres Commissions de gestion des Entités ne figurant pas dans le financement total demandé : 1,75 pour cent du financement du GPE.

**À noter que la commission de l'Entité de supervision de 500 000 dollars n'est pas incluse dans le financement total demandé. Le montant demandé est supérieur à la commission de supervision standard.

RESUME DU PROCESSUS DE L'EXAMEN DE QUALITE

Lors de l'étape I de l'examen de la qualité, le Secrétariat a noté que le processus avait été transparent et collaboratif au Niger. Il a également noté que le GLPE avait fait en sorte d'inclure formellement les représentants des organisations de la société civile. Le Secrétariat a également noté que le programme proposé, qui comprenait 17 sous-composantes au moment de la note conceptuelle préliminaire, était bien ancré dans le plan sectoriel qui était à l'époque en phase d'élaboration (Programme sectoriel de l'éducation et de la formation), mais qu'il serait préférable de limiter son champ d'application afin d'en faciliter la mise en œuvre. L'étape I de la mission de l'examen de qualité a également constaté que le GLPE devait aborder plus clairement et de manière plus complète la complexité de la mise en œuvre des activités dans le nord du pays.

Le Secrétariat a également recommandé d'explorer la possibilité d'une approche de fonds commun pour le nouveau programme et a félicité le GLPE pour avoir clairement identifié le rôle des ONG dans le suivi des activités du programme au niveau des écoles et des communautés. L'étude proposée sur la gestion du temps pour les activités d'apprentissage a également été identifiée comme étant particulièrement pertinente.

Pour l'étape II de l'examen de qualité, le Secrétariat a formulé les recommandations suivantes :

1. Le document de programme doit être complété, en particulier dans les domaines suivants: cadre de résultats, analyse des risques, leçons tirées de la mise en œuvre du programme précédent, modalités de mise en œuvre pour la sous-composante 2B.

En réponse à cela, les éléments manquants du document du programme ont été inclus dans la version finale. La conception du programme reflète la situation de sécurité existante ainsi qu'une éventuelle dégradation. Une série de mesures d'urgence a été mise en place pour assurer un bon suivi de la mise en œuvre du programme dans le cas où le

mécanisme standard de supervision se révélerait être peu pratique. Le document de programme n'indique pas si une analyse spécifique de la sensibilité aux conflits a été menée. Alors que l'évaluation des risques porte sur la question de la capacité de mise en œuvre du Ministère et les questions de gouvernance, il ne traite pas spécifiquement des risques découlant des conflits et de la situation en matière de sécurité.

2. Il devait y avoir une plus grande clarté dans le débat sur l'apprentissage de la langue maternelle (langue d'enseignement par rapport à la matière à étudier) et le nombre de langues qui seraient inclus.

En réponse à cela, le document du programme inclut désormais la formation continue des enseignants à l'enseignement de la lecture en français et en langue maternelle. Le programme sectoriel de l'éducation et de la formation expose l'approche globale selon laquelle les enfants apprennent d'abord à lire dans leur langue maternelle et passent progressivement au français comme langue d'enseignement dans les classes primaires supérieures. La sous-composante 2C comprend une activité pilote pour appuyer la lecture précoce (et l'évaluation du niveau de lecture) dans 5 des 10 langues nationales, éventuellement élargie à 10, et s'appuiera sur les enseignements identifiés à ce jour dans l'enseignement de la langue maternelle. Le projet pilote sera mis en œuvre en collaboration avec l'Initiative ELAN et se concentrera sur les enfants lisant correctement en 3^{ème} année d'école primaire.

3. Un budget détaillé a été demandé afin de mieux déterminer la réalité des coûts. Il y avait des incohérences de coûts unitaires entre le Programme sectoriel de l'éducation et de la formation et le document de programme pour la construction des écoles (notamment les latrines et l'approvisionnement en eau) et la nutrition à l'école.

En réponse à cela, un budget détaillé est fourni pour chaque sous-composante et inclut la quantité et le coût par année, ce qui permet d'identifier les coûts unitaires. Le coût unitaire d'une classe, notamment le mobilier, les latrines, le suivi de la construction et la supervision s'élève à 21 715 dollars. Un manuel pour les premières années d'école primaire inférieure coûte 1,63 dollars alors qu'un livre pour les années plus avancées d'école primaire représente un coût unitaire de 5,92 dollars.

4. Ajouter le soutien pour une meilleure gestion des ressources humaines car ce domaine est identifié comme étant un goulot d'étranglement à différents endroits dans le document (ou, à défaut, indiquer comment les autres partenaires appuient ces efforts).

En réponse, le document de programme comprend un ensemble d'activités qui seront basées sur les recommandations relatives au renforcement des capacités élaborées lors de l'évaluation globale de l'organisation. Les activités décrites comprennent l'élaboration d'une stratégie de gestion des ressources humaine, l'équipement pour la formation, la création d'un plan de carrière pour les enseignants, et d'autres activités. Les partenaires

qui fourniront un appui dans les domaines ne figurant pas dans le programme soumis au financement du GPE ont été identifiés.

5. Approfondir les réflexions sur la façon dont les systèmes nationaux pourraient être utilisés plus systématiquement et noter comment les leçons tirées des dispositions relatives aux fonds communs établis précédemment ont été prises en compte.

Le fonds commun utilisé dans le programme proposé est moins aligné sur les systèmes nationaux que celui du programme précédent. Le document de programme indique que **cette mesure reflète les risques de mise en œuvre et les enseignements tirés du programme précédent**. Il indique également que l'examen à mi-parcours du programme étudiera la possibilité d'un retour à une plus grande utilisation des systèmes nationaux du secteur public.

OBSERVATIONS FINALES

Le programme proposé vise à répondre à une partie modeste des besoins considérables d'un système scolaire en pleine expansion, dans lequel les enjeux principaux sont la faible qualité de l'apprentissage et l'insuffisante équité en matière d'accès. Le contexte du pays est particulièrement complexe, avec une certaine amélioration du financement du secteur de l'enseignement, la subsistance de questions de gouvernance sectorielles importantes et les incertitudes à propos de la capacité des ministères sectoriels à fournir des services de **base dans les zones reculées du pays. Les modalités de mise en œuvre du programme ne sont que peu alignées avec celles d'un fonds commun de soutien à un projet sectoriel, et cela reflète bien les expériences passées en matière de gouvernance sectorielle et les difficultés de mise en œuvre. La mise en œuvre réussie de ce programme permettra probablement d'augmenter la capacité des systèmes nationaux du secteur public, à condition qu'ils fassent partie de la structure de mise en œuvre.**

Le programme comprend des activités innovantes, bien ancrées dans le plan sectoriel qui, si elles fonctionnent, pourraient avoir un impact stratégique à moyen terme dans le domaine de la lecture dans les premières années d'études. Sinon, le programme est équilibré et complémentaire aux interventions des autres partenaires. Compte tenu de la nécessité de se concentrer sur un ensemble d'activités qui soit gérable, le programme n'est pas conçu pour répondre à toutes les lacunes critiques du système scolaire du pays, et de sérieux goulots d'étranglement subsisteront à moyen terme, en particulier dans le **domaine de la capacité de mise en œuvre du ministère, de l'accès à scolarisation dans les zones rurales, et du renforcement des premières années du cycle secondaire, qui fera partie d'un cycle d'éducation de base de neuf ans.**

Le GLPE a été profondément engagé dans le Programme sectoriel de l'éducation et de développement de la formation ainsi que dans le processus d'élaboration du programme. Le Secrétariat estime que la requête du Niger a été développée en suivant les directives du

GPE d'une manière transparente et qu'elle est complète et prête pour être évaluée par le Comité consultatif financier (CCF).

SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

Examen de la qualité - Étape III

Évaluation finale

Montant du financement proposé : 1,1 million de dollars



DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

Sao Tomé-et-Principe est un pays insulaire de langue portugaise, situé dans le golfe de Guinée, au large de la côte équatoriale occidentale de l'Afrique centrale. Deuxième plus petit pays africain après les Seychelles, cet archipel d'un peu plus de 1 000 km² compte à peine 200 000 habitants.

Sao Tomé-et-Principe est entré dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure, en 2008, après une décennie de croissance soutenue du produit intérieur brut (PIB) de 5 pour cent en moyenne entre 2001 et 2011, stimulée par une **hausse des prix mondiaux du cacao (principal produit d'exportation de Sao Tomé-et-Principe), d'importantes recettes touristiques (première source de recettes d'exportation de Sao Tomé-et-Principe), la perception de droits d'exploration pétrolière et une** augmentation des flux d'investissements privés. Cependant, suite à la flambée des prix mondiaux des denrées alimentaires et du carburant au milieu de l'année 2008 et à la crise financière internationale de 2009, le risque de surendettement de Sao Tomé-et-Principe demeurera élevé à moyen terme (mais pourrait être atténué par la production pétrolière) bien que le pays ait déjà réduit son ratio dette/PIB de plus de 300 pour cent dans les années 90 à 50,5 pour cent en 2009.

Le PIB par habitant du pays s'élève à 2 500 dollars environ (2012). Sao Tomé-et-Principe se situe à la 144^{ème} place du classement selon l'indice de développement humain du PNUD.

SECTEUR DE L'EDUCATION

Sao Tomé-et-Principe a rejoint le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en octobre 2007, avec la conception d'un Plan stratégique pour l'éducation (PSE) de dix ans (2003-2013), axé en priorité sur l'enseignement primaire et visant à garantir l'enseignement primaire pour tous d'ici 2015.

En 2012, le gouvernement de Sao Tomé-et-Principe a élaboré un deuxième Plan sectoriel de l'éducation couvrant la période 2012-2022, soutenu par le Groupe local des partenaires de l'éducation (GPLE). Les priorités définies dans le PSE visent précisément à i) atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à ii) améliorer

la qualité de l'éducation à tous les niveaux, ainsi que iii) la gouvernance globale du secteur de l'éducation.

Au cours des dix dernières années, le système éducatif de Sao Tomé-et-Principe a enregistré des résultats satisfaisants. Le taux brut de scolarisation (TBS) dans **l'enseignement pré-primaire** a considérablement augmenté, passant de 15,7 pour cent en 2001-02 à 30,9 pour cent en 2010-11. **Il est demeuré élevé dans l'enseignement primaire** (128,6 pour cent en 2001-02 contre 120 pour cent en 2012-13) tandis que les redoublements ont décliné, passant de 23 pour cent en 2004-05 à 12 pour cent en 2010-11. Le taux d'achèvement du cycle primaire s'élevait à 100 pour cent en 2011-12, ce qui signifie que Sao Tomé-et-Principe a atteint l'objectif de l'enseignement primaire universel. **Combinés à un taux élevé de passage dans l'enseignement secondaire** (97 pour cent en 2011-12), ces chiffres ont entraîné une hausse du TBS dans l'enseignement secondaire de 42,6 pour cent en 2001-02 à 58,5 pour cent en 2010-11. Le taux d'achèvement du cycle secondaire a également augmenté, passant de 19,8 pour cent en 2000-01 à 45,2 pour cent en 2010-11.

Les inégalités entre les sexes sont rares dans l'ensemble du système éducatif : elles sont quasiment inexistantes dans le primaire en raison de la réalisation de l'objectif d'enseignement primaire universel, et l'indice de parité entre les sexes (IPS) se situe à 0,98 dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. En 2010, l'IPS était estimé à 0,82 dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Les dépenses d'éducation en pourcentage du PIB sont passées de 2,7 pour cent en 2002 à 8,8 pour cent en 2010. Toutefois, une grande partie des dépenses d'éducation (37,4 pour cent en 2010) est liée aux bourses d'études à l'étranger, fréquemment attribuées par les très petits pays qui n'ont pas les moyens financiers de développer l'enseignement universitaire sur place.

Le premier examen national pour les élèves de 2^{ème} et 4^{ème} années de primaire a eu lieu en 2010-11 et a montré que des progrès¹⁴ restaient à faire. La probabilité de savoir lire et écrire pour le reste de sa vie après la 6^{ème} année d'école¹⁵ est d'environ 82 pour cent, ce qui constitue un bon résultat par rapport à la plupart des pays d'Afrique¹⁶, même si une amélioration est clairement possible (à titre de comparaison, le même indicateur au Cap-Vert se situe à 98 pour cent). Une amélioration du milieu scolaire (salles de classe,

¹⁴ Les résultats moyens en mathématiques et en portugais pour les élèves de 4^{ème} année ont été respectivement de 67,2 pour cent et de 66,3 pour cent. Pour les élèves de 2^{ème} année, les résultats moyens ont été respectivement de 68,9 pour cent et 61,0 pour cent.

¹⁵ Adultes âgés de 22 à 44 ans

¹⁶ Mesurée à l'aide d'enquêtes démographiques et sanitaires et d'enquêtes par grappes à indicateurs multiples

manuels scolaires et guides de l'enseignant) a pu être observée au cours des dernières années, et l'affectation des enseignants dans les écoles est l'une des meilleures d'Afrique¹⁷. Néanmoins, la proportion d'enseignants non qualifiés demeure élevée (60 pour cent en primaire), essentiellement en raison de la fermeture de l'institut de formation des enseignants pendant plus de dix ans. En outre, les enseignants du primaire consacrent environ 3,5 heures par jour à l'enseignement. Le temps consacré à l'enseignement proprement dit est l'un des plus faibles d'Afrique, en partie à cause d'une mauvaise gestion des enseignants.

Le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) réunit l'État, les partenaires de développement (UNICEF, Banque mondiale, Ambassade de France, Portugal, Brésil, Taïwan, Chine, Fonds des Nations Unies pour la population [FNUAP] et Programme Alimentaire Mondial [PAM]), ainsi que les organisations de la société civile (deux fédérations d'ONG).

RESULTATS DANS LE CADRE DES FINANCEMENTS PRECEDENTS

Depuis 2007, le gouvernement de Sao Tomé-et-Principe a bénéficié de deux financements du Fonds catalytique de la FTI pour un montant total de 3,6 millions de dollars. Le premier, à hauteur de 1,04 million de dollars, a été approuvé en 2007, et 2,56 millions de dollars supplémentaires ont été accordés en 2008.

Le programme appuyé par les deux financements de l'initiative FTI a servi principalement aux dépenses suivantes : la construction de 22 nouvelles salles de classe dans le primaire (pour éliminer le système des classes alternées et permettre la scolarisation de 1 500 enfants supplémentaires) et de 16 **salles de classe d'enseignement** préscolaire, la formation initiale de 60 nouveaux enseignants et la formation continue de 350 autres enseignants, l'acquisition et la distribution de 200 000 manuels scolaires aux élèves du primaire et la formation de divers membres de personnel technique du secteur de l'éducation.

Jugé satisfaisant, le programme a pris fin le 30 juin 2011. Ce projet a également été un catalyseur pour l'établissement de partenariats avec une fondation portugaise privée et l'institut de formation des enseignants du Cap-Vert.

SYNTHESE DE LA REQUETE

¹⁷ Quatre-vingt-quinze pour cent des affectations des enseignants sont directement liés au nombre d'élèves.

Le montant requis de 1,1 million de dollars correspond au montant indicatif du Cadre d'évaluation des besoins et de la performance du GPE. Le programme sera cofinancé par une allocation supplémentaire de 0,9 million de dollars de l'Association internationale de développement (IDA).

La Banque mondiale a été sélectionnée par le GLPE en qualité d'Entité de supervision, et une formule de projet sera utilisée. Le programme sera techniquement mis en œuvre par divers départements du Ministère de l'Éducation et soutenu par une Agence administrative et fiduciaire (AFAP) de projet intégrée au Ministère des Finances.

Le programme proposé, appelé Projet éducation pour tous – Phase II, a deux composantes :

La composante 1 vise à améliorer les pratiques pédagogiques dans l'enseignement primaire par la mise en place d'un système de formation continue des enseignants (sous-composante 1.1) et l'élaboration d'un système d'évaluation de l'acquisition des connaissances des élèves (sous-composante 1.2).

La composante 2 vise à renforcer la gestion des ressources humaines dans le secteur de l'éducation par l'élaboration d'un système d'information adéquat. Cette composante soutiendra également la reprise des services d'inspection pour assurer une supervision étroite et un soutien en milieu scolaire (sous-composante 2.1) et financer les coûts associés à la gestion du projet (sous-composante 2.2).

	Composantes du programme	Montant (millions de dollars)	Financement GPE (millions de dollars)	Financement IDA (millions de dollars)	Pourcentage du total (pour cent)
1	Amélioration du système de formation continue des enseignants dans le primaire	1 100 000	1 100 000	0	55
	Sous-composante 1.1 : Mise en place d'un système de formation continue des enseignants	700 000	700 000	0	35
	Sous-composante 1.2 : Mise au point d'un système d'évaluation des connaissances	400 000	400 000	0	20

2	Renforcement de la gestion des ressources humaines dans le secteur de l'éducation	900 000	0	900 000	45,0
	Sous-composante 2.1 : Élaboration d'un système d'information de gestion	640 000	0	640 000	32,0
	Sous-composante 2.2 : Gestion du projet	260 000	0	260 000	13,0
	TOTAL	2 000 000	1 100 000	900 000	100,0

*Les autres Commissions de gestion des Entités ne sont pas incluses dans le montant total du financement demandé : 1,75 pour cent du financement du GPE.

** **Notez que l'Entité de supervision a demandé 150 000 dollars par an pendant quatre ans, soit au total 600 000 dollars, ce qui dépasse le montant fixé par le Comité consultatif financier (CCF).**

Le programme GPE/IDA sera centré sur la qualité de l'enseignement primaire, considérée comme une priorité dans le PSE, tandis que la plupart des partenaires soutiennent d'autres segments du système éducatif. Le PAM fournit des repas pour les élèves du primaire, et le Brésil soutient également le développement du système d'évaluation des connaissances (sous-composante 1.2) par le biais du Secrétariat à l'Éducation de Pernambuco.

L'Entité de supervision a identifié des risques modérés en raison d'une instabilité politique et institutionnelle potentielle. Le précédent gouvernement, y compris le Ministre de l'Éducation, a été dissous en décembre 2012. Cependant, d'autres projets pour le secteur social ont été mis en œuvre avec succès dans les mêmes conditions.

RESUME DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITE

L'étape I de l'examen de la qualité a permis de conclure que le concept du projet et l'identification des activités avaient été élaborés selon un processus participatif incluant des consultations avec les principales parties prenantes du système éducatif. Le programme s'inscrit dans la vision stratégique du PSE et répond aux besoins du système éducatif. Les priorités stratégiques du GPE prises en compte sont : i) la qualité de l'enseignement par le biais de la formation des enseignants et ii) le renforcement des capacités institutionnelles (ciblé par les sous-composantes 1.2 et 2.1). Les questions **d'inégalité entre les sexes ne sont pas une préoccupation majeure, et l'UNICEF collabore avec le Ministère pour résoudre les problèmes spécifiques observés.**

Le rapport sur l'étape I de l'examen de la qualité a recommandé d'explorer plus avant la question du temps d'enseignement, identifiée comme un échec majeur du système. Elle est désormais au cœur du programme.

Les recommandations clés du rapport sur l'étape II de l'examen de la qualité, ainsi que dans la mesure dans laquelle elles ont été prises en compte par le GLPE, sont énumérées ci-après :

1. Il est possible que le nombre d'activités de la composante 1 dépasse la capacité de mise en œuvre du Ministère. Il doit donc être réduit, mais l'articulation entre les activités doit être renforcée.

En réponse, le champ d'application des activités a été légèrement réduit. Étant donné la petite taille du pays (qui ne compte que 80 écoles primaires), la motivation des fonctionnaires du Ministère et les expériences acquises lors du programme précédent, le programme proposé pourrait être mis en œuvre.

2. Porter une attention accrue à l'égalité et aux rôles potentiels des parents

La composante d'amélioration des compétences en lecture (sous-composante 2.1) devrait permettre de réduire les inégalités. Les associations de parents d'élèves n'en sont qu'à leurs débuts, c'est-à-dire loin d'être formalisées et organisées. D'autres interventions ont pour objectif de consolider leurs rôles dans la gestion des établissements scolaires.

3. Fournir des détails dans la rubrique intitulée « Fiches d'évaluation des écoles »

Les fiches d'évaluation des écoles ont été remplacées par de nouveaux outils de gestion au niveau central et dans les écoles. Ces outils seront mis au point en partenariat avec le Secrétariat à l'Éducation de Pernambuco (Brésil).

4. Préparer un budget détaillé et un plan de mise en œuvre pour chacune des sous-composantes (avec les étapes intermédiaires, les structures impliquées, etc.) et clarifier le cadre de résultats

En réponse, un plan de mise en œuvre incluant le calcul des coûts ventilés a été élaboré.

5. Clarifier la formule de projet prévue qui utilise à la fois les procédures budgétaires nationales et celles de la Banque mondiale

Les modalités de mise en œuvre ont changé et feront désormais appel à une Agence administrative et fiduciaire (AFAP) de projet qui suivra les procédures de la Banque mondiale.

6. Relier le suivi et l'évaluation du programme à la tenue d'un examen annuel du secteur

En réponse, cette recommandation a été intégrée à la version finale du document de programme.

7. Prendre davantage en compte les résultats et les enseignements tirés du précédent programme FTI en les comparant au nouveau programme

Cette recommandation a été prise en compte en partie. Les références aux expériences relatives au projet précédent sont toutefois rares, en particulier en ce qui concerne les activités de formation continue des enseignants destinées à environ 350 enseignants.

8. Renforcer l'aspect lié à la pérennité du projet, notamment en termes de capacités humaines

Le Ministère de l'Éducation affectera du personnel supplémentaire aux structures concernées.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat estime que le programme a été élaboré de manière transparente et concertée. Le programme de Sao Tomé-et-Principe montre que le pays est prêt pour la **mise en œuvre, et le dossier de requête est prêt à être évalué par le CCF. Des écarts mineurs subsistent, mais ne semblent pas être substantiels.**

Les financements FTI précédents ayant été mis en œuvre avec succès dans leur intégralité, le nouveau programme propose d'aller plus loin en travaillant à l'amélioration de la qualité et de l'enseignement. Un examen sectoriel conjoint annuel doit être mis en place pour suivre le PSE et la mise en œuvre du programme.

L'Agence administrative et fiduciaire (AFAP) de projet utilisée pour les financements précédents a été conservée bien que d'autres formules aient été envisagées. Les partenaires du GLPE gérant directement leurs propres fonds, un mécanisme de fonds commun n'a pas semblé être une option viable à ce stade. Au niveau macroéconomique, d'autres bailleurs de fonds (PNUD et UE) ne fournissent pas de soutien budgétaire à l'heure actuelle. La Banque mondiale a mis en œuvre un financement¹⁸ sous forme de soutien budgétaire pour la première fois en 2011-12. **En l'absence d'expérience antérieure en gestion fiduciaire de financements externes, l'évaluation par la Banque mondiale des**

¹⁸ Don à l'appui des politiques de développement affecté à la gestion des ressources publiques et à la réforme de la gouvernance (4,2 millions de dollars)

capacités du Ministère de l'Éducation à mettre en œuvre des projets sans le soutien d'entités externes souligne les risques fiduciaires. En outre, les montants disponibles, en particulier en termes de soutien supplémentaire attendu, demeurent trop faibles pour **constituer une véritable incitation à aller de l'avant.**

SIERRA LEONE

Examen de la qualité – Étape III

Évaluation finale

Montant du financement proposé : 17,9 millions de dollars



DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

La Sierra Leone, située en Afrique de l'Ouest, compte 5,75 millions d'habitants. Le pays est divisé en 14 districts, 19 conseils locaux et 149 chefferies. La guerre civile qui a sévi en Sierra Leone pendant près de 10 ans a pris fin en janvier 2002 ; elle a entraîné un affaiblissement des institutions gouvernementales avec une perte de personnel et de compétences. Les infrastructures du secteur de l'éducation ont particulièrement souffert de la guerre.

Même si elle est toujours considérée comme un État post-conflit fragile, la Sierra Leone est en voie de redressement, avec une économie en expansion et un rétablissement progressif des institutions gouvernementales dans l'ensemble des secteurs vitaux. L'économie du pays repose sur l'extraction minière et l'agriculture. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant est de 374 millions de dollars et affiche une croissance moyenne de 5,2 pour cent depuis la fin de la guerre. La pauvreté a reculé d'environ 20 pour cent, passant de 66 pour cent en 2002 à 53 pour cent en 2011.

L'impact de la guerre est reflété dans le classement de la Sierra Leone qui se situe au 177^{ème} rang des pays selon le tout dernier indice du développement humain (2013). Même s'il s'agit d'une progression par rapport au 180^{ème} rang détenu auparavant, le pays est classé au 10^{ème} rang en partant du bas. La mortalité pour les moins de cinq ans est de 174 décès pour 1 000 enfants nés vivants. L'incidence du paludisme, de la pneumonie et de la malnutrition continue à être élevée.

SECTEUR DE L'EDUCATION

S'appuyant sur un Plan complet du secteur de l'éducation 2007-2015 qui couvre tous les secteurs de l'éducation, le pays a rejoint en 2007 le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). Il n'a pas été possible de s'appuyer sur un ensemble adéquat de données ni une analyse du secteur, inexistantes lors de la préparation du plan. De plus, la période proposée pour la mise en œuvre du programme du GPE ne serait pas couverte par ce plan. C'est pour cela que le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) a décidé d'élaborer un nouveau Plan sectoriel de l'éducation pour remplacer le précédent.

Le Plan sectoriel de l'éducation révisé 2014-2018 rassemble de nouvelles données sur le secteur de l'éducation, fait l'inventaire des réussites et des échecs et propose une solution réaliste pour réaliser les objectifs dans le secteur de l'éducation. Ce Plan inclut aussi le Livre blanc de la Commission GBamenja du gouvernement sur l'éducation. Le Plan s'accompagne d'un plan de mise en œuvre sur 3 ans.

Trois domaines cruciaux sont couverts par le nouveau Plan : **l'amélioration de l'accès ; la qualité et pertinence ; et le renforcement du système. Le rapport d'évaluation préconise une hiérarchisation claire des activités et la mise en place d'une unité solide de suivi et d'évaluation. L'engagement du GLPE envers les recommandations de l'évaluation est clairement énoncé.**

En général, depuis que le pays a retrouvé la stabilité, des progrès constants ont pu être **observés dans le secteur de l'éducation. Les examens sectoriels conjoints annuels et l'analyse systématique des résultats de l'éducation révèlent des améliorations importantes entre 2004/2005 et 2010/2011. Environ 37 000 enfants sont à présent inscrits dans des écoles maternelles, ce qui équivaut à une augmentation de deux points de pourcentage du taux brut de scolarisation pour ce niveau. Environ 1,2 million d'enfants sont scolarisés dans le primaire à l'heure actuelle. Dans la période immédiatement consécutive à la guerre civile, le taux de réussite dans l'enseignement primaire n'était que de 55 pour cent, mais il atteint 76 pour cent maintenant. Le taux de passage dans le premier cycle du secondaire est de 77 pour cent, ce qui représente une augmentation de 5 points de pourcentage par rapport à 2004. 45 pour cent des élèves inscrits dans le premier cycle du secondaire sont des filles.**

Le pays consacre **3,5 pour cent du PIB à l'éducation et environ la moitié du budget de l'éducation est affecté à l'éducation de base. Le financement externe pour la mise en œuvre du Plan sectoriel de l'éducation représente environ 236 millions de dollars. Le déficit de financement s'élève à 145 millions de dollars. Le financement du GPE représente 7,5 pour cent du financement externe pour l'éducation.**

Le Groupe local pour l'éducation, créé en 2007, a modifié son nom et est devenu le « **Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE)** ». Ce groupe est placé sous l'égide de l'organisme de coordination, l'UNICEF et inclut plusieurs bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux clés comme le Département du Développement international (DFID), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), l'Agence allemande de coopération internationale (GTZ), l'Union européenne (UE), la Banque mondiale et le Programme Alimentaire Mondial (PAM). **L'organisme de coordination a joué un rôle important pour encourager la participation des organisations de la société civile au GLPE, qui est maintenant systématique et régulière. Des organisations non gouvernementales (ONG) internationales et locales sont membres du GLPE. Le GLPE fait un suivi systématique de l'activité et des résultats du secteur. Il existe une nette**

volonté de transparence et de soutien envers l'appropriation et la direction par le gouvernement du secteur de l'éducation et l'implication réciproque dans le secteur.

RESULTATS DANS LE CADRE DES FINANCEMENTS PRECEDENTS

La Sierra Leone a reçu un premier financement au titre de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation (*Fast Track Initiative* - FTI) de 13,9 millions de dollars, mis en place en février 2009 lorsque la Banque mondiale assumait le rôle d'Entité de supervision. La date initiale de clôture qui était fixée au 30 juin 2010 a été repoussée de deux ans et trois mois au 30 septembre 2012. **Les retards dans la mise en œuvre ont été principalement attribués au manque de personnel et de compétences pour la gestion du projet dans un contexte post-conflit. Les travaux publics ont particulièrement souffert, 11 pour cent environ des salles de cours n'étant pas construites. Certaines activités du programme ont été abandonnées lorsque d'autres partenaires ont décidé d'apporter leur soutien (par ex., campagnes de sensibilisation, rémunération du personnel enseignant et contrôle des salaires).** Cependant, la plupart des objectifs du programme ont été réalisés, contribuant aux résultats du secteur abordés ci-dessus. **La mise en œuvre à l'issue du programme a été jugée modérément satisfaisante par l'Entité de supervision.**

Ce financement a permis la construction de 255 salles de classe, 42 blocs de latrines et 40 puits. **75 000 filles du premier cycle du secondaire ont bénéficié de bourses d'études. Le financement a soutenu un programme de formation à distance d'une année pour 1 000 enseignants du primaire et 260 enseignants du premier cycle du secondaire.** Les évaluations indiquent que les enseignants ayant suivi ce programme sont plus performants. Environ 1,7 million de manuels de lecture supplémentaires, ainsi que 850 000 ensembles de stylos, crayons, gommes, règles et cahiers destinés aux écoles primaires et des manuels en braille pour six autres écoles ont été fournis. **Un programme de déparasitage d'environ 1,2 million d'enfants a pu être mis en place grâce à ce financement. Un cadre pour l'évaluation des acquis des élèves en Sierra Leone a aussi été élaboré.**

Les leçons importantes tirées de cette expérience sont, entre autres, la définition de lignes directrices claires, la nécessité de s'assurer que des capacités suffisantes sont en place au moment du lancement de la mise en œuvre et le rôle et la participation des conseils locaux et des communautés.

SYNTHESE DE LA REQUETE

La Sierra Leone a fait une demande de financement de 17,9 millions de dollars, qui est cohérente avec l'allocation indicative du Cadre des besoins et de la performance. **La Banque mondiale assume le rôle d'Entité de supervision.** La modalité de financement est le mode projet. Tenant compte du cadre fiduciaire et de la fragilité relative des *Une éducation de qualité pour tous les enfants* page 96 sur 138 BOD/2013/11 DOC06 Pièce jointe 3

institutions, cette modalité de financement a été considérée comme étant la plus indiquée par le GLPE. L'objectif global du programme est d'améliorer le cadre scolaire dans les écoles ciblées et d'instaurer des systèmes de suivi des résultats scolaires.

Le programme comprend trois composantes :

Composante 1 : Améliorer le cadre scolaire et les possibilités d'apprentissage dans les zones ciblées. Cette composante se décompose en trois sous-composantes :

- 1.1 **Financements d'écoles basés sur les résultats.** Elle fournira de manière échelonnée des ressources supplémentaires aux écoles qui s'engagent à améliorer l'assiduité des enseignants et des élèves et à assurer une bonne gestion financière dans quatre des districts les plus marginalisés. Les écoles qui satisfont à un ensemble prédéfini de critères lors de la première phase recevront un financement supplémentaire lors des deuxième et troisième phases.
- 1.2 **Approches pilotes pour mieux préparer les écoles. Création d'environ 50 classes de pré-primaire et formation de 110 enseignants.** Un soutien sera également apporté pour la mise en œuvre de normes de qualité minimales pour les soins et l'éducation de la petite enfance.
- 1.3 **Renforcement des résultats de lecture dans les petites classes.** Cette intervention finance deux manuels de lecture par élève, une campagne de promotion de la lecture en fonction de la classe et la formation d'environ 10 pour cent des enseignants.

Composante 2 : Renforcer la prestation des services d'éducation. Cette composante se décompose en trois sous-composantes :

- 2.1 **Amélioration de la gestion des enseignants.** Un soutien sera apporté à la mise en application de la loi relative à la Commission de l'enseignement, grâce à la création d'une « Commission » dont le rôle sera axé sur la formation des futurs enseignants, l'évolution professionnelle, l'évaluation de la performance et la gestion des enseignants.
- 2.2 **Poser les bases d'une meilleure évaluation des acquis scolaires.** Des ressources seront allouées pour la création d'une unité semi-autonome d'évaluation de l'apprentissage.
- 2.3 **Collecte rigoureuse et systématique de données sur l'école.** Un soutien sera apporté pour améliorer la collecte des données et la production de rapports sur les indicateurs relatifs à l'éducation.

Composante 3 : Gestion et supervision du projet. Cette composante apportera un soutien à la gestion et à la supervision du projet.

	Composantes du programme	Montant (dollars)	Part du total (pour cent)

1	Amélioration du cadre scolaire et des possibilités d'apprentissage dans les zones ciblées	11 846 543	66,2
	Sous-composante 1.1 Financements d'écoles basés sur les résultats	3 982 000	22,2
	Sous-composante 1.2 Approches pilotes pour mieux préparer les écoles	1 008 000	5,6
	Sous-composante 1.3. Renforcement des résultats de lecture dans les petites classes	6 856 543	38,3
2	Renforcement de la prestation des services d'enseignement	4 516 000	25,2
	Sous-composante 1.1 Amélioration de la gestion des enseignants	3 000 000	16,8
	Sous-composante 1.2 Poser les bases d'une meilleure évaluation des acquis scolaires	1 100 000	6,1
	Sous-composante 1.3 Collecte rigoureuse et systématique de données sur l'école	416 000	2,3
3	Gestion du projet et supervision	943 000	5,3
4	Non affecté	598 976	3,3
	Coût total du projet	17 904 519	100,0

*Les Commissions de gestion des Entités/coûts de recouvrement cités dans la demande s'élèvent à 313 250 de dollars, ce qui représente 1,75 pour cent du financement.

**Remarque : la Sierra Leone a demandé 250 000 de dollars de plus que les honoraires ordinairement facturés par l'Entité de supervision de 400 000 de dollars pour 4 ans, ce qui est supérieur au montant précisé dans la politique actuelle du Comité consultatif financier.

Selon l'Entité de supervision, le risque global est important en raison du manque de compétences techniques, de systèmes établis pour la mise en œuvre et de personnel au niveau infranational. Le programme identifie aussi des risques politiques relatifs à la mise en œuvre de la Commission de l'enseignement. Le programme s'appuie sur le recrutement d'Entités indépendantes, les membres du GLPE et l'engagement du gouvernement à réduire ces risques.

RESUME DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITE

L'étape I de l'examen de qualité s'est terminée en mai 2013. La version préliminaire du programme examinée avait été élaboré de manière participative, conformément aux discussions sur le contenu du nouveau Plan sectoriel de l'éducation et répondait à la plupart des finalités et objectifs stratégiques du GPE. Compte tenu des contraintes de mise en œuvre du programme antérieur, il a été reconnu que la modalité de projet était la plus adéquate pour le GLPE.

L'étape II de l'examen de qualité s'est déroulée conformément au calendrier. L'Entité de supervision a fourni des réponses détaillées quant à la manière dont les recommandations

avaient été suivies. Les principales recommandations et réponses sont résumées ci-dessous.

1. Informations détaillées relatives aux coûts, qui sont fournies dans le document de programme révisé.

2. Nécessité de davantage détailler et clarifier la description des accords d'exécution concernant le projet.

Le document de programme révisé reflète la quantité importante de travail fourni dans **la conception de la mise en œuvre de chaque composante, en particulier les financements alloués aux écoles**. Le programme inclut désormais des plans détaillés de gestion financière et de passation des marchés. Des manuels seront préparés pour les **deux plans avant de démarrer la mise en œuvre**. Il est prévu que le personnel clé soit en place avant le démarrage du projet.

3. Examen et évaluation du rôle du Secrétariat au Plan sectoriel de l'éducation, de ses responsabilités au sein du Ministère et dans la mise en œuvre du projet proposé.

Le GLPE se préoccupe aussi de ce sujet dans le cadre plus vaste de la mise en œuvre et du suivi du Plan sectoriel de l'éducation, comme décrit dans le document d'évaluation du Plan sectoriel de l'éducation. Quoique le programme clarifie bien le rôle du Secrétariat au Plan sectoriel de l'éducation, des discussions sont en cours quant à la création d'une unité responsable d'améliorer la coordination entre les bailleurs de fonds et de faire le suivi et de communiquer les données sur le Plan sectoriel de l'éducation.

4. Deux sous-composantes de la version préliminaire du document d'évaluation du projet méritaient d'être approfondies : les subventions scolaires et la Commission de l'enseignement.

Une attention considérable a été accordée à la finalisation de ces deux interventions. Les **critères de sélection, l'intégration de ce financement dans les subventions gouvernementales**, la conception de la structure incitative dans les Phases II et III, le rôle et les capacités des instances locales et les risques posés par cette intervention ont été identifiés. De même, le document du programme inclut des détails spécifiques sur les **éléments qui seront financés, en sus d'une annexe sur les complexités de la création de la Commission de l'enseignement**. Quoique les risques politiques, financiers et opérationnels soient précisés, compte tenu du nombre important d'enseignants fantômes dans le système et des obstacles qui entravent le bon fonctionnement des écoles et l'amélioration de l'apprentissage, les membres du GLPE sont convaincus qu'il s'agit d'une intervention cruciale pour le secteur de l'éducation en Sierra Leone.

5. La nécessité de préciser les critères retenus et le processus existant pour la sélection des districts et des écoles bénéficiaires des financements, y compris les pondérations à appliquer aux différents indicateurs de pauvreté et d'éducation. Un mécanisme permettant de s'assurer de la volonté locale d'assumer la responsabilité d'une gestion adéquate du financement était aussi important.

Même si l'équipe du programme ne fait pas usage de pondérations, d'après les pourcentages réels, la somme des valeurs des indicateurs représente des degrés de marginalisation et facilite donc la sélection des quatre districts. Les processus, la gestion et l'élaboration des rapports au niveau local devront aussi faire l'objet d'un suivi minutieux.

6. Clarification de la sélection et de la distribution des manuels de lecture.

L'Entité de supervision travaille dans ce domaine précis et prépare des directives et des protocoles pour la sélection et la distribution de manuels en amont du lancement de la mise en oeuvre dans l'éventualité où le financement est approuvé.

OBSERVATIONS FINALES

La Sierra Leone fait des progrès importants pour garantir une stabilité politique et économique, essentielle pour la mise en oeuvre opportune et systématique du programme proposé. Depuis la fin de la guerre civile en Sierra Leone, le Ministère de l'Éducation, des Sciences et de la Technologie a mis en place une structure solide qui est constamment renforcée. L'engagement des hauts fonctionnaires du gouvernement des différents services a été remarqué tout au long de la préparation du programme.

La performance du financement antérieur du GPE est particulièrement importante pour la conception du programme actuel. La capacité acquise lors du projet précédent viendra soutenir la mise en oeuvre de ce programme.

La conception du programme est complexe, quoique capitale pour le développement de l'éducation en Sierra Leone. Par exemple, la pratique d'un contrôle des enseignants a démontré que 14 pour cent de ces effectifs enseignants n'étaient pas présents dans les écoles, ce qui traduit un gaspillage important de ressources dans le système. En revanche, un nombre important d'enseignants étaient bénévoles et non inscrits dans les effectifs. Même si elle est difficile à mettre en place, la composante relative à la « Commission de l'enseignement » traite de nombreux problèmes liés aux enseignants.

Sous l'égide de l'Organisme de coordination, le GLPE est particulièrement puissant en Sierra Leone et apporte un soutien coordonné et stratégique au gouvernement. De plus, il existe une structure claire pour la participation de la société civile au sein du GLPE. La

coordination et le soutien du GLPE bénéficieront non seulement au programme proposé, mais aussi aux moyens de soutien externe en général pour améliorer les résultats en **matière d'éducation en Sierra Leone**.

Le Secrétariat estime que le programme proposé a été conçu de manière transparente et **concertée, que les documents de la demande et les justificatifs fournis à l'appui sont cohérents et complets et que la requête est prête à être soumise à l'évaluation du Comité consultatif financier**.

SOMALIE CENTRALE DU SUD

Examen de qualité - Étape III

Évaluation finale



Montant de financement proposé : 8,2 millions de dollars

(16,8 pour cent de l'allocation indicative totale, soit 1,3 millions de dollars, ont déjà été demandés comme Financements accélérés)

DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

Depuis le déclenchement de la guerre civile somalienne en 1991, la Somalie a souffert de plusieurs années de conflit prolongé, de piraterie et de famines récurrentes. La poursuite du conflit a aussi conduit à la formation de différentes régions à organes distincts à l'intérieur du pays : la République autoproclamée du Somaliland, l'État semi-autonome du Puntland, et la Somalie centrale du Sud (dont la capitale Mogadiscio et l'État Galmudug).

La Somalie est actuellement en pleine transition politique, ce qui apporte un regain **d'optimisme et crée de nouvelles attentes. La Somalie est encore un État fragile.** Le gouvernement fédéral fait face à des défis majeurs pour consolider la paix et la sécurité, en particulier dans la Somalie centrale du Sud, et pour établir des processus et des **institutions démocratiques et renforcer les droits de l'homme.** Les conditions climatiques arides et semi-arides du pays sont également des obstacles majeurs au développement. Bien que les premières mesures pour la reprise soient engagées, le processus est lent. L'espérance de vie est extrêmement faible, la mortalité néonatale et infantile est extrêmement élevée, et l'accès à l'assainissement est très limité. Environ 60 pour cent de la population en Somalie est composée de pasteurs nomades, et est fortement dépendante du secteur de l'élevage. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant est estimé à 284 dollars, soit l'un des plus bas du monde. L'indice de développement humain pour la Somalie n'est pas encore disponible.

Le pays est le plus dépendant du monde des envois de fonds, qui représentent 35 pour cent du PIB. La poursuite de l'aide humanitaire est nécessaire pour aider les groupes les plus vulnérables de la population et pour consolider les acquis actuels afin de prévenir les crises futures. Environ 1,1 millions de Somaliens ont subi des déplacements forcés à **l'intérieur du pays, et vivent souvent dans des conditions déplorables. Un autre million** de Somaliens sont réfugiés dans les pays voisins. La relative stabilité politique dans la Somalie centrale du Sud a conduit à une augmentation du nombre des rapatriés, dont environ 18 000 réfugiés qui seraient revenus des pays voisins en janvier 2013.

Le gouvernement de la République fédérale de Somalie reconnaît l'importance de l'éducation comme l'un des moyens les plus viables et les plus efficaces pour le développement. Or, le financement des interventions d'éducation reste un important goulot d'étranglement.

SECTEUR DE L'ÉDUCATION

En juillet 2012, la Somalie a officiellement rejoint le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en tant qu'État fédéral. Le secteur de l'éducation de la Somalie est divisé en trois grandes administrations : le Ministère Fédéral du Développement Humain et des Services Publics, dont l'éducation, contrôle principalement la Somalie centrale du Sud, tandis que dans le Puntland et le Somaliland, les Ministères de l'Éducation fonctionnent indépendamment avec leur propre programme d'éducation. Avec le soutien de différents partenaires et le financement pour la préparation du plan d'éducation du GPE, le Puntland et le Somaliland ont chacun préparé un Plan stratégique de transition pour le secteur de l'éducation. En outre, le Conseil d'administration du GPE a approuvé les financements pour la mise en œuvre du programme pour Puntland (2,1 millions de dollars) et pour la Somalie (4,2 millions de dollars) en mai 2013.

Pendant les 20 années de guerre civile, plus de 75 pour cent des écoles publiques préexistantes ont été détruites ou fermées en Somalie centrale du Sud. L'intervention de l'État dans le secteur de l'éducation a été limitée et périlleuse. En réponse à la nécessité croissante d'une éducation d'urgence, des établissements d'enseignement privés appelés « Education Umbrellas », qui soutiennent les services éducatifs par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales, ont été établis.

Les « Education Umbrellas » ont soutenu le secteur de l'éducation pendant le conflit et continuent de jouer un rôle essentiel dans le rétablissement du secteur. En l'absence d'un gouvernement central fonctionnel, chaque organisation fournit des services éducatifs sur la base de ses propres principes, normes et conception, y compris pour les programmes scolaires et les certifications. À l'avenir, le gouvernement et les organisations privées se consulteront afin d'assurer une approche plus cohérente de l'éducation. Seuls 710 860 enfants sur un nombre estimatif de 1,7 million d'enfants en âge d'aller à l'école primaire sont scolarisés. Le taux général brut de scolarisation en Somalie, comme l'indiquent les données collectées au niveau des écoles en 2011, est d'environ 42 pour cent (37 pour cent pour les filles).

Le secteur de l'éducation en Somalie centrale du Sud reprend forme à travers le Directeur de l'éducation, sous la direction d'un nouveau Ministre du Développement

Humain et des Services Publics. La priorité absolue du Directeur est d'inscrire autant d'enfants que possible en éducation de base et ce aussi rapidement que possible, et de rétablir son fonctionnement. Le Directeur de l'éducation continue d'être entravé par le manque de capacités financières.

En 2012, le gouvernement fédéral de Somalie s'est engagé dans un processus participatif et consultatif d'élaboration du Plan stratégique de transition pour le secteur de l'éducation 2013-2016 pour la Somalie centrale du Sud. Ce plan a récemment été appuyé **par le Groupe local des partenaires de l'éducation**. Il met fortement l'accent sur l'accès et la qualité, à travers la construction et la réhabilitation de salles de classe, le recrutement et la formation d'enseignants, et la mise en place d'un système de gestion des enseignants. Le recrutement assuré des enseignants (égalité des sexes), le paiement de **primes, l'offre d'une formation de base, et la présence des enseignants dans les écoles** sont des éléments clés de la **Stratégie du Groupement de l'éducation 2013-2015**.

L'Union européenne (UE) est l'Agence de coordination du Groupe local des partenaires en Somalie. Celui-ci a mis en place un Comité pour le secteur de l'éducation, présidé par **le Ministère de l'Éducation, et co-présidé** par l'UNESCO et l'ONG African Educational Trust. Le Comité est composé de **partenaires de mise en œuvre, comme des ONG locales**, des organisations de la société civile, des organisations non gouvernementales internationales (Save the Children Royaume-Uni, Care, le Centre pour les enseignants britanniques (CfBT), African Educational Trust, Islamic Relief, Diakonia, Adventist Development and Relief Agency (ADRA) et le Conseil Norvégien pour les Réfugiés (NRC)) ; **des organisations multilatérales (l'UNICEF, l'UNESCO, le Programme Alimentaire Mondial (PAM), et des donateurs (UE, le Département international du développement (DFID), USAID)**. Le Réseau d'éducation formelle pour les écoles privées fait également partie du Comité pour le secteur de l'éducation. Un **Groupement de l'éducation est également toujours actif en Somalie centrale du Sud**. En raison de contraintes de sécurité toujours en cours, certains partenaires techniques et financiers ont des restrictions de voyage pour la Somalie. Pour répondre à cette contrainte, des réunions régulières du Comité pour le secteur de l'éducation ont également lieu à Nairobi.

SYNTHESE DE LA REQUETE

L'allocation indicative pour l'ensemble de la Somalie était de 14,5 millions de dollars. **Suite à l'approbation du Conseil d'administration du GPE d'un financement de 4,2 millions de dollars pour la Somalie et de 2,1 millions de dollars pour Puntland les 21 et 22 mai 2013, le montant total mis à la disposition de la Somalie centrale du Sud était de 8,2 millions de dollars.** Le gouvernement fédéral de Somalie a soumis une demande de proposition de financement **accéléré pour la Somalie centrale du Sud d'un montant de 1,38 millions de dollars (16,8 pour cent de l'allocation indicative pour la Somalie centrale du Sud)**. Si la demande de Financement accéléré est approuvée par le Conseil

d'administration du GPE (décision qui sera prise la première semaine d'octobre 2013), ce montant sera déduit de la demande actuelle. Cela signifie en retour que l'approbation actuelle demandée se portera sur les 8,2 millions de dollars restants : soit 6 820 000 de dollars au total.

L'aide financière accélérée demandée vise à fournir un programme de 15 jours de formation accélérée (« cours intensif ») à 1 000 enseignants nouvellement recrutés, et à **assurer le paiement de primes à ces 1 000 nouveaux enseignants ainsi qu'à 535 enseignants faiblement rémunérés déjà en poste pendant les 4 premiers mois de l'année scolaire 2013/2014. Le financement actuel pour la mise en œuvre du programme** proposé s'appuiera sur les activités suggérées par la proposition de financement accéléré. Le programme sera divisé en cinq composantes.

La **composante 1** se concentre sur le développement d'un système de formation des enseignants (515 052 dollars plus le cofinancement de 63 000 dollars fourni par l'Agence danoise pour le développement international (DANIDA)), afin d'augmenter le nombre d'enseignants ayant accès à une formation réglementée par le gouvernement et répondant à des normes de qualité. Un Cadre de formation des enseignants, une Politique de formation des enseignants, et des Normes minimales et des Directives **d'assurance qualité seront établis. Avec le financement accéléré, 1 000 nouveaux enseignants en école primaire ont été sélectionnés dans toute la Somalie centrale du Sud, et sont formés à des méthodes centrées sur l'enfant dans le cadre d'un Programme** d'enseignement accéléré de 15 jours. Malgré l'objectif de recruter 40 pour cent **d'enseignantes, le gouvernement n'a pu en recruter que 17 pour cent. Le Ministère confirme qu'il redoublera d'efforts pour accroître le nombre d'enseignants de sexe féminin** dans la période à venir.

La **composante 2** est la composante la plus importante et se concentre sur l'élaboration de Systèmes de gestion des enseignants (5 500 320 dollars en plus du co-financement de 784 800 fourni par DANIDA). Ces systèmes visent à augmenter le nombre d'enseignants dans les écoles soutenues par le gouvernement qui bénéficieront de paiements de salaires plus prévisibles. Un Système de paiement des salaires des enseignants sera **élaboré et mis en œuvre pour une meilleure prévisibilité des paiements de ces salaires.** Les enseignants d'écoles primaires sélectionnés recevront des primes, suite à l'appui prévu par la proposition de financement accéléré.

La **composante 3** vise à accroître l'accès à une éducation de qualité grâce à l'amélioration des infrastructures scolaires (150 000 dollars) et à la construction de salles de classes et d'établissements scolaires (dont des installations sanitaires, des espaces dédiés aux sports et aux loisirs et des salles de personnel).

La **composante 4** met l'accent sur le renforcement institutionnel au niveau régional (531 899 88 de dollars) pour améliorer le soutien fourni par les Responsables régionaux de l'éducation aux services éducatifs de base pour les enfants et les jeunes.

La **composante 5** se concentre sur l'assurance qualité (budget intégré dans les composantes 1 à 4) qui vise à améliorer des services éducatifs égalitaires et de qualité à tous les niveaux. Les activités sont intégrées dans les 4 composantes précédentes.

	Composantes de programme	Demande de financement accéléré (dollars)	Nouvelle demande de financement pour la mise en œuvre du programme	Montant total (dollars)	Pourcentage du total (pour cent)
1	Systèmes de formation des enseignants	420 052	95 000	515 052	6,3
	Sous-composante 1.1 : Politique de formation des enseignants	0	53 000	53 000	0,6
	Sous-composante 1.2 : Première formation des enseignants accélérée	420 052	0	420 052	5,1
	Sous-composante 1.3 : Soutien professionnel continu	0	42 000	42 000	0,5
2	Systèmes de gestion des enseignants	779 600	4 720 720	5 500 320	66,9
	Sous-composante 2.1 : Élaboration de Systèmes de gestion des enseignants	0	30 000	30 000	0,4
	Sous-composante 2.2 : Primes pour le personnel enseignant et de gestion	779 600	4 690 720	5 470 320	66,6
3	Infrastructure scolaire	0	150 000	150 000	1,8
4	Renforcement institutionnel au niveau régional	0	531 899	531 899	6,5
5	Gestion de programme	0	448 252	448 252	5,5
	Sous-composante 5.1 : Ressources humaines	0	377 504	377 504	4,6
	Sous-composante 5.2 : Suivi & évaluation	0	70 748	70 748	0,9
	COÛT TOTAL DU PROGRAMME	1 199 652	5 945 871	7 145 523	-
	Coût de soutien au programme de l'UNICEF	179 948	891 880	1 071 828	13
	TOTAL	1 379 600	6 837 752	8 217 352	100

*Autres Commissions de gestion des Entités non comprises dans le total du financement demandé : 7 pour cent du budget total (auquel sont déduites les coûts de soutien au programme de l'UNICEF) : 657 388,19 dollars

Les interventions proposées sont intégrées dans le Plan stratégique général pour le secteur de l'éducation, et s'appuieront sur l'expérience de certains partenaires qui travaillent dans le domaine, et, si elle est accordée, sur la proposition de financement accéléré. Les autres financements extérieurs pour le secteur de l'éducation sont principalement acheminés par l'intermédiaire d'ONGI. L'Union européenne, USAID,

DFID, d'autres agences des Nations Unies, ainsi que des soutiens de la Diaspora somalienne, fournissent l'essentiel des financements de développement. DANIDA vient de confirmer un soutien supplémentaire, aligné avec le financement du GPE de 3,5 millions de dollars *via* l'UNICEF. **La Fondation du Qatar (Educate a Child Initiative), le gouvernement japonais et la Banque islamique de développement envisagent de confirmer leurs contributions à la Somalie du Sud centrale ou sont en train de le faire.**

Étant donné la complexité du contexte de la Somalie centrale du Sud et les faiblesses des capacités institutionnelles, il a été décidé de travailler avec une Entité de gestion. **La mise en œuvre se fera cependant à travers une approche progressive au cours de la période de programmation.** Les réformes des systèmes et le renforcement institutionnel effectué par **l'intermédiaire d'un programme de renforcement des capacités, y compris dans d'autres programmes financés par des donateurs (UE, USAID), conduiront à un transfert progressif des responsabilités de mise en œuvre. Ce sera le cas pour le paiement des primes aux enseignants qui sera finalement mis en œuvre par le biais des systèmes publics.** En attendant, les paiements seront possibles grâce à un partenariat entre le **Directorat de l'éducation, l'UNICEF et les ONG locales qui ont déjà établi des systèmes de paiement.** En l'absence d'un système de contrats et des achats au sein du Ministère, des ONG locales et internationales expérimentées seront sélectionnés pour assurer la réhabilitation de onze Bureaux régionaux de l'éducation, ainsi que la construction de **salles de classe et d'établissements scolaires. En ce qui concerne la gestion, l'UNICEF utilisera ses propres systèmes financiers et procédures de gestion afin de garantir une totale transparence des transactions financières. L'UNICEF sera également amenée à jouer un rôle important dans le renforcement des capacités.** Des Responsables de l'éducation au niveau central et régional seront amenés à travailler en étroite collaboration avec le personnel du Ministère afin de renforcer les compétences techniques sur une base journalière dans des domaines clés de la gestion des **programmes et du suivi conjoint de la mise en œuvre des programmes.**

Les coûts de gestion de l'UNICEF sont basés sur les coûts de soutien direct standard. Fonctionner efficacement dans un État touché par le conflit comme la Somalie est très **coûteux. Le recours à des moyens de sécurité de haut niveau et l'emploi de mécanismes de suivi alternatifs ne sont que deux exemples de coûts qui doivent être couverts. Les coûts sont évalués par rapport à toutes les contributions à l'UNICEF-Somalie et couvrent les frais des fonctions de soutien en matière de sécurité, de l'administration et des finances (tant au niveau central à Nairobi central que dans les bureaux régionaux), de fonctionnement (comme la location des bureaux, les services publics, la communication, le carburant, les fournitures de bureau, la technologie de l'information, etc.), les transports, la planification, le suivi, l'évaluation et la communication des données.** L'allocation pour la Somalie centrale du Sud est de 4 pour cent pour la sécurité, 3 pour cent pour le suivi et l'évaluation des programmes, et de 8 pour cent pour le fonctionnement, ce qui s'élève à 15 pour cent au total.

RESUME DU PROCESSUS DE L'EXAMEN DE QUALITE

Le rapport de l'étape I de l'examen de qualité a conclu que, malgré les problèmes de sécurité, les décisions du programme ont été prises d'une manière transparente et concertée, et que le programme s'alignerait bien avec le Plan stratégique préliminaire pour le secteur de l'éducation. Outre la consultation avec les membres du Comité pour le secteur de l'éducation à Mogadiscio et les différents partenaires techniques et financiers basés à Nairobi qui soutiennent le secteur de l'éducation en Somalie, il a été suggéré de consulter les autres partenaires travaillant sur la réforme des finances publiques et les interventions de paix et de stabilité, comme par exemple la Banque mondiale, l'Ambassade de Norvège et le Danemark. Ces consultations ont été engagées et ont donné lieu à un soutien supplémentaire de la part du Danemark. Il demeure important d'assurer un lien clair avec les discussions actuellement en cours pour mettre en place un fonds fiduciaire de plusieurs donateurs pour la Somalie. L'élaboration du Plan sectoriel de l'éducation et la requête actuelle ont abouti à une dynamique coordonnée du secteur de l'éducation et ont fait progresser la dynamique de dialogue avec le gouvernement.

Les principales recommandations du rapport de l'étape II de l'examen de qualité étaient de :

1. Mieux justifier le choix de payer les salaires et de réévaluer l'effet que cela pourrait avoir sur les résultats poursuivis pour améliorer la motivation professionnelle.

Suite à cette recommandation, le document final du programme précise plus clairement la raison et la stratégie de soutien des paiements de primes (et explique que ce ne sont pas des paiements de salaires). Le document du programme indique que les primes auront un effet positif sur la motivation du personnel, car elles permettent d'assurer la continuité et la prévisibilité des paiements des précédents programmes pour les trois prochaines années, et procurent une reconnaissance aux enseignants ayant des responsabilités supplémentaires.

2. Clarifier les stratégies et les activités pour lesquelles un financement a été demandé dans le cadre de l'option de financement accéléré, ainsi que les liens avec la proposition de financement pour la mise en œuvre du programme restant. Les mêmes observations ont été formulées par le Comité consultatif financier lors des discussions à propos de la proposition de financement accéléré.

Suite à cette recommandation, une description détaillée des activités et des liens clés est fournie dans le document final du programme.

3. Clarifier le rôle des « Education Umbrellas » et recommander de s'orienter vers une coopération, au sein de laquelle les « Education Umbrellas » continueraient à jouer un

rôle majeur vers un plus grand accès à l'éducation, tandis que le gouvernement les aiderait à en améliorer la qualité à travers la formation des enseignants et de cours de renforcement si nécessaire. Cette préoccupation a également été soulevée par le Comité consultatif financier lors des discussions à propos de la proposition de financement accéléré.

Suite à cette recommandation, le plan stratégique intérimaire validé pour l'éducation (2013-2016) énonce clairement que le Ministère a l'intention de travailler en collaboration avec les « Education Umbrellas ». Le Ministère facilitera « une gestion efficace de coordination et de liaison et une gestion efficace de la transition vers un secteur de l'éducation bien réglementé ». La proposition actuelle soutient cette approche en proposant de développer des systèmes et de mettre l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles au niveau régional. Les partenariats continus avec des ONG locales permettront de continuer à fournir des services et à les étendre.

4. Élaborer un lien plus fort entre la mise en œuvre du système de formation des enseignants et le paiement des salaires par le gouvernement.

Suite à cette recommandation, le programme actuel a élaboré un lien plus clair entre la composante 1 (Systèmes de formation des enseignants) et la composante 2 (Systèmes de gestion des enseignants).

5. Préciser la mise en œuvre du renforcement des capacités (à long terme), et les éléments de renforcement des capacités (à court terme) sur les trois ans du programme.

Suite à cette recommandation, une explication plus détaillée et plus systématique des éléments de développement et de renforcement des capacités du programme a été fournie au titre de chaque composante du programme, ainsi que dans la section sur la mise en œuvre du programme.

6. Fournir des informations supplémentaires sur les contributions des donateurs et les recettes publiques, y compris sur un possible fonds fiduciaire de plusieurs donateurs.

Suite à cette recommandation, des informations supplémentaires et une base financière ont été fournies.

7. Fournir une analyse de la mise en œuvre géographique de toutes les activités qui tiennent compte des conflits.

Suite à cette recommandation, des données basées sur les faits provenant de plusieurs sources, comme les données du Groupement de l'éducation et d'autres rapports d'analyse qui tiennent compte des conflits, ont été utilisées. Une évaluation de la mise

en œuvre géographique des activités du programme a également été réalisée, et une synthèse a été fournie dans le document actuel du programme.

OBSERVATIONS FINALES

Le contexte politique actuel de la Somalie centrale du Sud offre la possibilité d'améliorer le secteur de l'éducation, mais reste également fragile. Les processus et les financements du GPE ont déjà contribué à des efforts plus coordonnés, harmonisés et ciblés, pour soutenir le secteur de l'éducation en Somalie centrale du Sud. Des progrès considérables dans l'élaboration d'un Plan intérimaire stratégique pour le secteur de l'éducation et le recrutement de 1 000 nouveaux enseignants ont été accomplis. Le nouveau gouvernement fédéral tente de prendre ses responsabilités en tant que chef de file pour coordonner le secteur de l'éducation en Somalie centrale du Sud.

Le plan effectif de mise en œuvre du Plan stratégique du secteur de l'éducation nécessite une élaboration plus approfondie, et un plan d'action annuel doit être préparé et budgétisé. Ces plans permettront d'assurer une meilleure intégration de la mise en œuvre du programme à la mise en œuvre plus large du Plan stratégique du secteur de l'éducation. Le programme vise à renforcer les capacités et à s'assurer que le gouvernement se l'approprie.

La durabilité des progrès dépendra fortement de la volonté et de la capacité du gouvernement somalien à allouer davantage de fonds pour le secteur de l'éducation. Cela reste un sujet de préoccupation, et il sera donc important de surveiller de près l'engagement du gouvernement. La mise en place d'un système de gestion des enseignants, notamment du paiement de primes aux enseignants, est une première étape pour rétablir le gouvernement à la tête des opérations. Les partenaires techniques et financiers et le gouvernement fédéral doivent encourager à trouver des moyens **d'engager la discussion sur la mise en place d'un fonds fiduciaire à plusieurs donateurs proposé par la Banque mondiale, et de montrer comment ces mécanismes d'amélioration** de la gestion des finances publiques peuvent être liés au programme et bénéficier au secteur de l'éducation.

La mise en œuvre de tout programme d'éducation dans le contexte de la Somalie centrale du Sud sera complexe en raison des conditions extrêmes, du contexte financier instable et de la fragilité du pays. L'Entité de gestion doit cependant donner une probabilité **raisonnable de réussir la mise en œuvre dans un contexte où les capacités de mise en œuvre dans les systèmes publics sont faibles. Grâce au GPE, un financement sur plusieurs années sera fourni et permettra de renforcer les systèmes de gestion du Ministère, contribuant ainsi à se départir de l'approche fragmentée de projets pour arriver à une approche plus programmatique.**

Les frais de gestion de l'UNICEF restent élevés. Fonctionner efficacement dans un État touché par le conflit comme la Somalie est très coûteux ; le recours à des moyens de sécurité de haut **niveau et l'emploi de mécanismes de suivi alternatifs ne sont que deux exemples de coûts qui doivent être couverts. L'une des forces de l'UNICEF en Somalie est** son réseau de bureaux auxiliaires qui assurent le contact direct avec les autorités et les communautés locales émergentes, ce qui permet de construire des programmes solides et d'utiliser les ressources. Il existe évidemment un compromis entre le niveau de ces coûts et les risques fiduciaires de travailler dans ces environnements.

Le Secrétariat estime que le projet de programme a été élaboré de manière transparente et concertée, que les documents justificatifs et de la requête sont cohérents et complets et conformes à la proposition de financement accéléré. Le dossier de requête est prêt à être évalué par le Comité consultatif financier.

TANZANIE
Examen de qualité - Étape III
Évaluation finale
Montant du financement proposé : 94,8 millions
de dollars



DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

44,2 pour cent des 43,6 millions¹⁹ de personnes vivant en Tanzanie sont âgées de 15 ans ou moins. Le taux annuel de croissance de la population est de 3 pour cent, et on prévoit **que le nombre d'élèves des écoles primaires atteindra les 10,2 millions d'ici 2020. Avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 609 dollars²⁰, la Tanzanie est classée 152^{ème} selon l'index de développement humain de 2013.**

Le taux de croissance économique de la Tanzanie était supérieur à 6 pour cent en 2012, **et devrait atteindre environ 7 pour cent d'ici 2014.** Les disparités entre les zones urbaines et rurales sont cependant très fortes. Les populations rurales, qui représentent les deux tiers environ de la population totale, sont moins enclines à bénéficier de la croissance économique. **L'inégalité entre les sexes** et le chômage représentent des défis supplémentaires à relever, en particulier chez les populations jeunes qui augmentent rapidement.

Le plan de développement sur 5 ans de la Tanzanie 2011/12 – 2015/16 est le premier **d'une série de plans sur plusieurs années conçus pour mettre en œuvre la Vision de Développement de la Tanzanie 2025.** Celle-ci a pour objectif de faire de la Tanzanie un pays à moyens revenus **d'ici 2025 en faisant passer son économie d'une économie agricole à une économie industrielle. La création d'emplois pour les jeunes et l'amélioration de la qualité de vie pour la plupart des Tanzaniens sont des thèmes transversaux du Plan.**

SECTEUR DE L'EDUCATION

La Tanzanie a rejoint le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en mars 2013 au moment de la ré-approbation du Programme de développement du secteur de l'éducation 2008-2016 par les partenaires techniques et financiers dans l'optique d'intégrer le pays dans le Partenariat mondial pour l'éducation²¹. Le Programme de développement du

¹⁹ Bureau National des Statistiques, 2012

²⁰ Banque mondiale, 2012

²¹ Le Programme de Développement du secteur de l'éducation a été appuyé une première fois en 2008, mais à cette époque, la Tanzanie n'a pas rejoint le Partenariat mondial. Une évaluation du Programme de développement du secteur de *Une éducation de qualité pour tous les enfants* page 112 sur 138 BOD/2013/11 DOC06 Pièce jointe 3

secteur de l'éducation constitue le modèle stratégique de sept plans sous-sectoriels : (i) le Programme de développement de l'enseignement primaire, (ii) le Programme de développement de l'enseignement secondaire, (iii) la Stratégie de développement et de gestion des enseignants, (iv) le Programme de développement de l'enseignement populaire, (v) le Programme de développement adulte et non formel, (vi) le Programme de développement de l'enseignement supérieur et (vii) le Programme de développement de l'enseignement technique et professionnel. L'évaluation du Programme de développement du secteur de l'éducation a conclu qu'un nouvel examen était recommandé pour mettre à jour le programme, et que celui-ci devait notamment inclure les derniers développements et défis du secteur, afin d'atteindre une plus grande cohérence entre les sous-secteurs.

En plus du Programme de développement du secteur de l'éducation, deux initiatives plus récentes constituent également le cadre des politiques pour l'éducation : la Convention de réforme de l'éducation décidée avec des bailleurs de fonds clés en 2012, et l'initiative *Big Results Now* lancée par le Président la première moitié de l'année 2013²².

Le gouvernement de Tanzanie a alloué 19,1 pour cent de son budget à l'éducation en 2013. La part du budget de l'éducation allouée à l'investissement est passée de 9,5 pour cent en 2009/2010 à 3,95 pour cent en 2012/2013, avec des dépenses récurrentes qui constituent la quasi-totalité du budget. Le déficit de financement général du secteur est de plus de 3,378 millions pour la période de 2013/14-2016/17 suite à des plans sous-sectoriels très ambitieux. Des scénarios moins coûteux existent et seront adoptés dans le cas où les financements ne permettent pas de suivre les scénarios plus coûteux. Les scénarios de coût des trois sous-secteurs pour lesquels le soutien du GPE est sollicité ont été ajustés à la baisse suite à l'élaboration de plans d'action clairs, et ont donc un déficit de financement combiné relativement plus bas, de 325,49 millions de dollars pour la prochaine période de trois ans.

La Tanzanie est reconnue pour sa politique d'éducation gratuite, universelle et obligatoire pour tous les enfants âgés de 7 à 13 ans, et le gouvernement est le plus grand prestataire d'enseignement pré-primaire et primaire. Le taux brut de scolarisation (TBS) dans les écoles primaires a atteint un pic de 97 pour cent en 2007, soit une augmentation significative par rapport aux 59 pour cent en 2000. Le taux brut de scolarisation en enseignement secondaire a commencé à suivre une trajectoire similaire en passant de 6 pour cent en 2011 à plus de 30 pour cent en 2011. Le taux brut de scolarisation dans les

l'éducation a été réalisée en 2012 pour évaluer les progrès du plan. Ce nouvel examen constitue la base d'un nouvel avis favorable pour intégrer le pays dans le GPE.

²² BRN, bâti sur le modèle malaisien, s'étend sur plusieurs secteurs et hiérarchise les progrès à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la Vision 2025 sur les deux prochaines années.

écoles primaires a cependant baissé depuis 2007, chutant à 92 pour cent en 2012. D'après l'UNICEF, près de 490 000 enfants âgés de 7 à 13 ans ne sont pas scolarisés. La rapide augmentation de l'accès a fait pression sur le système, ce qui se voit indirectement dans les taux d'achèvement de cycle et les résultats aux examens : le taux d'achèvement de cycle dans les écoles primaires est passé de 95,1 pour cent en 2009/2010 à 86,1 pour cent en 2011/2012.

Le soutien au secteur de l'éducation est coordonné par le Comité de développement du secteur de l'éducation, dirigé par le Ministère de l'Éducation et coordonné à tour de rôle par un partenaire technique et financier, actuellement USAID. Une Agence de coordination distincte, le Département du développement international (DFID), a été affectée aux questions relatives au GPE. Les membres du Comité de développement du secteur de l'éducation sont la Banque Africaine de Développement, l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Département du développement international (DFID), l'Agence Française pour le Développement (AFD), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), l'UNESCO, l'UNICEF, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), USAID, la Banque mondiale et le Programme Alimentaire Mondial (PAM). Des organisations de la société civile sont en outre représentées dans la coalition du Réseau d'éducation de la Tanzanie/Mtandao wa Elimu Tanzanie, et des écoles privées et des facultés sont représentées par le biais de l'Association tanzanienne des directeurs et des propriétaires d'établissements scolaires non gouvernementaux en Tanzanie (TAMONGSCO).

SYNTHESE DE LA REQUETE

Le montant de la requête de 94,8 millions de dollars est conforme à l'allocation indicative fournie par le Cadre d'évaluation des besoins et de la performance. 5,2 millions sur les 100 millions de dollars de l'allocation indicative totale pour la Tanzanie ont été approuvés pour Zanzibar en mai 2013.

L'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) a été sélectionnée comme Entité de supervision, et les modalités de financement sont décrites comme un soutien sectoriel « cantonné ». Cela signifie que les fonds seront transférés par l'intermédiaire du Ministère des Finances sur un compte ouvert spécifiquement pour les activités ciblées. Le programme travaillera dans le cadre de la gouvernance du secteur de l'éducation et des structures de dialogue en place, et le Directeur des politiques et de la planification du Ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle sera responsable de la gestion journalière du programme.

Le programme de Soutien éducatif pour l'acquisition des compétences de base en lecture, écriture et calcul est directement lié aux trois plans d'action sous-sectoriels : la troisième phase du Programme de développement de l'enseignement primaire, le Programme de développement de l'enseignement populaire, et le Plan de développement de l'éducation

non formelle. Le programme de Soutien éducatif pour pour l'acquisition des compétences de base en lecture, écriture et calcul vise à améliorer l'acquisition de la lecture, de l'écriture et du calcul chez les enfants scolarisés et non scolarisés, et cible en particulier les enfants des zones difficiles d'accès et évoluant dans des contextes vulnérables et marginalisés.

La composante 1 a pour objectif l'amélioration des compétences de base en lecture, écriture et calcul chez les enfants âgés de 5 à 11 ans en éducation formelle de base, et cible les enfants des petites classes de 15 525 écoles primaires en Tanzanie. La composante comprend quatre sous-composantes, dont (i) la formation continue des enseignants sur les « 3 R » ; (ii) la fourniture d'outils pédagogiques ; (iii) l'enseignement inclusif ; et (iv) l'examen du programme scolaire.

La composante 2 s'attache à la maîtrise des compétences de base en lecture, écriture et calcul dans les programmes d'éducation de base non formels des enfants de 9 à 13 ans. Son objectif est la création de centres et de centres satellites d'apprentissage, en fournissant des cours radiophoniques, des clubs d'apprentissage de la lecture et de l'écriture et en améliorant les méthodes d'enseignement. La composante vise aussi à sensibiliser à l'éducation et à la violence contre les enfants. Cette composante sera mise en œuvre en partie par des organisations de la société civile sous-contractées par le gouvernement.

La composante 3 encourage le développement de la petite enfance chez les enfants âgés de 2 à 4 ans qui se préparent à être scolarisés en niveau pré-primaire. Une première sous-composante financera la formation des animateurs des garderies et la fourniture de ressources pédagogiques. La seconde sous-composante se concentre sur la recherche et la conception d'un programme d'éducation parentale.

La composante 4 vise à valoriser une planification et une gestion basées sur les faits, grâce à l'évaluation des résultats, la gestion des données, la recherche et les évaluations, notamment en établissant un Système d'informations de base sur la gestion de l'éducation de base et en étendant le Système d'informations sur la gestion de l'acquisition continue des connaissances. Cette composante consiste également à évaluer l'impact du Programme de développement de l'enseignement primaire et du Programme de développement de l'enseignement non formel et pour les adultes, et à préparer les prochaines étapes qui suivront ces évaluations.

La composante 5 vise à renforcer la capacité du système éducatif à améliorer sa coordination, sa planification et sa gestion. Elle implique la formation de comités scolaires, le soutien à la supervision scolaire, et la conception et la distribution de kits d'aide aux progrès scolaires.

Enfin, **la composante 6** cherche à établir une structure efficace de gestion, de communication des données, de partage d'informations, de collaboration et de suivi et

d'évaluation des plans sous-sectoriels, notamment dans le cadre du programme de Soutien éducatif pour l'acquisition des compétences de base en lecture, écriture et calcul. Cette composante englobe des examens groupés sectoriels annuels et le coût de l'équipement des différentes unités opérationnelles.

	Composantes du programme	Montant (dollars)	Pourcentage du total (pour cent)
1	Amélioration de l'éducation de base et de l'acquisition des compétences de base en lecture, écriture et calcul	58 268 955	61,5
	Sous-composante 1.1 : Formation continue des enseignants	9 963 642	10,5
	Sous-composante 1.2 : Outils pédagogiques et didactiques	37 538 955	39,6
	Sous-composante 1.3 : Enseignement inclusif	3 300 013	3,5
	Sous-composante 1.4 : Révision des programmes scolaires	7 466 345	7,9
2	Éducation de base non formelle	10 858 121	11,5
3	Développement de la petite enfance	677 550	0,7
	Sous-composante 3.1 : Centres de développement de la petite enfance dans les facultés d'enseignement populaire	141 278	0,1
	Sous-composante 3.2 : Programme d'éducation parentale	536 272	0,6
4	Institutionnalisation et généralisation de l'encouragement de l'acquisition des compétences de base en lecture, écriture et calcul	4 717 747	5
5	Renforcement des capacités et des ressources humaines en coordination, planification et gestion	17 900 065	18,9
6	Gestion, coordination et suivi et évaluation du programme	2 354 764	2,4
	Sous-composante 6.1 : Examens annuels	408 465	0,4
	Sous-composante 6.2 : Structure de la coordination	1 946 299	2
	TOTAL	94 777 202	100

* Autres Commissions de gestion des Entités ne figurant pas dans le financement total demandé : N/A

** Notez que les Commissions standard de l'Entité de supervision de 100 000 dollars par an ne sont pas comprises dans le financement total demandé.

Plus de 60 pour cent du budget sont affectés à cette première composante, dont 64 pour cent à l'incitation scolaire et aux outils pédagogiques. 42 pour cent du budget sont demandés pour la première année du programme, en raison des coûts d'achat relativement élevés engagés lors de la première année.

Le programme est complexe et intégré dans trois plans d'action sous-sectoriels distincts. Les Plans d'action ont été élaborés pour assurer une vision cohérente des actions requises pour mettre en œuvre les plans sous-sectoriels— dont *Big Results Now*, qui aura une priorité politique élevée.

Le document de programme comprend une analyse descriptive des risques, notamment des risques liés aux budgets, de la comptabilité et des achats, ainsi que les risques relatifs au programme **comme l'absentéisme des enseignants, la faible capacité de mise en œuvre et autres faiblesses systémiques.** Les seuls risques considérés comme élevés dans la **matrice sont l'absentéisme et le manque de responsabilité des enseignants, et le manque de repas scolaires dans certaines écoles.** Quant aux risques fiduciaires, un tableau sur les mesures de réduction des risques est joint en annexe. Ce tableau considère la plupart des risques comme substantiels, et fournit des mesures de réduction des risques. Le document de programme indique que les mécanismes de révision sectorielle en place assureront un suivi des risques.

La Tanzanie a établi des structures claires pour encourager des aides au développement alignées et harmonisées. Le gouvernement reçoit à la fois un soutien direct et un soutien budgétaire sectoriel. Le tableau 12 du document de programme fournit un aperçu du soutien des bailleurs de fonds, classé en soutien budgétaire général et « autre » soutien. **La Figure 7 indique les différents canaux d'aides. L'efficacité du soutien budgétaire est mitigée, et le choix d'un soutien « cantonné » au programme de Soutien éducatif à l'acquisition des compétences de base en lecture, écriture et calcul est délibéré et prévu pour optimiser les résultats directs des progrès de la qualité de l'éducation.**

RESUME DU PROCESSUS DE L'EXAMEN DE QUALITE

L'étape I de l'examen de qualité a conclu que la conception du programme de Soutien éducatif à l'acquisition des compétences de base en lecture, écriture et calcul était un processus éminemment consultatif et inclusif et largement porté par le gouvernement. Le dialogue a bénéficié d'une attention claire portée sur les priorités du GPE, en particulier celles des acquis scolaires et des enseignants. Des problèmes relatifs à l'égalité des sexes ont été également considérés comme un élément important de la conception du programme. Le mode de mise en œuvre a été choisi avec une attention particulière en raison des faiblesses d'efficacité des modalités en place telles que le soutien budgétaire pour obtenir des résultats dans le contexte de la Tanzanie. Il a été convenu qu'un soutien ciblant des activités précises à l'aide des systèmes du secteur

public permettrait de trouver le meilleur équilibre entre alignement et résultats optimaux.

La Tanzanie ayant prévu au départ de déposer son dossier de requête en mars 2013, l'étape II de l'examen de qualité s'est déroulée en janvier 2013. Les recommandations principales étaient les suivantes :

1. La conception et le financement du programme doivent être alignés plus clairement sur le développement et la gestion continue du secteur. L'attention doit être portée sur le programme scolaire de base des écoles primaires, la formation des enseignants et la fourniture de manuels scolaires. Le programme doit également être une priorité dans le budget du Ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle.

En réponse à cela, le document final de programme indique que le Soutien éducatif à l'acquisition des compétences de base en lecture, écriture et calcul se fonde sur trois plans sous-sectoriels en place : le Programme de développement de l'enseignement primaire, le Programme de développement de l'enseignement populaire et le Programme de développement de l'enseignement non-formel et pour les adultes. De plus, les Plans d'action ont été élaborés en parallèle avec le cadre de résultats du Soutien éducatif à l'acquisition des compétences de base en lecture, écriture et calcul, ce qui souligne la cohérence d'ensemble. L'annexe 2 donne un aperçu des plans sous-sectoriels pour en démontrer le lien. De nouveaux ajustements ont été requis après le lancement de *Big Results Now (BRN)*. La version finale du programme de Soutien éducatif pour le Soutien éducatif à l'acquisition des compétences de base en lecture, écriture et calcul couvre des éléments de l'initiative BRN dirigée par le Président, notamment le mécanisme de mesures incitatives.

2. La proposition doit définir le mode de mise en œuvre, élaborer un plan de mise en œuvre budgétisée et exposer les modalités de la mise en œuvre du programme (avec le détail des achats) ; définir les indicateurs de niveaux de base associés et de performance ; préciser ce qui sera mesuré à chaque étape et quelle méthode de mesure sera employée, et expliquer comment le programme sera institutionnalisé.

Cette recommandation reflète l'état relativement incomplet de la version préliminaire qui avait été présentée pour l'étape II de l'examen de qualité en janvier, et qui avait contribué à la décision de reporter l'envoi de la requête. Le document final fournit une version amplement plus détaillée des modalités de mise en œuvre, des indicateurs, des objectifs, des délais et des budgets avec coûts unitaires.

3. Le document de programme doit démontrer que des stratégies sont déjà en place pour agir sur les facteurs exogènes identifiés dans le document comme étant indépendants de la volonté du programme. L'analyse des risques doit être revue et les

mesures de réduction des risques qui peuvent être contrôlées par les concepteurs du programme doivent figurer dans le document.

En réponse à cela, le document final du programme comprend une évaluation des risques, une analyse des risques fiduciaires ainsi qu'une matrice exposant les rôles et les responsabilités face aux risques du programme.

4. Le document de programme doit mieux démontrer de quelle manière les enseignements tirés des précédents programmes et évaluations ont servi à concevoir le présent programme, en particulier l'aspect du suivi des résultats et du rapport qualité/prix.

En réponse à cela, le mémo de l'étape II de l'examen de qualité explique que l'évaluation de la seconde phase du Programme de développement de l'enseignement primaire a servi de base à la troisième phase, et que les risques identifiés dans le programme de Soutien éducatif pour l'acquisition des compétences de base en lecture, écriture et calcul proviennent de l'évaluation de la troisième phase du Programme de développement de l'enseignement primaire. Les autres expériences sur lesquelles se base le programme de Soutien éducatif pour l'acquisition des compétences de base en lecture, écriture et calcul sont également mentionnées, en l'occurrence celles du Consortium d'Afrique de l'Est et d'Afrique Australe pour le suivi de la qualité de l'éducation (SACMEQ).

Dans la mesure où, suite à l'étape II de l'examen de qualité, le programme a subi un grand nombre de changements, le Secrétariat a effectué un examen de suivi début août pour évaluer le statut du document de programme à la lumière des précédentes recommandations de l'étape II de l'examen de qualité et de la qualité générale des documents. Les commentaires et recommandations qui en ont découlé ont contribué à finaliser le programme. Enfin, l'Entité de supervision a réalisé son propre examen de qualité.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat estime que le programme proposé a été élaboré de manière transparente et concertée, que les documents d'appui et la requête sont cohérents et complets, et que la requête est prête à être évaluée par le Comité consultatif financier.

L'allocation indicative pour la Tanzanie est importante et le programme de Soutien éducatif pour l'acquisition des compétences de base en lecture, écriture et calcul est étendu et complexe. Sa division en plusieurs composantes à mettre en œuvre par le biais de différentes sous-entités publiques et par les organisations de la société civile reflète l'approche inclusive choisie pour élaborer le programme. Le processus éminemment participatif est différent de nombreux processus d'élaboration de programmes du GPE car l'Entité de supervision a joué un rôle plus consultatif et critique qu'elle n'a vraiment

participé à l'élaboration de la proposition. Le programme est entièrement public et intégré aux plans du secteur public, et a contribué au renforcement direct des capacités en planification de programmes.

Le Secrétariat a fortement encouragé l'élaboration de trois plans d'action sous-sectoriels, car des politiques prioritaires ont été établies dans le Programme de développement du secteur de l'éducation, les plans sous-sectoriels, la Convention de réforme de l'éducation et *Big Results Now*. Les Plans d'action clarifient la manière dont les stratégies et les priorités découlant de ces orientations en matière de politique éducative se poursuivront, ainsi que la façon dont le programme de Soutien éducatif pour l'acquisition des compétences de base en lecture, écriture et calcul entre dans un cadre de travail plus large.

Ce programme contient, dans l'ensemble, des éléments prometteurs. En effet, une grande attention a été portée aux problèmes essentiels de qualité du système éducatif tanzanien, par l'intermédiaire notamment d'initiatives ciblées et détaillées ayant pour objectif améliorer les acquis scolaires. Le programme comprend également des éléments de risques conséquents en raison de sa complexité et du recours important aux systèmes publics. Les faiblesses de ces systèmes et les mesures de réduction des risques sont révélées avec transparence dans le document de programme et dans son annexe sur les **risques fiduciaires. Ceci est accueilli comme un signe d'ouverture.** Il faut souligner que les partenaires donateurs ont choisi de poursuivre leur soutien budgétaire direct ces dernières années malgré les problèmes liés aux systèmes publics. Un examen approfondi **du soutien budgétaire général par l'Union Européenne a conclu** que le programme avait apporté des bénéfices considérables de manière harmonieuse, mais que les résultats accomplis auraient pu être meilleurs avec une structure et une méthode de gestion différentes.

Une plus grande attention au suivi, et notamment aux mesures de réduction des risques, sera requise pour assurer une mise en œuvre efficace. **Dans un premier temps, la conception de manuels et de guides fonctionnels clairs est urgente et d'une importance capitale. L'implication étroite de l'Entité de supervision et des autres partenaires techniques et financiers à cet effort sera rassurante.**

Les partenaires techniques et financiers ont la possibilité de soutenir le gouvernement en **s'attaquant aux problèmes systémiques qui n'ont eu que des résultats limités jusqu'à présent.** Ils pourront le faire par le biais de différentes initiatives comme le Soutien éducatif pour l'acquisition des compétences de base en lecture, écriture et calcul, *Big Results Now*, et à l'aide d'un outil basé sur les résultats prévu par des bailleurs de fonds (DFID, la Banque mondiale et la Suède). Le défi sera de garantir une cohérence générale à travers des mécanismes de coordination clairs et un soutien rationalisé aux partenaires publics dans le cadre général de planification.

OUGANDA
Examen de la qualité - Étape III
Évaluation finale
Montant du financement proposé : 100
millions de dollars



DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE PAYS

La population de l'Ouganda est l'une des plus jeunes au monde, 53 pour cent de ses habitants étant âgés de moins de 15 ans. Le pays enregistre un taux de croissance démographique relativement élevé, de 3,2 pour cent. Environ 80 pour cent de la population vit dans les zones rurales, ce qui fait du pays la deuxième économie rurale la plus importante d'Afrique. Ces 20 dernières années, la pauvreté a reculé en Ouganda, passant de 56 pour cent en 1992 à 24 pour cent en 2009-2010. Des inégalités demeurent toutefois entre les régions et au sein même de celles-ci. Le pays a quasiment réduit la pauvreté de moitié et s'efforce de remédier aux inégalités entre les hommes et les femmes. L'Ouganda est classé 161^{ème} selon l'indice de développement humain 2013 et son produit intérieur brut (PIB) par habitant s'élève à 547 dollars en 2013.

L'Ouganda était par le passé caractérisé par un taux de croissance impressionnant, une **gestion macroéconomique prudente et la mise en œuvre de réformes structurelles**, mais depuis 2009 la croissance demeure en-deçà des niveaux historiques, le pays faisant face à un ralentissement de l'activité économique sur les plans intérieur et mondial. Malgré une politique budgétaire expansionniste, en 2011-2012 la croissance de l'activité économique a ralenti pour s'établir à environ 3,5 pour cent. Le déficit budgétaire global, dons inclus, était estimé à 7,2 pour cent du PIB pour l'exercice comptable 2011-2012, contre 4,9 pour cent pour l'exercice 2009-2010.

SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Le Plan stratégique du secteur de l'éducation (PSSE) de l'Ouganda pour la période 2007-2015 a été actualisé en 2010 et approuvé par les partenaires techniques et financiers début 2011. Le pays a rejoint le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en juin 2011.

L'Ouganda a considérablement augmenté l'accès à l'éducation. L'instauration de l'éducation primaire pour tous en 1997 a produit des résultats notables en matière de scolarisation primaire, le nombre d'élèves étant passé d'environ 3 millions en 1998 à 8,4 millions en 2010²³. L'Ouganda enregistre en 2013 un taux de scolarisation brut de 115,3 pour cent. Le taux net de scolarisation primaire s'élevait à 94 pour cent en 2011, aussi bien pour les filles que pour les garçons.

Malgré des progrès notables, l'Ouganda risque d'échouer dans la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) « Assurer l'éducation pour tous », en raison de la faiblesse des taux d'achèvement des cycles scolaires. Si le nombre absolu d'élèves

²³ Recensement scolaire annuel (2010)

achevant le cycle primaire progresse du fait de la taille croissante de chaque cohorte, une part importante des élèves entrant à l'école primaire n'atteint pas la dernière année du cycle. L'Ouganda affiche un taux d'achèvement du cycle primaire de 67 pour cent, 66 pour cent pour les filles. La médiocrité de la fourniture des services d'éducation semble être un déterminant important de la faiblesse de ce taux, comme en témoignent les taux de redoublement élevés, **associés à de forts taux de découragement et d'abandon des études au niveau du cycle primaire.**

Le gouvernement ougandais a constaté une « crise de l'alphabétisation », caractérisée par des résultats médiocres en termes d'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul. En 2012, moins de la moitié des élèves de la sixième année de primaire, testés dans le cadre de l'Évaluation nationale des progrès dans l'éducation (NAPE), maîtrisaient la lecture et l'écriture (41 pour cent) ainsi que le calcul (45 pour cent). S'agissant des **évaluations internationales (Consortium d'Afrique australe et orientale pour le suivi de la qualité de l'éducation – SACMEQ)**, les élèves ougandais se classent dans le tiers inférieur.

Les grandes priorités nationales en matière d'éducation, présentées dans le PSSE 2007-2015, sont l'augmentation de l'accès aux services d'éducation, la fourniture égalitaire de ces services, ainsi que l'amélioration de leur qualité, de leur pertinence (y compris le développement de la formation commerciale, technique et professionnelle), et de leur efficacité. Le déficit de financement de l'Ouganda est estimé à 155,2 millions de dollars pour 2013 et ce chiffre devrait atteindre 186,6 millions de dollars en 2014. Si l'éducation occupe une place prioritaire dans les stratégies nationales de développement, la part des dépenses publiques consacrée à l'éducation a diminué, passant de 16,8 pour cent en 2011 à 14,6 pour cent en 2013. Les dépenses d'éducation de l'Ouganda représentent 2,7 pour cent de son PIB. Cette tendance à la baisse de l'engagement du gouvernement vis-à-vis de l'éducation préoccupe les partenaires techniques et financiers.

Le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) de l'Ouganda rassemble des institutions du système des Nations Unies telles que l'UNICEF, l'UNESCO, l'Organisation internationale du travail (OIT) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), des partenaires multilatéraux comme la Banque africaine de développement (BAD), l'Union européenne et la Banque mondiale, des partenaires bilatéraux tels que l'Ambassade de Belgique et la Coopération technique belge, Irish Aid, l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et USAID, ainsi que des organisations de la société civile comme le Forum des ONG actives dans le domaine de l'éducation en Ouganda (FENU) et le Syndicat national ougandais des enseignants (UNATU). Irish Aid est l'agence de coordination (entrante), soutenue par l'Ambassade de Belgique (sortante).

SYNTHÈSE DE LA REQUÊTE

L'Ouganda demande 100 millions de dollars pour appuyer le Projet d'amélioration de l'efficacité du système scolaire et du corps enseignant. Cette requête est conforme à l'allocation indicative établie pour l'Ouganda selon le Cadre d'évaluation des besoins et de la performance. La Banque mondiale a été désignée « Entité de supervision ».

Le don sera financé à l'aide des instruments de financement de projet d'investissement (IPF) de la Banque mondiale. Si la formule de projet a été retenue, les décaissements du crédit seront effectués en fonction de certains postes budgétaires clés dans le secteur de

l'éducation, dénommés « programmes de dépenses autorisées », jusqu'à des montants absolus plafonnés. Le moment et le montant des décaissements seront basés sur l'obtention de résultats prédéfinis, dénommés « indicateurs servant de base aux décaissements » (DLI)²⁴ et établis en partenariat avec le Ministère de l'Éducation et des Sports. Le projet comprend aussi une petite composante consacrée à l'assistance technique, qui prévoit le financement d'activités de renforcement des capacités ainsi que l'amélioration des systèmes fiduciaires, de sauvegarde, de suivi et d'évaluation.

La mise en œuvre du projet sera prise en charge par le Ministère de l'Éducation et des Sports, en utilisant les structures gouvernementales. La responsabilité globale de la mise en œuvre incombera au Secrétaire permanent, la mise en œuvre des activités au quotidien relevant de la compétence du Département de planification de l'éducation. Les unités concernées du Ministère de l'Éducation et des Sports seront responsables de certaines sous-composantes du projet. Les gouvernements locaux seront chargés des subventions aux établissements scolaires, des activités de motivation des enseignants et des inspections approfondies, conformément à la décentralisation de la fourniture des services d'éducation. Enfin, le GLPE exercera des fonctions de conseil et de coordination s'agissant des dispositions institutionnelles du GPE.

L'objectif de développement du projet proposé est d'aider le gouvernement à améliorer l'efficacité du système scolaire et du corps enseignant dans l'éducation publique primaire, en plaçant l'accent sur les approches pédagogiques d'apprentissage précoce de la lecture et du calcul, ainsi que sur l'amélioration des infrastructures scolaires et la responsabilisation des établissements. Les composantes du programme sont brièvement présentées ci-après (des détails supplémentaires figurent à l'annexe 2 du document de programme).

La **composante 1** est axée sur l'amélioration de la compétence des enseignants et des ressources pédagogiques ainsi que sur la motivation et la responsabilisation des enseignants. Les indicateurs servant de base aux décaissements pour la composante 1 sont les suivants : i) nombre d'enseignants formés (DLI 1); ii) **nombre d'écoles équipées de la panoplie standard d'outils pédagogiques** (DLI 2); iii) **nombre de promotions accordées en fonction du programme amélioré et de l'augmentation du coefficient attribué au bilan pédagogique dans la décision de promotion** (DLI 3); **nombre d'écoles inspectées au moins deux fois au cours d'une année, avec des rapports établis via le système en temps réel** (DLI 4).

La **composante 2** est axée sur l'instauration d'un environnement favorable au renforcement de la compétence des enseignants. Les indicateurs servant de base aux décaissements pour la composante 2 sont les suivants : i) **nombre d'établissements disposant d'un CGS et de responsables ayant bénéficié d'une formation (année 1) et nombre d'établissements affichant publiquement des informations sur l'utilisation des financements (années 2 et 3)** (DLI 5); et ii) **nombre d'établissements où une procédure de passation de marché est conclue (année 1), où la construction est terminée (année 2) et où la construction achevée satisfait aux normes de qualité prédéfinies (année 3)** (DLI 6).

²⁴ L'approche DLI dans le cadre d'un instrument de financement de projet d'investissement a été expérimentée pendant plus de cinq ans dans le secteur de l'éducation et a produit des résultats satisfaisants.

La **composante 3** financera les services-conseils, l'assistance technique et le renforcement des capacités **pour la mise en œuvre, la gestion des données ainsi que le suivi et l'évaluation du projet**, y compris l'évaluation, la révision et la diffusion de la **politique et des normes opérationnelles du secteur de l'éducation en matière de développement du jeune enfant, l'amélioration de la gestion des effectifs enseignants et la préparation du PSSE pour le prochain cycle**. Il n'y a pas de DLI pour la composante 3.

	Composante du programme	Montant (dollars)	Pourcentage du total
1	Efficacité des enseignants	39 000 000	39
	Sous-composante A : renforcement des compétences des enseignants	17 000 000	17
	Sous-composante B : fourniture de matériel et de ressources pédagogiques	15 000 000	15
	Sous-composante C : récompense des performances des enseignants	3 000 000	3
	Sous-composante D : amélioration de la supervision des enseignants	4 000 000	4
2	Efficacité des écoles	45 000 000	45
	Sous-composante A : amélioration de la direction, de la gestion et de la responsabilisation des établissements scolaires	2 000 000	2
	Sous-composante B : octroi de subventions aux établissements scolaires sur la base des besoins et des résultats, aux fins de l'amélioration des infrastructures scolaires de base	43 000 000	43
3	Appui à la mise en œuvre et renforcement des capacités	16 000 000	16
	Sous-composante A : révision de la politique de développement du jeune enfant et promotion de l'instauration d'un environnement favorable à la fourniture d'une éducation de qualité aux jeunes enfants	3 000 000	3
	Sous-composante B : système informatique intégré d'établissement en temps réel de rapports sur les établissements scolaires, informations ciblées communiquées par les bénéficiaires, amélioration du système de supervision des enseignants et de gestion des stocks	4 000 000	4
	Sous-composante C : appui à la gestion des effectifs enseignants et de l'information	3 000 000	3
	Sous-composante D : appui à l'unité de suivi et d'évaluation pour le suivi du projet	2 000 000	2
	Sous-composante E : assistance	3 000 000	3

	technique à la conception des activités du projet et à l'amélioration de leur mise en œuvre		
	Sous-composante F: assistance technique à l'élaboration du PSSE pour le prochain cycle	1 000 000	1
	TOTAL	100 000 000	100

** L'Ouganda demande une Commission de supervision d'un montant de 600 000 dollars pour ce financement, qui excède le montant prévu par la politique actuelle du Comité consultatif financier (CCF).

Malgré un cadre juridique solide de lutte contre la corruption, l'Ouganda rencontre des difficultés pour faire appliquer ses lois anti-corruption. Des subventions pour le développement accordées à l'Ouganda ont récemment été suspendues en raison d'irrégularités dans l'utilisation des fonds. En conséquence, l'Entité de supervision estime **que les problèmes de gouvernance liés à la mise en œuvre sont considérables. Pour atténuer les risques liés à la gouvernance, notamment la fraude et la corruption dans le cadre de la mise en œuvre, des mesures seront prises afin d'assurer la transparence des processus de passation de marchés. Les lignes directrices du mécanisme national de subventionnement des établissements scolaires seront également révisées pour améliorer et normaliser plus avant les processus/documents liés à la passation de marchés, ainsi que pour mettre en place un suivi par une tierce partie et des visites impromptues des établissements scolaires.**

Les risques associés aux capacités, au suivi et à la durabilité sont également jugés importants. Pour les limiter, une évaluation détaillée des capacités des unités chargées de **la mise en œuvre a été réalisée (voir l'annexe 5 du document de programme). Les risques** liés aux capacités sont systématiquement atténués par le biais de la composante Assistance technique (composante 3) renforcée. Outre des actions menées en faveur du renforcement des capacités, cette composante permettra l'affectation ciblée de personnel du Ministère de l'Éducation et des Sports au projet. Un système de surveillance des données solide et fiable – relevant de la composante Assistance technique – devrait également permettre d'améliorer l'atténuation des risques par la présentation de rapports en temps utile et le suivi (par divers biais) des composantes centrales du projet.

RÉSUMÉ DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITÉ

L'Ouganda avait initialement prévu de soumettre sa requête au cours du deuxième cycle 2012, en utilisant une formule de pré-affectation restreinte des fonds et en désignant la Banque mondiale comme Entité de supervision. Le Secrétariat a mené l'étape 1 de l'examen de la qualité à l'issue d'une mission du GPE en Ouganda, en mai 2012. La mission et le rapport consécutif sur l'étape 1 ont mis en exergue un certain nombre de problèmes qui ressortaient déjà au moment de la planification et de la préparation du programme appuyé par le GPE proposé pour l'Ouganda, à savoir : un manque de collaboration et de transparence au sein du GLPE, une participation insuffisante et peu cohérente des organisations de la société civile au GLPE et notamment aux processus menés par le GPE au niveau national, la nécessité de définir un équilibre efficace entre la qualité et l'accès dans le cadre du programme proposé, la nécessité d'examiner plus avant la façon dont les ressources du GPE ou les travaux complémentaires des partenaires

pourraient améliorer l'accès des filles et des enfants marginalisés à l'éducation ainsi que l'achèvement des études par ces enfants, notamment dans les régions fragilisées du nord et de l'est de l'Ouganda, la nécessité d'un cadre solide de suivi et d'évaluation, et l'instauration d'un consensus au sein du GLPE sur l'enseignement de la langue maternelle dans le cadre du programme.

Après de nombreuses discussions entre le Ministère de l'Éducation, la Banque mondiale et d'autres membres du GLPE, il a été décidé de reporter la soumission de la requête de financement à septembre 2013, afin de ménager du temps pour répondre aux préoccupations du Secrétariat et rédiger un document de programme suffisamment rigoureux pour être présenté.

En février 2013, le Secrétariat a mené une deuxième mission consacrée à l'étape I de l'examen de la qualité du projet, sur la base d'une nouvelle note de synthèse sur le programme. Cette mission a abouti aux conclusions suivantes : la note de synthèse avait été élaborée suivant un processus collaboratif et transparent, le GLPE avait activement fait appel à des organisations de la société civile, le programme incluait un volet spécifique sur l'éducation des filles et les problèmes de qualité dans les régions du nord et de l'est, l'instauration d'un consensus était en cours quant à la possibilité d'intégrer les questions de la langue maternelle et du développement du jeune enfant dans le programme.

L'étape II de l'examen de la qualité a conduit à la formulation des recommandations ci-après, présentées avec les réponses correspondantes.

1. Élaboration d'un budget détaillé présentant les coûts unitaires, les données de références, les indicateurs, les détails de la budgétisation, etc.

Réponse : Un budget détaillé des activités a été joint à l'annexe 3 du document de programme.

2. Élaboration d'une matrice de planification détaillée comprenant les résultats escomptés, les indicateurs de référence et les repères, les indicateurs d'apprentissage cibles et les étapes prévues.

Réponse : Toutes les informations de la matrice de planification ont été rassemblées dans le document de programme. La théorie du changement a été actualisée. Les résultats escomptés, les indicateurs de référence et les repères ainsi que les objectifs visés sont présentés dans le cadre de résultats. Des étapes annuelles figurent dans le tableau des DLI.

Une matrice de planification récapitulative est disponible sur demande.

3. Renforcement des actions d'atténuation des risques proposées et intégration de ces actions dans l'Accord de financement du projet.

Réponse : Le Cadre d'évaluation des risques opérationnels, figurant dans le document de programme (annexe 4) a été actualisé afin de mieux tenir compte des risques fiduciaires. Des évaluations détaillées des procédures de passation de marchés et de gestion financière ont été menées, et les risques correspondants ainsi que les stratégies permettant d'atténuer ces risques ont été détaillés dans la version mise à jour de l'annexe

3 sur les **modalités de mise en œuvre**. Dans ces domaines, **l'atténuation des risques est également assurée** par l'intermédiaire du DLI 7 révisé. Par ailleurs, le Plan d'action sur la gouvernance et la responsabilisation (annexe 9) présente de nombreuses actions visant à remédier à certains des risques liés à la gouvernance mentionnés dans le Cadre d'évaluation des risques opérationnels. Une évaluation détaillée des capacités des unités **chargées de la mise en œuvre a été réalisée**. **Les risques liés aux capacités de mise en œuvre et les stratégies d'atténuation correspondantes ont été présentés à l'annexe 5 (plan de soutien de la mise en œuvre) du document de programme**. Les risques liés aux capacités sont systématiquement atténués par le renforcement de la composante Assistance technique (composante 3). Outre des actions menées en faveur du renforcement des capacités, cette composante permettra l'affectation ciblée de personnel du Ministère de l'Éducation et des Sports au projet. Un système de suivi des données solide et fiable **devrait également permettre d'améliorer l'atténuation des risques par la présentation de rapports en temps utile et le suivi (par divers biais) des composantes centrales du projet**.

4. Indication claire de la mesure dans laquelle le projet est prêt à être mis en œuvre, par la présentation des actions qui ont déjà été entreprises, des actions qui sont actuellement menées et des actions qui seront réalisées juste après le lancement du programme.

Réponse : Des informations sur la mesure dans laquelle le projet est prêt à être mis en œuvre **ont été collectées de façon systématique, et certaines d'entre elles sont reproduites** dans le document de programme. Des plans de travail détaillés ont été établis pour toutes les sous-composantes du projet et ont fait l'objet de discussions approfondies au cours de l'évaluation du projet (du 19 au 23 août 2013). Ces plans de travail sont disponibles mais n'ont pas été inclus dans le document de programme en raison de contraintes de place. La constitution d'une équipe de projet composée de fonctionnaires du Ministère de l'Éducation et des Sports a été une étape préalable essentielle. Des activités et résultats préparatoires clés ont été définis et encouragés par le biais des DLI correspondant à l'année 0. Les actions qui **auront lieu au cours de la première année de mise en œuvre du projet sont présentées dans l'annexe sur la mise en œuvre**.

Il convient de noter qu'un manque de préfinancement (associé à des contraintes de liquidités au niveau du gouvernement) constitue un facteur limitatif pour les actions qui **peuvent être menées avant la mise en œuvre effective du projet**.

5. Élaboration d'un plan d'action/de mise en œuvre chiffré et détaillé.

Des détails ont été ajoutés au programme de mise en œuvre (annexe 3). Associés au budget détaillé (annexe 3 également), ils fournissent les informations requises. Des précisions supplémentaires et d'autres informations sur la planification figurent dans le(s) plan(s) de travail du Ministère de l'Éducation et des Sports, qui ne sont pas inclus dans le document de programme en raison de contraintes de place.

Par ailleurs, les discussions menées dans le cadre de l'étape II de l'examen de la qualité ont fait ressortir la nécessité pour le GLPE d'envisager une formule de financement plus adaptée que la formule de pré-affectation restreinte des fonds initialement prévue, à condition que cela soit faisable compte tenu de la situation actuelle de l'Ouganda.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat estime que le programme proposé a été élaboré de façon transparente et concertée, que les documents relatifs à la requête et les pièces justificatives sont complets et cohérents, et que le dossier de candidature est prêt à être évalué par le Comité consultatif financier (CCF).

Le programme proposé est tout à fait conforme au PSSE de l'Ouganda et à ses stratégies nationales de développement, ainsi qu'aux objectifs stratégiques du GPE. Les composantes et activités du programme sont pertinentes au regard de la situation de l'Ouganda et sont fortement axées sur les résultats scolaires. L'équipe nationale a répondu de façon approfondie aux recommandations formulées par le Secrétariat à l'étape II de l'examen de la qualité, et a tenu compte de ces recommandations dans la version finale du document de programme, en améliorant considérablement ce document par rapport à la version de l'étape II.

Compte tenu de la stabilité du secteur de l'éducation en Ouganda et du soutien fourni de longue date au secteur par les partenaires techniques et financiers, le GLPE a choisi de laisser de côté la formule traditionnelle de pré-affectation restreinte des fonds. Il existe cependant une perception croissante de corruption en Ouganda, c'est pourquoi le GLPE a convenu d'adopter une formule de financement axée sur les résultats et faisant appel aux DLI.

Les données d'expérience démontrent que cet instrument axé sur les résultats met davantage l'accent sur l'obtention de résultats, renforce les programmes du gouvernement et augmente la pérennité du projet, ce qui permet d'accroître l'efficacité du soutien en termes de développement. Le projet propose une approche modérée, selon laquelle le financement appuie certains programmes du gouvernement en finançant les postes du budget national correspondant à ces programmes, tandis que l'Entité de supervision contrôle rigoureusement l'aspect fiduciaire de ces programmes et leur applique des procédures strictes. L'instrument de soutien budgétaire ou le Programme pour les résultats (P4R) n'ont pas été retenus car ils nécessitaient une évaluation complète et le recours aux procédures fiduciaires du gouvernement, or cela n'est guère recommandé au vu de la situation actuelle de la gouvernance. L'instrument de prêt proposé permet un suivi fiduciaire détaillé des principaux programmes soutenus dans le cadre du projet, ce qui est préférable.

En dépit de l'engagement du gouvernement ougandais vis-à-vis de l'éducation, la part du budget national consacrée à ce secteur suit une tendance à la baisse depuis six ans. Une diminution continue de la part du budget allouée au secteur de l'éducation pourrait mettre en péril la pérennité des activités du projet car celles-ci nécessitent, dans une certaine mesure, un financement continu. Le risque lié à la viabilité financière sera traité **au niveau macroéconomique par l'intermédiaire du cadre de crédit à l'appui de la stratégie de réduction de la pauvreté mis en place par les partenaires techniques et financiers, et du cadre de soutien budgétaire commun, qui visent à maintenir ou à accroître la part du budget consacrée à l'éducation primaire.**

Le programme de l'Ouganda est prêt à être mis en œuvre et le dossier de candidature peut être examiné par le CCF.

OUZBÉKISTAN

Examen de la qualité – Étape III

Évaluation finale

Montant du financement proposé : 49,9 millions de dollars



DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

L'Ouzbékistan est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure²⁵ situé en Asie centrale, dont le taux de croissance s'est établi en moyenne à 8 pour cent par an depuis le milieu des années 2000. L'Ouzbékistan représente environ un tiers de la population d'Asie centrale, avec 29,78 millions d'habitants en 2012, et est le cinquième plus grand pays (en superficie) de l'ancienne Union soviétique. L'Ouzbékistan a accédé à l'indépendance en 1991 et, depuis lors, les autorités ont opté pour une politique de réformes progressives, visant à assurer la stabilité sociale et axée sur l'indépendance nationale, le centralisme gouvernemental et l'autosuffisance.

Malgré des taux de croissance élevés, le produit intérieur brut (PIB) par habitant s'élevait à 1 717 dollars en 2012²⁶, l'un des niveaux les plus bas de la région, et l'on estime à 19,5 pour cent le pourcentage de population qui ne pouvait pas satisfaire ses besoins élémentaires en 2010²⁷. En 2005 (année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles), 74,7 pour cent²⁸ des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté habitaient dans les zones rurales, qui abritent 48,8 pour cent²⁹ de la population totale du pays. L'Ouzbékistan occupe la 114^{ème} place mondiale selon l'indice de développement humain du PNUD. Compte tenu de l'importance numérique des jeunes – 28,8 pour cent de la population avait moins de 15 ans en 2012 – le gouvernement ouzbèke est soucieux d'améliorer l'accès à l'éducation tout en améliorant aussi la qualité et l'équité. Cette volonté s'inscrit dans une stratégie visant à promouvoir une transition fluide et graduée vers une économie orientée sur le marché dans l'ensemble du pays.

²⁵ D'après l'Atlas de la Banque mondiale (basé sur le revenu national brut – RNI – par habitant). Les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont un RNI par habitant compris entre 1 036 dollars et 4 085 dollars.

²⁶ D'après la base de données EdStats de la Banque mondiale.

²⁷ Données officielles citées dans le document *Country Partnership Strategy for the Republic of Uzbekistan for the Period of FY12-FY15*. La pauvreté, ou la capacité à satisfaire ses besoins élémentaires, est mesurée par une « norme nationale de besoins nutritionnels de 2 100 kilocalories par personne et par jour ».

²⁸ Welfare Improvement Strategy for Uzbekistan (2007).

²⁹ D'après la Commission nationale des statistiques.

SECTEUR DE L'ÉDUCATION

L'Ouzbékistan a rejoint récemment le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en septembre 2013 lorsque son Plan sectoriel de l'éducation (PSE) a été avalisé par le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE). Le projet proposé répond aux trois domaines stratégiques suivants (sur les huit que compte le PSE) :

- Enseignement pré-primaire : développement et appui au développement de la petite enfance, extension du réseau de programmes à mi-temps sur un an, et aide aux parents pour encourager la lecture et les apprentissages précoces.
- Enseignement secondaire général : **amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage, amélioration de la qualité de l'enseignement et des apprentissages.**
- Formation et recyclage des enseignants : élaboration et fourniture de formations appropriées en fonction des besoins pédagogiques des enseignants.

La stratégie économique de l'Ouzbékistan accorde une grande place au maintien de services publics de base, notamment par des investissements dans l'éducation. La Loi sur l'éducation N-464-I proclame l'importance prioritaire donnée par l'État à l'éducation et garantit des droits égaux à l'éducation pour tous. Le taux brut de scolarisation dans le primaire s'élevait à 95 pour cent en 2011 et l'indice de parité des sexes à 0,97. Pour parvenir à des taux d'accès élevés, le gouvernement ouzbèke a augmenté les dépenses publiques d'éducation qui sont passées de 5,6 pour cent du PIB au milieu des années 90 à 8 pour cent du PIB en 2010, consacrant 35 pour cent du budget annuel total à l'éducation en 2012 d'après les estimations. Malgré ce niveau de dépenses très supérieur à celui de la moyenne des pays de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), on s'interroge sur l'efficacité du secteur de l'éducation actuel et son adéquation aux besoins du marché du travail à tous les niveaux.

Le gouvernement ouzbèke a produit une estimation du coût de mise en œuvre des actions prévues au PSE entre 2013 et 2017. Un modèle de simulation a été utilisé pour établir des projections sur les besoins de ressources de chaque sous-secteur, à partir du cadre défini dans le PSE. Les résultats des simulations ont montré que, en dépit d'un taux de croissance prévisionnel dépassant 8 pour cent du PIB par an, les besoins de ressources pour l'éducation seront supérieurs à l'augmentation des fonds disponibles. Le projet proposé aidera à réduire le déficit ressortant du modèle de simulations : le financement du GPE estimé pour 2014 s'élève à 24,5 millions de dollars (environ 30 pour cent du déficit de financement). En 2015 et en 2016, le financement du GPE est estimé à 23,2 millions de dollars et 2,2 millions de dollars, respectivement (environ 30 pour cent et 3 pour cent du déficit de financement, respectivement).

Le GLPE et le Groupe des partenaires techniques et financiers ont été constitués en février 2012 pour représenter les principales parties prenantes. Le GLPE est présidé par le Ministre de l'éducation publique et compte parmi ses membres des représentants des

Ministères de l'Enseignement Secondaire Professionnel et Supérieur, de la Santé, des Finances, de l'Économie, et du Conseil des ministres. L'UNICEF est l'Agence de coordination. Au total, neuf ONG et dix organismes donateurs, ainsi que des établissements d'enseignement et des instituts de recherche, ont contribué à l'élaboration du PSE.

SYNTHESE DE LA REQUETE

Le financement pour la mise en œuvre du programme qui fait l'objet de la requête, d'un montant de 49,9 millions de dollars, est conforme au montant indicatif provenant du Cadre d'évaluation des besoins et de la performance du GPE. La Banque mondiale a été sélectionnée comme Entité de supervision et une formule de projet sera utilisée. À chaque étape de la préparation du projet, l'Entité de supervision a organisé de vastes consultations avec les membres du GLPE afin de rassembler des idées sur la manière de traiter les problèmes identifiés dans le PSE.

Le projet proposé est clairement aligné sur les objectifs stratégiques du GPE, à savoir **augmenter le nombre d'enfants qui acquièrent des compétences de base en lecture, écriture et calcul et qui maîtrisent ces compétences d'ici la troisième année du primaire, ainsi qu'améliorer l'efficacité des enseignants en menant des actions de formation, de recrutement et de recyclage et en leur donnant les moyens de dispenser une éducation de qualité.** Il vise à accroître l'accès des enfants de 3 à 6 ans à des services d'éducation et de protection de la petite enfance de qualité dans les écoles pré-primaires rurales, et d'instaurer des conditions propices à l'amélioration des résultats scolaires chez les élèves des établissements ruraux d'enseignement secondaire général (de la première année à la 9^{ème} année de scolarité). Il est également aligné sur les activités menées dans le secteur **de l'éducation par d'autres partenaires techniques et financiers internationaux, dont la Banque mondiale, l'UNICEF et la Banque asiatique de développement (BAD). Les activités des partenaires, notamment le modèle d'enseignement pré-primaire à mi-temps, les améliorations des systèmes de formation des enseignants, et la fourniture de matériel informatique (TIC — technologies de l'information et de la communication), apportent une bonne assise aux interventions prévues dans ce projet.**

Le projet sera mis en œuvre sur une période de trois ans, entre 2014 et 2017, et s'articule autour de deux composantes : l'amélioration de l'accès à un enseignement préscolaire de qualité et l'amélioration des conditions d'apprentissage pour les élèves inscrits dans l'enseignement secondaire général. Le projet sera financé au moyen d'un financement du GPE de 49,9 millions de dollars, complété par 4,2 millions de dollars qui seront versés par le gouvernement ouzbèke pour financer la distribution de toutes les marchandises achetées dans le cadre du projet, depuis Tachkent jusqu'aux écoles.

La composante 1 permettra d'améliorer l'accès aux possibilités d'apprentissage précoce et à un enseignement pré-primaire de qualité dans les zones rurales de l'Ouzbékistan, en

appuyant la conception et l'application de modèles souples de prestation de services d'éducation et de protection de la petite enfance (EPPE), y compris la formation d'enseignants de niveau préscolaire capables d'appliquer ces modèles. Cette composante cadre parfaitement avec les deux objectifs stratégiques du GPE mentionnés plus haut. L'expérience internationale semble montrer que des programmes EPPE de qualité, même limités à 15 heures de prise en charge par semaine, peuvent être bénéfiques aux enfants, améliorant leur niveau de préparation à l'entrée au primaire.

La composante 2 permettra d'améliorer l'efficacité des enseignants en menant des actions de formation et de recyclage et en leur donnant les moyens de fournir un enseignement de qualité. Cette sous-composante aura pour objet d'appuyer le développement professionnel du personnel éducatif par l'amélioration des conditions de formation dans les 16 établissements de formation continue et de recyclage existant en Ouzbékistan, la mise à jour des modules de formation, la révision du cadre réglementaire régissant les promotions, et la constitution de systèmes d'information à l'appui du dispositif de formation.

	Composantes du programme	Montant (dollars)	pour cent du total
1	Améliorer les possibilités d'accès à un enseignement préscolaire de qualité	20 700 000	41,5
	Sous-composante 1.1 – Élaborer des modèles plus souples et plus efficaces de prestation de services EPPE	1 000 000	2,1
	Sous-composante 1.2 – Mettre en œuvre un enseignement préscolaire de qualité	19 700 000	39,4
2	Instaurer des conditions propices à l'amélioration des résultats scolaires dans l'enseignement secondaire général	23 100 000	46,3
	Sous-composante 2.1 – Soutenir les programmes de formation des enseignants et des directeurs d'écoles	5 300 000	10,6
	Sous-composante 2.2 – Soutenir l'application de normes minimales d'équipement scolaire	17 800 000	35,7
3	Renforcer les capacités de suivi du système éducatif	6 100 000	12,2
	Sous-composante 3.1 – Renforcer les capacités de suivi du système éducatif	5 000 000	10
	Sous-composante 3.2 – Gestion	1 100 000	2,2

	du projet		
	TOTAL	49 900 000	100

*Autres Commissions de gestion des Entités non comprises dans le montant total de la requête : 1,75 pour cent du financement du GPE.

**À noter que la Commission standard de l'Entité de supervision, qui s'élève à 100 000 dollars par an, soit 400 000 dollars au total, n'est pas incluse dans le montant du financement total demandé.

RESUME DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITE

Le rapport d'examen de la qualité, étape I, a conclu que le programme avait été élaboré dans le cadre d'un processus transparent et participatif, mais que le GLPE avait encore besoin d'être élargi pour inclure tous les acteurs de l'éducation, y compris les organisations de la société civile et le secteur privé. Bien que les priorités du secteur n'aient pas encore été clairement énoncées à l'époque, le principe du projet était en phase avec les principaux objectifs du gouvernement pour l'éducation proposés dans le Plan sectoriel de l'éducation et avec trois des objectifs stratégiques du GPE. Il restait toutefois à définir les activités présentant le meilleur rapport coût-efficacité qu'il convenait de financer en matière de formation des enseignants, et le rapport signalait que l'éducation des filles pourrait être plus clairement mise en avant. De même, il était proposé d'étudier davantage l'utilisation des systèmes nationaux et des modalités de financement afin d'en assurer l'appropriation par le pays et l'harmonisation du projet.

Les recommandations suivantes ont été soumises à l'Ouzbékistan dans le rapport de l'étape II de l'examen de la qualité et les réponses du pays sont résumées ci-dessous.

1. Préciser les corrélations entre les résultats scolaires des élèves et les activités proposées par le projet.

En réponse à ce point, il était indiqué que, d'après l'expérience internationale, l'amélioration des conditions dans les écoles pouvait contribuer à relever le niveau des résultats scolaires. En ce qui concerne les corrélations entre les investissements dans le matériel informatique et les résultats scolaires, il était avéré que le matériel informatique pouvait améliorer les apprentissages lorsque des programmes pédagogiques assistés par ordinateur renforçaient les **compétences acquises en classe**, ou lorsque l'utilisation des ordinateurs faisait partie intégrante de la démarche pédagogique.

2. Préciser les modalités de suivi-évaluation du projet et formuler de meilleurs résultats et indicateurs pour la préparation des enfants à l'entrée à l'école, l'efficacité de la formation des enseignants et l'efficacité de la mise en œuvre des systèmes de gestion.

En réponse à ce point, le document du projet a été révisé afin d'intégrer une description plus détaillée des évaluations proposées de la fourniture de services EPPE et des

investissements dans des activités de formation de qualité pour les enseignants. En ce qui concerne les interventions dans l'enseignement secondaire général, le projet proposé financera des observations en classe et en formation à deux stades différents de la mise en œuvre afin d'évaluer la qualité de l'enseignement. L'efficacité des systèmes de gestion améliorés par le projet sera évaluée pendant la mise en œuvre.

3. Il était recommandé de s'assurer que l'objectif de dispenser des formations de qualité à 300 000 enseignants était réaliste et d'expliquer comment la pérennité du projet serait assurée.

En réponse à ce point, l'objectif de fournir des formations de qualité à 300 000 enseignants et directeurs d'école a été abaissé à 200 000, tandis que la pérennité du projet sera assurée principalement par des ressources du gouvernement central et des autorités locales, les économies pour les parents étant estimées à 10,4 millions de dollars sur trois ans.

4. Indiquer les enseignements tirés de précédents projets EPPE et fournir une présentation plus complète du secteur éducatif, notamment des autres programmes gouvernementaux ou mis en œuvre par des bailleurs de fonds.

En réponse à ce point, les enseignements tirés de projets EPPE précédents, tels que l'initiative pilotée par l'UNICEF dans six régions de l'Ouzbékistan, ont été inclus dans le document du projet, qui a été révisé pour inclure une synthèse des initiatives les plus pertinentes financées par d'autres bailleurs de fonds (notamment la Banque asiatique de développement).

5. Il était suggéré de prendre en compte les besoins des minorités ethniques de l'Ouzbékistan lors de l'élaboration des matériels pédagogiques dans la mesure où près d'un quart de la population du pays était constituée de minorités ethniques. Par ailleurs, les problèmes d'accès et d'équité pouvaient être davantage examinés.

En réponse à ce point, des changements ont été apportés pour répondre aux besoins des minorités ethniques et des enfants à besoins spécifiques en Ouzbékistan. Ils comprennent la fourniture de livres d'histoires et de matériel de formation et d'enseignement pour la composante EPPE dans les langues russe, ouzbèke et karakalpak. De plus, la composante sur l'enseignement secondaire général a été révisée pour encourager l'élaboration et la production de matériel didactique pour les instituts de formation dans les langues russe, ouzbèke et karakalpak.

Par ailleurs, les enfants ayant des difficultés d'apprentissage importantes bénéficient d'un enseignement à plein temps dans des écoles pré-primaires séparées, tandis que ceux ayant des difficultés d'apprentissage mineures sont intégrés dans les programmes scolaires pré-primaires. Tous les enseignants du cycle pré-primaire suivent des formations préalables et continues comprenant des cours sur l'enseignement aux élèves

ayant des difficultés d'apprentissage. Chaque école pré-primaire comprend également un spécialiste (généralement des problèmes de langage) chargé de travailler avec les enfants ayant des difficultés d'apprentissage. Des dépistages annuels sont organisés en collaboration avec les autorités sanitaires du district afin de repérer les enfants ayant des difficultés d'apprentissage. Le programme de formation des enseignants pour les enfants suivant un enseignement à mi-temps comprendra un module sur l'identification et l'accompagnement des enfants ayant des difficultés d'apprentissage en classe.

6. L'Ouzbékistan étant classé à la 170^{ème} place sur 176 pays par Transparency International, il était demandé que la proposition explique les procédures prévues pour assurer la responsabilisation et la transparence des opérations afin de prévenir l'utilisation abusive de fonds.

En réponse à ce point, il a été décidé que le **Ministère de l'Enseignement primaire** serait chargé de la passation des marchés dans le cadre du projet proposé. Ce Ministère a un **consultant en passation des marchés ayant déjà géré les marchés pour d'autres projets financés par la Banque**. L'équipe de projet de la Banque mondiale supervisera le projet pour vérifier toutes les procédures de passation des marchés et veiller à la concurrence loyale, l'économie, l'efficacité, la qualité et la transparence du projet. En ce qui concerne la décomposition budgétaire détaillée des sous-composantes et des coûts unitaires, un **Plan de mise en œuvre du projet complet (voir le document de requête séparé)** a été réalisé et avalisé par le Ministère de l'Enseignement primaire et le GLPE, lors de la phase d'évaluation. Ce Plan de mise en œuvre du projet montre toutes les activités prévues avec les coûts respectifs, les délais de mise en œuvre, les dispositifs fiduciaires et de suivi-évaluation, les responsabilités et les liens avec le PSE.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat estime que le programme proposé a été élaboré d'une manière transparente et concertée, et que les documents de la requête ainsi que les documents justificatifs sont cohérents et complets.

Le dossier de requête indique que le projet proposé se fonde sur une évaluation attentive des besoins non couverts dans le secteur de l'éducation, qu'il est bien aligné sur le PSE élaboré récemment, et qu'il est le fruit d'une collaboration étroite entre les autorités gouvernementales et les partenaires de l'éducation en Ouzbékistan. Dans la mesure où il s'agit du premier financement accordé à l'Ouzbékistan, les processus du GPE engagés dans le pays ont contribué à réunir les pouvoirs publics, la société civile et les partenaires donateurs en vue d'examiner les problèmes du secteur de l'éducation et de trouver des moyens de collaborer pour rendre leur aide plus efficace. L'appui au GPE servira de catalyseur en améliorant les possibilités d'accès à un enseignement préscolaire de qualité et à de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves inscrits dans l'enseignement

secondaire général. Le projet reflète les objectifs stratégiques du GPE et renforcera les **synergies avec des partenaires majeurs dans ce secteur, tels que l'UNICEF.**

La formule du projet proposé **intègre l'utilisation des structures existantes du Ministère de l'Éducation publique dans la mesure où les activités prévues qu'il est prévu de financer** font partie du travail quotidien de son personnel. Le Ministère a pris le projet en mains en préparant **la version préliminaire du Manuel d'opérations du projet qui définit les processus, les rôles et les responsabilités dans les domaines techniques et fiduciaires. Cette version sera envoyée à l'Entité de supervision en octobre pour une première analyse.** Une fois le financement approuvé, une petite équipe de consultants locaux sera recrutée pour aider le Ministère dans la gestion du projet au jour le jour et veiller à ce **qu'il soit mis en œuvre conformément aux procédures exposées dans l'Accord de financement et le Manuel d'opérations du projet. Des activités de renforcement des capacités** seront financées par des fonds du projet et les procédures opérationnelles seront mises à jour régulièrement pour tenir compte des enseignements tirés durant la **mise en œuvre du projet.**

Le Secrétariat conclut que la requête est prête à être soumise au Comité consultatif financier (CCF) pour évaluation.